

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Ministère des Ressources naturelles

2012
2013

Rédaction
Ministère des Ressources naturelles

Pour renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à la :

Direction des communications
Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e Avenue Ouest, C 402
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-8600
Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936
Télécopieur : 418 643-0720

services.clientele@mrn.gouv.qc.ca

La présente publication est accessible dans Internet à l'adresse suivante :
www.mrn.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2013
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-68105-2 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-68106-9 (version pdf)
ISSN 1910-7005
ISSN en ligne 1911-5903

© Gouvernement du Québec, 2013

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.



100 % post-consommation

Note aux lecteurs

Au cours de l'automne 2012, la première ministre, M^{me} Pauline Marois, redessina le partage des responsabilités ministérielles relatives à la mission faunique en la confiant au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. Il a été convenu que le transfert de la mission faunique se ferait en deux temps. L'intégration des employés de Faune Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. Celle des employés collaborant à la mission faunique dans les directions régionales et dans les unités administratives centrales et régionales du ministère des Ressources naturelles devrait se terminer le 1^{er} octobre 2013. Ainsi, le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles inclut l'ensemble des résultats de Faune Québec.

Lettre de la ministre

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles.

Conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs fixés dans le Plan stratégique 2008-2011 et à ceux qui ont été établis dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il rend également compte des actions énoncées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, ainsi que des engagements de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2013, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

En le consultant, vous serez à même de constater l'ampleur du travail accompli pour assurer une mise en valeur harmonieuse et novatrice du plein potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



Martine Ouellet

Ministre des Ressources naturelles
Québec, 1^{er} octobre 2013



Lettre de la sous-ministre

Madame la Ministre,

Au nom de l'équipe de direction, je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles.

Conformément aux exigences de la Loi sur l'administration publique, ce rapport permet de rendre compte, en toute transparence, des activités accomplies par le Ministère au cours de l'année 2012-2013. Plus précisément, le rapport présente les résultats obtenus au regard des objectifs du Plan stratégique 2008-2011, des actions énoncées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, des engagements de la Déclaration de services aux citoyens et des objectifs relatifs au Plan d'action de développement durable 2008-2011.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement tous les membres du personnel du ministère des Ressources naturelles qui, par leur travail, leur professionnalisme et leur dévouement, ont permis d'atteindre les résultats énoncés dans ce rapport.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay
Québec, 1^{er} octobre 2013



Déclaration de la sous-ministre

Fiabilité des données et des contrôles afférents

L'information et les résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles relèvent de ma responsabilité. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information qui y est présentée et des contrôles afférents.

Pour assurer l'atteinte des objectifs du Plan stratégique 2008-2011, l'accomplissement des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, la mise en œuvre des actions du Plan d'action de développement durable 2008-2011 de même que la concrétisation des engagements de la Déclaration de services aux citoyens, les membres de la direction, en collaboration avec les gestionnaires, ont veillé à ce que des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information soient maintenus, alimentés et entretenus au cours de l'exercice.

À ma connaissance, le Rapport annuel de gestion 2012-2013 correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2013 et décrit fidèlement la mission du ministère des Ressources naturelles, la vision qui oriente ses activités de même que ses orientations stratégiques. Il présente également des résultats exacts et fiables.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Christyne Tremblay
Sous-ministre

Les membres de la direction en poste au moment du dépôt du Rapport annuel de gestion

Line Drouin
Sous-ministre associée aux Mines

Mario Gosselin
Sous-ministre associé au Territoire

Éric H. Leroux
Sous-ministre associé à l'Énergie

Christyne Tremblay
Sous-ministre associée aux Mandats stratégiques, p.i.

Mario Gibeault
Sous-ministre associé aux Forêts, p.i.

Jean-Sylvain Lebel
Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Gérard Szaraz
Sous-ministre associé et forestier en chef

Ubaldo Gagné
Directeur général des services à la gestion

the 1990s, the number of people in the UK who are employed in the public sector has increased by 1.5 million, from 2.5 million in 1980 to 4 million in 1998 (Department of Health 1999). The number of people employed in the health sector has increased by 1.2 million, from 2.2 million in 1980 to 3.4 million in 1998.

There is a growing emphasis on the need to improve the quality of care and services provided by the public sector. This has led to a number of initiatives, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1990 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1997 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1999 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1999 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1999 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

The Health Service Act 1999 introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999. These acts have introduced a number of measures to improve the quality of care and services, including the introduction of the Health Service Act 1990, the Health Service Act 1997, and the Health Service Act 1999.

Direction de l'évaluation et de la vérification

Rapport de validation

Madame la sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles, au 31 mars 2013.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,



Renée Brassard, CPA, CGA

Québec, le 1^{er} octobre 2013

The first part of the paper discusses the importance of the research and the objectives of the study. It then proceeds to a literature review, where the existing research on the topic is examined. The methodology section describes the research design and the data collection process. The results section presents the findings of the study, and the conclusion summarizes the main points and offers suggestions for future research.

The research was conducted in a systematic and rigorous manner, following the principles of good research practice. The data was collected from a representative sample of the population, and the results were analyzed using appropriate statistical methods. The findings of the study are presented in a clear and concise manner, and the conclusions are based on the evidence gathered.

The study has several strengths, including a well-defined research design, a large and representative sample, and the use of appropriate statistical methods. However, there are also some limitations to the study, such as the potential for bias in the sample and the limited scope of the research. These limitations should be taken into account when interpreting the results of the study.

In conclusion, the study has provided valuable insights into the topic and has contributed to the existing knowledge in the field. The findings suggest that there is a need for further research in this area, and the study has identified some key areas for future investigation.

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
FAITS SAILLANTS	2
1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	9
Mission – Vision	10
Domaines de responsabilité	10
Clientèles et partenaires	10
Structure administrative	11
Utilisation des ressources	12
Ressources humaines	12
Ressources financières	16
Ressources informationnelles	20
2 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS	26
Plan stratégique 2008-2011 et plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013	27
Orientation : Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	27
Orientation : Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles	37
Orientation : Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	44
Orientation : Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire	47
Actions déterminantes	51
Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013	53
Services aux citoyens	59
Déclaration de services aux citoyens	59
Demandes de renseignements	60
Prestation électronique de services	61
Gestion des plaintes	61
Évaluation de programme	62

3	RÉSULTATS DES ACTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	64
	Plan d'action de développement durable 2008-2011	65
	Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	65
	Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	67
	Objectif gouvernemental 15 : Accroître le niveau de vie	69
	Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	71
	Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	74
	Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	79
	Changements climatiques	83

4	EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	86
	Accès à l'égalité en emploi	87
	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	91
	Financement des services publics	92
	Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration	92
	Allègement réglementaire et administratif	92
	Occupation et vitalité des territoires	93
	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	94

ANNEXE I	REVENUS DE TARIFICATION DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES	99
ANNEXE II	RAPPORT 2011-2012 SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ENSEMBLE EN EFFICACITÉ ET EN INNOVATION ÉNERGÉTIQUES	104
ANNEXE III	ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE	109

LISTE DES TABLEAUX

1	Répartition de l'effectif utilisé au 31 mars 2013	12
2	Répartition de l'effectif en poste au 31 mars 2013	13
3	Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge	13
4	Répartition des personnes en place, selon la région administrative	14
5	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel	14
6	Évolution des dépenses de formation	15
7	Jours de formation selon les catégories d'emploi	15
8	Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite	15
9	Taux de départ volontaire du personnel régulier	16
10	Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	16
11	Répartition des revenus, selon les entités	17
12	Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité	17
13	Répartition des sources de financement des dépenses	18
14	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation	19
15	Mesures de réduction des dépenses pour le fonds des ressources naturelles	20
16	Mesures de réduction des dépenses pour le fonds d'information sur le territoire	20
17	Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, 2012-2013	22
18	Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles	23
19	Liste des ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles	24
20	Résultats du sondage en ligne de la déclaration de services aux citoyens	50
21	Résultats relatifs aux engagements de la déclaration de services aux citoyens	60
22	Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication	60
23	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles	61
24	Embauche totale au cours de la période 2012-2013	87
25	Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012-2013	87
26	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	88
27	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	88
28	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013	89
29	Taux d'embauche des femmes en 2012-2013, par statut d'emploi	89
30	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013	90
31	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	90
32	Répartition des demandes d'accès à l'information, par année	91
33	Nombre de formalités administratives, coût et variation par année	93
34	Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles	99
35	Revenus de tarification du fonds d'information sur le territoire	101
36	Revenus de tarification du fonds des ressources naturelles	102
37	Résultats de participation par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2013	104
38	Résultats des économies d'énergie par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2013	105
39	Projets acceptés au PAIE, 2012-2013	106

The first of these is the *Journal of the American Medical Association* (JAMA), which has been a leading voice in the medical profession for over a century. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The second is the *New England Journal of Medicine* (NEJM), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The third is the *Lancet*, which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The fourth is the *British Medical Journal* (BMJ), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The fifth is the *Annals of the New York Academy of Sciences* (ANAS), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The sixth is the *Journal of the American Society of Nephrology* (JASN), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The seventh is the *Journal of the American Society of Hypertension* (JASH), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The eighth is the *Journal of the American Society of Geriatrics* (JAGS), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The ninth is the *Journal of the American Society of Geriatrics* (JAGS), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health. The tenth is the *Journal of the American Society of Geriatrics* (JAGS), which is a leading journal in the field of clinical medicine. It is a weekly publication that covers a wide range of topics, from clinical medicine to public health.

Avant-propos

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du ministère des Ressources naturelles constitue le principal instrument de reddition de comptes du Ministère. Le Plan stratégique 2008-2011 et le Plan d'action de développement durable 2008-2011 du Ministère sont toujours en vigueur. Tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique, le présent rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son Plan stratégique 2008-2011 et des actions énoncées dans le Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, lequel présente les choix qui ont été faits sur le plan budgétaire. Les résultats relatifs aux engagements de sa Déclaration de services aux citoyens et aux objectifs poursuivis dans le Plan d'action de développement durable 2008-2011 sont également présentés. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2013, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013.

Le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Ministère expose, en premier lieu, les faits saillants de la dernière année. Le rapport comporte quatre grandes sections et trois annexes. La première partie présente le Ministère, c'est-à-dire sa mission, sa vision, ses domaines de responsabilité, ses clientèles et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La deuxième et la troisième partie rendent compte, respectivement, des résultats obtenus par rapport aux engagements du Plan stratégique 2008-2011 et à ceux du Plan d'action de développement durable 2008-2011. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux résultats du Ministère en ce qui concerne certaines exigences législatives et gouvernementales. Cette dernière partie du rapport fait aussi état des actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. L'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère. L'annexe II décrit, sous forme de tableau, l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques pour l'année financière 2012-2013. Quant à l'annexe III, elle introduit l'organigramme de la structure organisationnelle du Ministère en date du 31 mars 2013.

En plus du Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Ministère, deux autres documents de reddition de comptes sont produits : un rapport du Secteur du territoire, accessible dans le site Internet du Ministère¹, ainsi qu'un rapport annuel distinct produit par le Bureau du forestier en chef². Toutefois, le Rapport annuel de gestion 2012-2013 du Ministère intègre tous les résultats relatifs aux services aux citoyens et à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles, de même que les exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives.

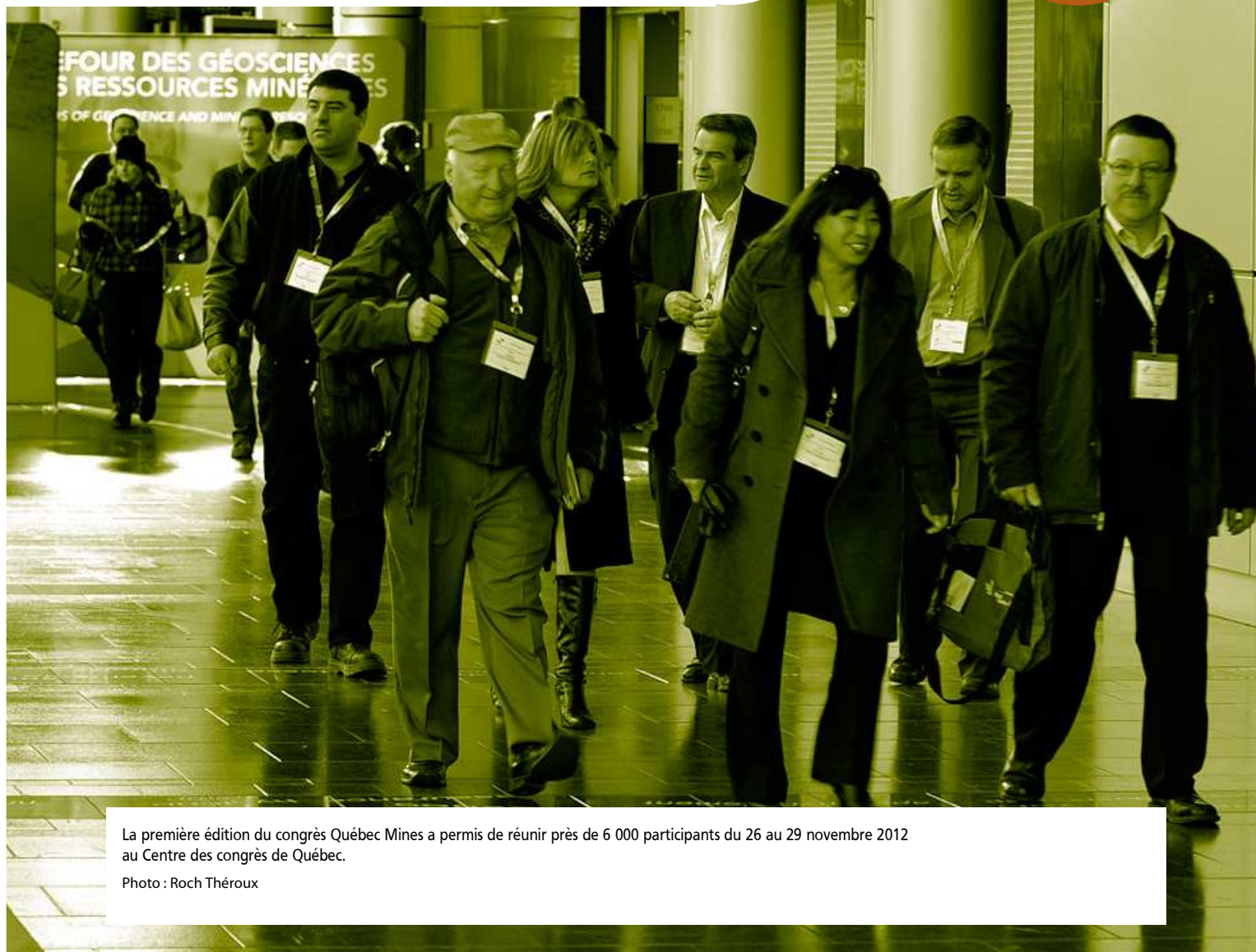
¹ Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles
mrn.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp

² Rapports et autres publications
<http://forestierenchef.gouv.qc.ca/documents/rapports-et-autres-publications/>



Faits saillants

2012
2013



La première édition du congrès Québec Mines a permis de réunir près de 6 000 participants du 26 au 29 novembre 2012 au Centre des congrès de Québec.

Photo : Roch Thérioux

Faits saillants

La section qui suit résume les réalisations les plus marquantes de l'exercice 2012-2013 selon les grands thèmes suivants : des choix énergétiques responsables, une industrie forestière concurrentielle, innovatrice et ancrée dans les communautés, le développement minier responsable, la poursuite de l'acquisition de connaissances sur le territoire québécois, une prestation de services exemplaire et, finalement, les changements organisationnels.

Des choix énergétiques responsables

La promotion de l'efficacité et de l'innovation énergétiques

- Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (BEIE) a reçu le mandat du gouvernement du Québec, dans le contexte du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, de proposer à la Régie du bâtiment du Québec (RBQ), une révision de la réglementation en efficacité énergétique dans les nouveaux bâtiments résidentiels, commerciaux, institutionnels et industriels pour que celle-ci soit intégrée dans le Code de construction du Québec. Le 15 août 2012, le Règlement modifiant le Code de construction afin d'y introduire de nouvelles exigences en matière d'efficacité énergétique pour les bâtiments résidentiels a été publié dans la Gazette officielle du Québec et il est entré en vigueur le 30 août 2012.
- Dans le but d'encourager davantage les travaux de rénovation écoénergétique des ménages, la ministre des Ressources naturelles a annoncé, le 3 février 2013, une bonification du programme Rénoclimat, laquelle représentait une majoration de plus de 60 % de l'aide financière.
- Depuis mars 2013, le BEIE propose un nouvel outil dans son site Internet : le Répertoire des mesures en efficacité énergétique pour le secteur agricole. Cet outil présente 18 mesures en matière d'efficacité énergétique, en y précisant les conditions optimales de mise en œuvre de celles-ci, tout en donnant un aperçu des coûts liés à leur implantation et à leur rentabilité.
- Le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques a été actif dans le domaine de la sensibilisation des consommateurs d'énergie, notamment par la tenue de la 14^e Semaine de l'efficacité énergétique en novembre 2012, et par l'offre de séances d'essai de voitures électriques, aux salons de l'auto de Montréal et de Québec, au cours de l'hiver 2013.

La fermeture de la centrale nucléaire Gentilly-2

- Le 3 octobre 2012, la ministre des Ressources naturelles a annoncé qu'elle acceptait la recommandation d'Hydro-Québec de fermer la centrale nucléaire Gentilly-2. Cette recommandation découlait du rapport d'évaluation de la société d'État portant sur les coûts de la réfection de la centrale. Les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec, affectées par cette annonce, bénéficient d'un fonds de diversification d'une valeur de 200 millions de dollars.
- D'une capacité de 675 MW, la centrale Gentilly-2 a cessé toute production d'électricité le 28 décembre 2012.
- Les 29 et 30 janvier 2013, la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale a tenu des consultations particulières sur les impacts liés au déclassement de la centrale Gentilly-2 et sur le plan de diversification économique pour les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie. Déposé en mars 2013, le rapport de la Commission recommande notamment d'effectuer une étude de faisabilité portant sur un déclassement plus rapide de la centrale Gentilly-2.

L'abandon de projets de petites centrales hydrauliques

- Dans un contexte de surplus énergétique, le gouvernement du Québec a mis fin, le 5 février 2013, à l'octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État pour six projets de petites centrales hydroélectriques dont les étapes de réalisation en étaient à un stade préliminaire. Le gouvernement a entrepris des discussions avec les promoteurs touchés par la question, dans le but de déterminer les indemnités appropriées. Le gouvernement entend également trouver des solutions pour soutenir des projets structurants propres à favoriser le développement économique des municipalités et des communautés touchées.

La requête tarifaire de TransCanada PipeLines Limited à l'Office national de l'énergie

- Pour faire valoir et défendre les intérêts socioéconomiques du Québec, le Ministère a participé aux audiences publiques de l'Office national de l'énergie relativement à une requête tarifaire de TransCanada PipeLines Limited. Les représentations effectuées par le Ministère ont porté sur la restructuration des affaires, sur les services offerts ainsi que sur les tarifs de transport de gaz naturel applicables au réseau de transport principal de TransCanada PipeLines Limited. Ce réseau permet au Québec de satisfaire, à près de 13 %, ses besoins en énergie. Rendue publique le 27 mars 2013, la décision de l'Office national de l'énergie s'est révélée favorable aux consommateurs du Québec.

Une industrie forestière concurrentielle, innovatrice et ancrée dans les communautés

La Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers

- Le gouvernement du Québec a dévoilé, en juillet 2012, la Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers qui a pour objectif de modifier le secteur de la fabrication des produits du bois, d'ouvrir de nouveaux marchés dans le secteur des pâtes et papier et de favoriser les investissements dans la production bioénergétique. Cette stratégie comporte un ensemble d'initiatives destinées à consolider chacun des grands secteurs de l'industrie forestière pour diversifier les marchés, pour stimuler les investissements stratégiques et pour améliorer la formation de la main-d'œuvre. Elle contribuera aussi à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement en matière de lutte contre les changements climatiques.

Le Système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts

- Le 20 mars 2013, le Ministère recevait le certificat ISO 14001 : 2004 multisites pour son Système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts. Ce certificat confirme que le Ministère a mis en place et a utilisé adéquatement des processus et des outils permettant de satisfaire à l'ensemble des exigences de la norme ISO.
- Ce système sera mis en place dans toutes les régions du Québec en même temps que le nouveau régime forestier, c'est-à-dire à compter du 1er avril 2013. Le Système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts permet, notamment, de réduire les impacts des activités forestières sur l'environnement par la mise en place de mécanismes de gestion rigoureux. De plus, un tel système de gestion constitue une assise solide pour une application harmonisée de l'ensemble des activités d'aménagement du régime forestier.

La reconnaissance des entreprises responsables sur le plan environnemental

- En 2012-2013, le Ministère a fait développer, par le Bureau de normalisation du Québec, un programme de certification des entreprises de récolte et de travaux sylvicoles non commerciaux adapté aux réalités des entreprises de plus petite taille. Ce programme a pour but de confirmer que celles-ci répondent à un ensemble d'exigences fondamentales concernant la maîtrise de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Le Bureau de mise en marché des bois

- Au cours de l'année 2012-2013, le Bureau de mise en marché des bois a poursuivi ses activités par la mise en vente de 168 secteurs pour un total de 4,1 millions de mètres cubes (Mm³), parmi lesquels 29 secteurs avaient déjà été offerts l'année précédente. La proportion des volumes offerts qui a trouvé preneur s'élève à 75 % (3,1 Mm³). Sur les 109 secteurs vendus, 106 secteurs ont fait l'objet d'une vente de bois sur pied, alors que les bois de trois secteurs ont été vendus sous forme de billes. Les revenus anticipés sont de 31,4 millions de dollars.
- De plus, le Bureau de mise en marché des bois a atteint son objectif de libéralisation de l'accès aux bois de la forêt publique, puisque 51 secteurs ont été achetés par des entreprises sans contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier et que, sur les 455 entreprises inscrites dans le Registre des enchérisseurs, 79 % n'avaient aucun contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

- Le Bureau de mise en marché des bois a également mis en ligne une nouvelle version de son site Web transactionnel offrant plusieurs nouvelles fonctionnalités dont la possibilité de participer par voie électronique aux enchères, en utilisant l'adresse : <https://bmmb.gouv.qc.ca/>.
- Enfin, une ponction pour le marché libre de 25 % des bois attribuables (ou 5,7 Mm³ par année) a été effectuée, au cours de la dernière année, par le Bureau de mise en marché des bois.

Le processus menant à l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier

- L'année 2012-2013 est une année charnière dans l'aménagement durable des forêts, le nouveau régime forestier entrant en vigueur le 1^{er} avril 2013. La Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (n^o 7), adoptée le 28 mars 2013, permet de préciser certaines obligations et d'adopter des modalités nécessaires à la mise en œuvre harmonieuse du nouveau régime forestier. Ces mesures comportent notamment la mise en place d'une table opérationnelle facilitant l'organisation des activités de récolte ainsi que le maintien de la certification forestière au sein de l'industrie, la conversion des contrats d'aménagement forestier en permis de récolte aux fins d'approvisionnement d'une usine de transformation ou encore les précisions des droits et obligations du ministère des Ressources naturelles et des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement tenus de récolter les volumes accordés.
- Des consultations auprès du public, ainsi qu'auprès des communautés autochtones, ont été faites dans l'ensemble du Québec dans le but de parachever les plans d'aménagement forestier intégrés. Le Ministère a déposé auprès des industriels forestiers les ententes de récolte, leur confiant le droit de récolter un volume de bois. Finalement, pour effectuer les travaux d'aménagement forestier, une entente de délégation quinquennale a été signée avec Rexforêt. Ces actions assureront la poursuite de l'exécution des travaux en forêt au cours de la prochaine année, dans une perspective de développement durable.

La mise en valeur du potentiel minier

L'exigence d'une garantie financière pour la restauration des sites miniers

- Le 13 février 2013, le Ministère a annoncé la publication d'un projet de règlement ayant pour but de moderniser le Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure. Le projet de règlement comporte l'exigence d'une garantie financière de 100 % pour la restauration des sites miniers, et ce, dès les premières années de l'exploitation d'une mine.

De nouveaux investissements en recherche et développement

- En 2012-2013, le gouvernement du Québec a poursuivi son appui au programme de recherche et développement minier en autorisant le Ministère à verser 15 000 000 \$ (3 000 000 \$ par année pendant cinq ans) au programme de recherche sur le développement durable de l'industrie minière mis sur pied par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Ce programme a pour but de soutenir des travaux de recherche pour répondre aux priorités du secteur minier québécois, dans un contexte de développement durable (exploration et exploitation minières en profondeur, développement du secteur minier dans le milieu nordique, économie d'énergie et gaz à effet de serre, impacts du développement minier sur l'environnement et les communautés, développement et optimisation des outils géomatiques).

La première édition du congrès Québec Mines – Un franc succès

- La première édition du congrès Québec Mines s'est déroulée du 26 au 29 novembre 2012 au Centre des congrès de Québec. Ce congrès présentait des assemblées plénières, des ateliers et des conférences, en plus des volets portant sur l'initiation à l'activité minière, pour les plus jeunes, et sur une journée pour les chercheurs d'emplois. Après avoir adopté, pendant 32 ans, une formule essentiellement orientée vers les connaissances géoscientifiques et l'exploration, le Secteur des mines créait Québec Mines, un événement qui couvre toutes les facettes du spectre minier, allant de la connaissance géoscientifique à la restauration minière sous les angles scientifique, économique et social. En regroupant près de 300 exposants commerciaux, en recevant dans l'ensemble 6 000 participants et en rejoignant plus de 2 000 élèves et enseignants par son volet Québec Mines pour tous, le congrès Québec Mines s'est révélé un succès. De plus, l'événement a accueilli plus de 800 personnes du grand public à sa journée porte ouverte.

Le Forum sur les redevances minières

- Les 15 et 16 mars 2013, le Forum sur les redevances minières s'est tenu à Montréal. Le gouvernement du Québec a accueilli les propositions de tous les acteurs de l'industrie minière du Québec. Près de 300 personnes y ont participé, dont des représentants de l'industrie minière, du monde municipal, des Premières nations ainsi que de divers groupes d'intérêt. Les citoyens pouvaient suivre le forum sur Internet et poser des questions ou faire part de leurs commentaires par courriel.

La poursuite de l'acquisition de connaissances sur le territoire québécois

Des partenariats en matière d'acquisition d'information géographique

- Le Ministère a poursuivi la conduite de plusieurs partenariats en matière d'acquisition d'information géographique. Composés, notamment, de conférences régionales des élus, de municipalités régionales de comté, de municipalités, d'organisations privées, ainsi que de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, ces partenariats ont permis de diminuer les dépenses pour chaque partenaire et de partager la même information géographique appuyant la gouvernance.
- D'une valeur de plus de 1,6 million de dollars, ces partenariats permettront d'acquérir plus de 52 000 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies dans les régions de la Côte-Nord, de la Capitale-Nationale, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de l'Outaouais et de la Mauricie, et plus de 8 500 km² de données laser (lidar) dans les régions du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de la Mauricie et de la Côte-Nord.

Une prestation de services exemplaire

Le Ministère gagne deux prix pour l'amélioration de sa prestation électronique de services

- Lors du 26^e Gala des Octas, qui fait valoir l'excellence des réalisations en matière de technologie de l'information au Québec, le Ministère a remporté l'Octas de la catégorie « Solutions d'affaires - logiciels libres - plus de 100 employés ». Basé sur l'utilisation de logiciels libres de traitement de langage naturel, le projet Service en ligne de réquisition d'inscription a permis au Ministère de se distinguer parmi les finalistes. Cette solution constitue le premier processus juridico-administratif automatisé de l'État québécois. Mentionnons qu'en ayant pour but d'analyser et d'inscrire quelque 350 000 réquisitions d'inscription par année dans le Registre foncier, cette solution satisfait aux objectifs du gouvernement en ligne.
- Dans le même ordre d'idées, en 2011-2012, le Ministère instaurait la production de tout plan de cadastre sous forme numérique uniquement. Le projet porteur de cette réalisation, « 2012 : un cadastre entièrement informatisé », a été présenté aux prix d'excellence de l'Institut d'administration publique de Québec et il a remporté le prix de la catégorie Gouvernement en ligne. Cette distinction offre un rayonnement au Ministère en matière de prestation électronique de services et vient reconnaître l'engagement de son personnel envers la clientèle.

Les changements organisationnels

Le Secrétariat au développement nordique

- Dans son discours d'ouverture de la 40^e législature de l'Assemblée nationale, la première ministre, M^{me} Pauline Marois, annonçait la création du Secrétariat au développement nordique. Situé administrativement au sein du ministère du Conseil exécutif, ce secrétariat est sous la responsabilité de la ministre des Ressources naturelles. Cet organisme est responsable d'assurer le lien entre les activités de développement économique et social des territoires nordiques et l'ensemble des acteurs qui les influencent. Le Secrétariat veille à optimiser l'ensemble des ressources mises à la disposition du territoire nordique, tant privées que publiques, dans le but de faciliter un développement harmonieux, éthique et respectueux des populations concernées.
- Pour aider à relever les nombreux défis liés au développement du Nord, l'expertise acquise par le personnel du ministère des Ressources naturelles au cours des dernières années a été mise à contribution. En effet, le personnel du Bureau de transition du Plan Nord a été transféré au Secrétariat au développement nordique. La reddition de comptes du Secrétariat au développement nordique sera incluse dans le rapport annuel du ministère du Conseil exécutif.

La Faune

- Au cours de l'automne 2012, la première ministre, M^{me} Pauline Marois, redessina le partage des responsabilités ministérielles relatives à la mission faunique en la confiant au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.
- Le décret numéro 877-2012 découlant de cette décision a aussi eu pour effet de transférer au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la responsabilité des effectifs, des programmes et des crédits qui sont afférents à ces nouvelles fonctions.
- Il a été convenu que le transfert de la mission faunique se ferait en deux temps. L'intégration des employés de Faune Québec est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013. Il est prévu que celle des employés collaborant à la mission faunique dans les directions régionales et dans les unités administratives centrales et régionales du ministère des Ressources naturelles s'achèverait le 1^{er} octobre 2013.



Ministère des Ressources naturelles

1

La ministre des Ressources naturelles, M^{me} Martine Ouellet, a annoncé, le 3 février 2013, la décision du gouvernement du Québec de mettre de l'avant une version bonifiée et améliorée du programme résidentiel de rénovation écoénergétique Rénoclimat. Ce programme s'adresse aux propriétaires de maisons unifamiliales, jumelées et en rangée, de duplex, de triplex ainsi que d'immeubles de 4 à 20 logements. Il contribue à réduire la facture d'énergie en favorisant l'amélioration de l'efficacité énergétique des habitations.

Mission – Vision

En tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques, forestières, fauniques et minérales, ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles remplit sa mission en s'appuyant sur une connaissance de pointe qui lui permet d'assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire, et de favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, et ce, au bénéfice des citoyens.

Ainsi, le ministère des Ressources naturelles aspire à être reconnu pour son leadership et pour sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial. Il cherche surtout à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Domaines de responsabilité

Dans le but d'accomplir les mandats confiés par le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles :

- acquiert, met à jour et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- favorise et promeut l'efficacité et l'innovation énergétiques;
- assure la gestion, la conservation et l'intégrité de l'information foncière relative au territoire public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention, tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines de responsabilité;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide.

Clientèles et partenaires

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble de la population québécoise. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De plus, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui. Les partenaires du Ministère sont nombreux et, selon certaines circonstances, ils sont également des clients.

Clientèles

- citoyens
- villégiateurs, chasseurs et pêcheurs
- titulaires de droits fonciers
- promoteurs industriels ou commerciaux présents sur les terres du domaine de l'État
- associations minières
- prospecteurs
- sociétés d'exploitation et d'exploration minières du Québec et de l'étranger
- compagnies de services dans le domaine de l'exploration minérale
- entreprises industrielles des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation
- promoteurs et exploitants de projets énergétiques
- entreprises industrielles grandes consommatrices d'électricité
- organismes représentant différentes catégories d'utilisateurs du territoire public
- regroupements de villégiateurs
- associations fauniques et récréatives
- groupes environnementaux

Partenaires

- commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire
- conférences régionales des élus
- exploitants de projets énergétiques dans différents domaines (l'éolien, la cogénération, l'hydroélectricité ou les bioénergies, le gaz naturel et le pétrole)
- communautés autochtones
- ministères et organismes
- organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (la Société de protection des forêts contre le feu [SOPFEU] et la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies [SOPFIM])
- établissements d'enseignement et de recherche

Délégués

- agences régionales de mise en valeur de la forêt privée
- agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage
- gestionnaires de territoires fauniques
- municipalités régionales de comté
- dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothèques)

Structure administrative

Au 31 mars 2013, la structure administrative du Ministère est composée de huit secteurs, soit : Énergie, Faune Québec, Forestier en chef, Forêts, Mandats stratégiques, Mines, Opérations régionales et Territoire. Elle compte également la Direction générale des services à la gestion. Cette structure, dont le fonctionnement est davantage intégré, favorise la cohérence de réflexion, de décision et d'action. Elle permet aussi au Ministère d'assumer une présence plus dynamique dans les régions du Québec par l'intermédiaire du réseau des directions générales qui font partie du Secteur des opérations régionales.

L'organigramme en vigueur au 31 mars 2013 est présenté à l'annexe III.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Effectif total utilisé

Au 31 mars 2013, le Ministère a utilisé un effectif de 4 098 équivalents temps complet (ETC), réparti dans les domaines d'activité suivants.

Tableau 1

Répartition de l'effectif utilisé¹ au 31 mars 2013

Domaine d'activité	Effectif utilisé		
	2012-2013	2011-2012	Écart
Administration	498	495	3
Énergie	131	113	18
Faune	597	608	-11
Forêts	483	449	34
Forestier en chef	61	63	-2
Mandats stratégiques	37	43	-6
Mines	181	187	-6
Opérations régionales	1 737	1 748	-11
Territoire	373	383	-10
Total	4 098	4 089	9

¹ L'effectif utilisé correspond à la consommation totale allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, ce qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes et les heures supplémentaires.

Effectif en poste

Les tableaux suivants présentent la répartition des 4 174 personnes (réguliers et occasionnels, y compris les étudiants et les stagiaires) en place au 31 mars 2013, et ce, selon le domaine d'activité, le groupe d'âge et la région administrative.

Tableau 2

Répartition de l'effectif en poste¹ au 31 mars 2013

Domaine d'activité	Effectif en poste		
	2012-2013	2011-2012	Écart
Administration	481	548 ²	-67
Énergie	149	136	13
Faune	645	631	14
Forêts	504	477	27
Forestier en chef	63	66	-3
Mandats stratégiques	28	46	-18
Mines	198	190	8
Opérations régionales	1 580	1 587	-7
Territoire	526	444	82
Total	4 174	4 125	49

1 L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste et non pas au nombre d'équivalents temps complet (ETC). Il exclut le personnel de cabinet.

2 Cette donnée diffère de celle qui apparaissait dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012, car elle a fait l'objet d'une révision à la baisse.

Tableau 3

Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	2010-2011	2011-2012 ¹	2012-2013
Moins de 35 ans	831	855	898
De 35 ans à 54 ans	2508	2 462	2 461
Plus de 54 ans	742	808	815
Total	4081	4 125	4 174

1 Pour l'année financière 2011-2012, la situation a été redressée dans le but d'exclure le personnel de Cabinet.

Tableau 4

Répartition des personnes en place, selon la région administrative

Région administrative	Personnes en place au 31 mars 2013	
	Nombre	Pourcentage
Bas-Saint-Laurent (01)	237	5,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	234	5,6
Capitale-Nationale (03)	2 106	50,5
Mauricie (04)	165	4,0
Estrie (05)	68	1,6
Montréal (06)	98	2,3
Outaouais (07)	176	4,2
Abitibi-Témiscamingue (08)	280	6,7
Côte-Nord (09)	168	4,0
Nord-du-Québec (10)	146	3,5
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	138	3,3
Chaudière-Appalaches (12)	63	1,5
Laval (13)	0	0
Lanaudière (14)	87	2,1
Laurentides (15)	138	3,3
Montérégie (16)	57	1,4
Centre-du-Québec (17)	13	0,3
Total	4 174	100

Les tableaux suivants présentent les dépenses totales de formation, leur évolution durant les deux dernières années ainsi que le nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi.

Tableau 5

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel

Champs d'activité	Dépenses totales de formation (en \$)	
	2011-2012	2012- 2013
Favoriser le développement des compétences	2 724 187	2 544 450
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	926 861	625 924
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	556 298	397 145
Développer les connaissances relatives à la santé et à la sécurité	327 717	512 038
Total	4 535 063	4 079 557

Tableau 6

Évolution des dépenses de formation¹

Champs d'activité	Évolution des dépenses de formation	
	2011-2012	2012- 2013
Proportion de la masse salariale (en %)	1,97	1,74
Jours de formation par personne	2,13	2,24
Montants alloués par personne (en \$)	721	721

¹ Les jours de formation et les montants alloués par personne sont déterminés à partir du total des employés du Ministère, y compris les cadres et les administrateurs de l'État, à l'exception des stagiaires et des étudiants.

Tableau 7

Jours de formation selon les catégories d'emploi

	Jours de formation selon les catégories d'emplois	
	2011-2012	2012-2013
Cadres	850	864
Professionnels	3 587	3 310
Conseillers en gestion des ressources humaines	27	85
Ingénieurs	20	60
Fonctionnaires	3 573	4 025
Ouvriers	333	324
Agents de protection de la faune	5 049	4 022
Total	13 439	12 690

Tableau 8

Nombre d'employés par catégories d'emploi ayant pris leur retraite

	Nombre de retraites	
	2011-2012	2012-2013
Cadres	14	23
Professionnels	46	29
Conseillers en gestion des ressources humaines	2	2
Ingénieurs	1	1
Fonctionnaires	85	77
Ouvriers	0	1
Agents de protection de la faune	40	33
Total	188	166

Tableau 9

Taux de départ volontaire du personnel régulier

	Taux de départ volontaire (en %)	
	2011-2012	2012- 2013 ¹
	12	8

¹ Les données pour 2012-2013 portent sur une période de 9 mois (avril 2012 à décembre 2012).

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir sa mission. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts et des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi sur l'impôt minier.

Les résultats présentés constituent des données provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2013.

Revenus

Les revenus de l'exercice 2012-2013 pour le portefeuille ministériel totalisent 720,7 millions de dollars; ils proviennent, principalement, de paiements de droits et de permis, de contributions, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que des redevances et des loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

Tableau 10

Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	2011-2012 (en M\$) ¹	2012-2013 (en M\$)
Énergie	108,6	109,6
Faune	32,7	33,0
Forêts	130,9	187,9
Mines ²	358,2	219,4
Territoire	158,6	163,2
Administration	5,1	7,6
Total	794,1	720,7
Variation	73,4	—

¹ Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

² En 2012-2013, le Ministère a renoncé à des intérêts de l'ordre de 2,2 millions de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi sur l'impôt minier.

La variation nette des revenus du Ministère s'explique, principalement, par :

- une augmentation des redevances forestières découlant des hausses du prix du bois et de la quantité prélevée sur les terres du domaine de l'État;
- une diminution des versements d'impôts miniers découlant d'une baisse du prix de certaines substances minérales et d'une hausse générale des coûts de production relevant des sociétés minières.

Tableau 11

Répartition des revenus, selon les entités

Entité	Millions de dollars	Pourcentage
Ministère des Ressources naturelles	451,1	62,6
Fonds des ressources naturelles	125,1	17,4
Fonds d'information sur le territoire	144,5	20,0
Total	720,7	100

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2012-2013 totalisent 988,7 millions de dollars.

Tableau 12

Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

Domaine d'activité	Dépenses réelles (en M\$) 2012-2013	Dépenses réelles (en M\$) 2011-2012 ¹	Écart (en M\$)
Énergie	121,4	110,2	11,2
Faune	68,1	69,7	-1,6
Forestier en chef	5,9	6,1	-0,2
Forêts	470,4	456,4	14,0
Mandats stratégiques	11,9	11,4	0,5
Mines	42,9	33,9	9,0
Opérations régionales	118,5	113,6	4,9
Plan Nord ²	2,2	2,2	0,0
Territoire	108,3	109,1	-0,8
Administration	39,1	53,1	-14,0
Total	988,7	965,7	23,0

¹ Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

² Le Secrétariat au développement nordique, qui fait partie du ministère du Conseil exécutif, est désormais responsable de la coordination gouvernementale du développement nordique.

La hausse nette des dépenses de 23,0 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent est attribuable, principalement :

- à des augmentations liées, notamment, à la prise en considération des dépenses réparties sur douze mois de l'Agence de l'efficacité énergétique, laquelle a été intégrée au Ministère le 1^{er} juillet 2011, à des dépenses additionnelles de certains programmes, aux coûts de suppression des feux de forêts, à l'implantation du nouveau régime forestier ainsi qu'à une variation des crédits de droits remboursables pour perte de l'impôt minier;
- à des diminutions de coûts en matière de fonctionnement, de mauvaises créances et de travaux sylvicoles, ainsi qu'à la variation de la dépense d'amortissement des actifs immobilisés du Ministère.

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec différents secteurs économiques.

Tableau 13

Répartition des sources de financement des dépenses

Sources de financement des dépenses	Millions de dollars
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles (excluant les contributions au Fonds des ressources naturelles de 264,2 M\$)	327,3
	327,3
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	121,0
Pertes des entreprises minières	11,6
	132,6
Fonds spéciaux	
Fonds des Ressources naturelles (y compris les contributions de 264,2 M\$ venant du ministère des Ressources naturelles)	427,8
Fonds d'information sur le territoire	101,0
	528,8
Total	988,7

Investissements

Les investissements de l'exercice 2012-2013 totalisent 55,7 millions de dollars comparativement à 64,8 millions de dollars en 2011-2012. L'écart de 9,1 millions de dollars s'explique, principalement, par des diminutions liées à la fin du programme de reconstruction des infrastructures routières du domaine de l'État, en Gaspésie, ainsi qu'au coût des développements informatiques. Les investissements de réseaux complexes (plan cadastral) ont, quant à eux, connu une hausse.

Tableau 14

Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

Catégorie d'immobilisation	Investissement (en M\$)			Total	
	Ministère des Ressources naturelles	Fonds des Ressources naturelles	Fonds d'information sur le territoire	2012-2013	2011-2012
Terrain	0,1	0,0	0,0	0,1	0,5
Bâtiment	0,0	0,3	0,0	0,3	1,2
Aménagement	1,7	0,5	0,0	2,2	5,2
Matériel et équipement	6,1	2,3	1,3	9,7	10,1
Développement informatique	1,6	5,1	2,2	8,9	18,1
Réseau complexe	0,0	0,0	34,5	34,5	29,7
Total	9,5	8,2	38,0	55,7	64,8

Coût de revient

Un état de la situation relatif à l'avancement des travaux pour l'établissement du coût de revient des principaux services et processus du Ministère est présenté dans la section portant sur la Politique de financement des services publics (p. 92).

Bonis au rendement

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget prononcé le 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette prévoit qu'aucun boni fondé sur le rendement ne pourra être accordé aux cadres, aux cadres juridiques³ et aux membres du personnel d'un cabinet pour les exercices financiers débutant en 2010-2011 et en 2011-2012. Ainsi, aucun boni n'a été accordé en 2012-2013 pour le rendement lors de l'exercice 2011-2012.

Mesures de réductions de dépenses

Les fonds spéciaux sous la responsabilité du Ministère appliquent le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014. Les mesures du plan sont décrites dans les paragraphes suivants :

- une réduction graduelle des dépenses de fonctionnement de nature administrative devant atteindre au moins 10 % au terme de l'exercice débutant en 2013;
- une réduction de 25 % des dépenses de publicité, de formation et de déplacement dès l'exercice débutant en 2010;
- une réduction de l'équivalent de 1 % de la masse salariale dès l'exercice financier débutant en 2010. Cette réduction devra être récurrente et augmentée du même montant chaque exercice jusqu'à l'exercice débutant en 2013.

³ La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice.

Les résultats cumulatifs attendus et les résultats cumulatifs atteints de ces mesures pour la troisième année d'application sont les suivants.

Tableau 15

Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds des ressources naturelles

	Cible de réduction cumulative au 31 mars 2013 (en K\$)	Réduction cumulative réalisée au 31 mars 2013 (en K\$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	1 036,3	1 036,3
Dépenses de publicité, formation et déplacement	1 052,3	1 499,3
Rémunération	1 069,9	2 384,4

Tableau 16

Mesures de réduction des dépenses pour le Fonds d'information sur le territoire

	Cible de réduction cumulative au 31 mars 2013 (en K\$)	Réduction cumulative réalisée au 31 mars 2013 (en K\$)
Dépenses de fonctionnement de nature administrative	743,9	536,6
Dépenses de publicité, formation et déplacement	161,2	295,2
Rémunération	S. O.	S. O.

s.o. signifie sans objet

Ressources informationnelles

Au cours de l'année 2012-2013, parallèlement aux travaux visant à se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement, le Ministère a poursuivi ses travaux d'élaboration de son architecture d'affaires, lui permettant ainsi de se donner une vision stratégique pour le développement futur de ses projets en ressources informationnelles, tout en favorisant l'optimisation de celles-ci.

Sur le plan de l'infrastructure technologique, le Ministère a consacré des efforts à la mise à niveau de son environnement de banques de données, de son réseau de stockage et de son outil de collaboration interne.

Le Ministère a également consacré des investissements importants à la poursuite de la conception de systèmes qui ont un lien avec sa mission. L'état de la situation en ce qui concerne la mise en œuvre et le déploiement des principaux systèmes pour chacun des secteurs est décrit ci-dessous.

Forêts

Dans le contexte de la mise en place du nouveau régime forestier, les travaux de développement, d'adaptation et de mise en place d'outils informatiques se sont poursuivis durant l'année en ce qui concerne plusieurs volets. D'abord, du côté de la planification de l'aménagement des ressources forestières, des outils ayant pour but de soutenir les travaux de collecte de données sur le terrain et la préparation de prescriptions sylvicoles ont été livrés. Les travaux d'adaptation de l'outil Sygif-GT, un système de gestion d'information forestière, composé de modules intégrés et dédié aux planificateurs forestiers en forêt publique, se sont également poursuivis, de même que les travaux pour l'intégration de cet outil dans l'infrastructure technologique du Ministère.

En ce qui concerne la réalisation, le suivi et le contrôle des opérations forestières, des travaux d'adaptation et de développement informatiques ont été entrepris au cours de l'année, notamment en matière de développement, dans le système de Gestion des interventions forestières, de trois nouveaux permis de récolte. Ces travaux découlent des nouvelles responsabilités du Ministère qui doit s'assurer du respect des exigences prévues dans les contrats de vente de bois et dans les ententes de récolte.

La deuxième phase de développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois sera achevée prochainement. Elle permettra de rendre disponible un outil de génération des documents d'appel d'offres du Bureau de mise en marché des bois, un portail de réseautage pour les entrepreneurs et de nouvelles fonctionnalités telles que les procès-verbaux des ventes adjudgées et la gestion des garanties bancaires.

Toujours dans le contexte de la mise en place du nouveau régime forestier, l'implantation du logiciel IsoVision a permis au Ministère d'obtenir la certification ISO 14001 : 2004 multisites pour son Système de gestion environnementale et d'aménagement durable des forêts. Ce logiciel fournit les outils de gestion permettant de satisfaire, notamment, aux diverses obligations réglementaires et de gérer plus efficacement les aspects environnementaux. Cette certification confirme que le Ministère a mis en place, et qu'il utilise adéquatement, des processus et des outils permettant de satisfaire à l'ensemble des exigences de la norme.

La phase 2 du projet Plant génétique, qui consiste en la refonte des programmes de saisie sur le terrain pour le créneau d'amélioration génétique, a été parachevée au cours de l'année. Cette application permet de mettre en place les dispositifs de recherche et de faire la collecte des données. Par conséquent, la saisie des premiers dispositifs de recherche ainsi que l'intégration de l'historique complet des dispositifs des vingt dernières années seront dorénavant possibles.

Finalement, le projet de modernisation du sous-système Insectes et maladies des arbres s'est terminé, ce qui permettra d'intégrer aux données actuelles des données historiques provenant de multiples systèmes. Ces données historiques permettront d'alimenter, notamment, l'étude des changements climatiques et les indicateurs de santé des forêts québécoises.

Mines

Le développement et la mise en place du système Gestion des droits délégués ont commencé en novembre 2012 et ils se termineront au cours de l'été 2013. Ce projet de développement a nécessité des améliorations importantes dans les systèmes Octroi des droits miniers et Diffusion des titres miniers dans Internet. Cette application permettra aux municipalités régionales de comté délégataires de procéder à l'inscription des droits d'exploitation de sable et gravier dans le Registre des droits miniers, réels et immobiliers du Québec ainsi que dans le Registre du domaine de l'État.

La réalisation de l'architecture du système Gestion de l'impôt minier a débuté au cours de l'année. La livraison prévue au printemps 2013 permettra d'entamer la réalisation du projet en 2013-2014.

Énergie

Le système ENERGES, développé et livré au cours de l'année, sert à simuler les niveaux futurs de la demande énergétique et des émissions de gaz à effet de serre au Québec. Ce système contribue, notamment, à l'établissement des objectifs que se donne le gouvernement en matière d'efficacité et d'innovation énergétiques, et en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Faune

Le développement du Système d'inventaire des animaux à fourrure a débuté en 2012-2013 et il sera livré en production au cours de l'année 2013-2014. Ce système collige l'information provenant des carnets de piégeage, des carcasses d'animaux, des inventaires fauniques et d'habitats, ainsi que des autres sources de données complémentaires ou d'applications.

Territoire

Au cours de l'année 2012-2013, les travaux liés à la refonte du Système d'information et de gestion du territoire public ainsi que les travaux d'amélioration de l'application Interrogation des données géographiques en ligne se sont poursuivis.

De plus, pour répondre à des enjeux de désuétude, sur le plan technologique, des systèmes actuels du cadastre et à des enjeux visant l'amélioration dans les façons de faire, une évolution vers un nouveau système de gestion du cadastre a débuté.

Le projet de refonte du système Gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec a également pour but d'éliminer les risques de dysfonctionnement du système lié à une désuétude sur le plan technologique, et d'améliorer la prestation de services à la clientèle par des services en ligne. Cette amélioration se traduit par des réductions dans les délais, en facilitant l'accès aux documents du greffe et en offrant des outils plus efficaces pour la gestion du greffe de l'arpenteur. L'enjeu de préservation de l'intégrité des données du système est également présent dans ce projet.

Le projet Service en ligne de réquisition d'inscription s'est terminé au cours de l'année financière. Ce service offre à la clientèle une interface conviviale pour lui permettre de préparer et de valider une demande d'inscription dans le registre foncier directement à partir du site Internet du Registre foncier.

Le projet Évolution technologique de la gestion de la rénovation cadastrale s'est, lui aussi, achevé au cours de l'exercice. La mise en œuvre de ce projet a permis la mise à niveau des composantes géomatiques qui étaient aux prises avec une désuétude sur le plan technologique. La disponibilité des fonctions géomatiques liées à la gestion de la rénovation cadastrale est maintenant assurée.

Finalement, la mise en place du Service de recherche géoréférencé a également été réalisée. Le but de ce service est d'obtenir une vision spatiale uniforme et intégrée de l'actif documentaire des systèmes de mission entreposés dans la solution de gestion électronique de documents. Ce service sera utilisé, notamment, par le nouveau système de refonte du système Gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec.

Tableau 17

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles, 2012-2013

	Dépenses et investissements prévus (K\$)	Dépenses et investissements réels (K\$)	Explication sommaire des écarts
Total des activités d'encadrement	7 784,1	7 762,3	Les dépenses et investissements réels correspondent globalement à ceux qui étaient prévus.
Total des activités de continuité	58 147,2	52 506,3	Les dépenses moindres relatives aux activités de continuité s'expliquent principalement par le ralentissement ou le report de certaines dépenses afin de répondre à des mesures d'économies demandées en 2012-2013 aux ministères et organismes.
Total des projets	27 076,4	10 418,0	L'écart relatif à la diminution des dépenses s'explique, entre autres, par la redéfinition des besoins d'affaires et par des délais d'approbation.
Total	93 007,7	70 686,6	

Tableau 18

Liste et état d'avancement des principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Avancement (%)	Explication sommaire des écarts
Sélection et implantation de Outils de prescriptions sylvicoles	80	Ce projet chemine normalement malgré des améliorations importantes en cours de réalisation.
Développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois (phase 2)	86	Ce projet chemine normalement.
Système de gestion de l'impôt minier	14	Le démarrage de ce projet servant à traiter les déclarations des droits miniers a été reporté.
Système de gestion des droits délégués	67	Un décalage du projet dans le temps a été causé par un retard dans les livraisons des systèmes Octroi des droits miniers et Diffusion des titres miniers sur Internet.
Système d'inventaires des animaux à fourrure	75	La portée du projet a été précisée en cours de réalisation. Le budget est identique à la planification, mais la fin des travaux est reportée à 2013-2014.
Système ENERGES	100	Le projet s'est terminé au cours de l'année financière.
Système de gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec	48	Ce projet chemine tel qu'il est prévu.
Projet de service en ligne de réquisition d'inscription	100	Tel qu'il était prévu, le projet s'est terminé au cours de l'année financière.

Tableau 19

Liste des ressources affectées aux principaux projets en ressources informationnelles

Liste des projets	Ressources humaines prévues (ETC)	Ressources humaines utilisées (ETC)	Ressources financières prévues (K\$)	Ressources financières utilisées (K\$)	Explication sommaire des écarts
Sélection et implantation de Outils de prescriptions sylvicoles	ND	6,2	395,3	387,3	Une faible portion de la dépense a été reportée.
Développement du site Web du Bureau de mise en marché des bois (phase 2)	10,6	2,4	909,1	199,2	Le coût du projet a été révisé à la baisse.
Système de gestion de l'impôt minier	12	1,2	1 100,1	145,4	Le démarrage du projet a été reporté.
Système de gestion des droits délégués	ND	4,7	837,8	454,5	Le démarrage du projet a été retardé, ce qui entraîne un report des dépenses.
Système d'inventaires des animaux à fourrure	7,7	4,2	679,2	401,9	La révision de l'architecture ayant amené une complexité plus importante que ce qui était prévu, il a été décidé de réaliser le projet sur deux ans plutôt que sur un an comme il avait été planifié. Par ailleurs, le budget de réalisation est demeuré le même.
Système ENERGES	ND	3,7	426,3	375,7	Le projet s'est terminé au cours de l'année financière et il a nécessité moins de ressources financières que ce qui était prévu.
Système de gestion du greffe de l'arpenteur général du Québec	ND	11,4	1 275,7	929,4	Le coût du projet moins élevé s'explique principalement par la diminution du taux journalier des ressources externes (stratégie d'appel à la concurrence).
Projet de service en ligne de réquisition d'inscription	ND	1,1	1 886,2	745,6	Ce projet s'est terminé au cours de l'année financière. L'écart représente la contingence non utilisée du projet ainsi que l'économie générée par des taux journaliers des ressources externes moins élevés que ce qui était prévu.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le ministère des Ressources naturelles reconnaît l'importance de respecter les standards d'accessibilité Web adoptés par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Depuis la mise en vigueur de ces standards, les nouveaux sites Internet de types informationnel, promotionnel et thématique sont développés en conformité avec les standards d'accessibilité établis. À titre d'exemples, les sites Internet suivants respectent les standards d'accessibilité :

- Semaine de l'efficacité énergétique (ce site a été mis en ligne du 24 au 30 novembre 2012);
- Évaluation environnementale stratégique [ees.gouv.qc.ca];
- Québec Mines [quebecmines.mrn.gouv.qc.ca];
- Adresses Québec [adressesquebec.gouv.qc.ca];
- Véhicules électriques [vehiculeselectriques.gouv.qc.ca].

Par ailleurs, tel que le recommandent les standards en question, un lien menant à une page sur l'accessibilité a été ajouté dans les autres sites Internet qui ne respectent pas encore les exigences en matière d'accessibilité (par exemple : [mrn.gouv.qc.ca/accessibilite.jsp]).



Résultats relatifs aux engagements



2



Le ministère des Ressources naturelles a poursuivi la conduite de plusieurs partenariats d'acquisition d'information géographique, qui ont permis d'acquérir plus de 52 000 km² de photographies aériennes et d'orthophotographies de plusieurs régions du Québec.

Photo : MRN

Plan stratégique 2008-2011 et Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Valorisant une approche de gestion intégrée et régionalisée qui promeut le développement harmonieux des régions, le Plan stratégique 2008-2011 du Ministère est le cadre général dans lequel s'inscrit la majorité des actions dont le présent rapport rend compte. En raison des enjeux qui l'interpellent, le Ministère a retenu quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières orientations ont un lien direct avec la mission du Ministère, alors que la quatrième a, de façon plus particulière, un rapport avec l'organisation et les personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires. Ces choix stratégiques se concrétisent en 21 objectifs et 42 indicateurs qui permettent de mesurer les résultats obtenus. Pour faciliter la compréhension de ceux-ci, une mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est brièvement présentée à travers le texte.

En outre, pour ce cycle de planification, sept actions sont considérées comme déterminantes au regard de la concrétisation de la mission du Ministère. Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre de ces actions, leur état d'avancement est présenté séparément à la suite des résultats du plan stratégique.

Finalement, le Ministère doit composer avec un environnement en constante évolution. Pour tenir compte de cette réalité, le Ministère inscrit, dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, des actions qui viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà prévues dans le plan stratégique, ce qui lui permet d'ajuster son action au fur et à mesure de l'évolution de son environnement. Les résultats relatifs à ces actions additionnelles sont présentés à la suite des actions déterminantes.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Dans le but d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, à l'extraction, à la récolte et au prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère peut aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, à celle de l'ensemble des régions du Québec.

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

Le Ministère s'engage à poursuivre l'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et territorial dans la perspective d'une amélioration continue de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Par l'utilisation de connaissances de pointe selon une approche multidisciplinaire et par une plus grande accessibilité à de nouvelles données, le Ministère fait, de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, un levier important pour le développement économique.

INDICATEUR 1.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole	D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé	80 % (élaboration du guide en cours)	90 % (élaboration du guide en cours)	Guidé élaboré et partiellement diffusé

Les textes finaux en ce qui concerne les tomes 1 et 2 du guide sylvicole sont terminés et ils sont disponibles pour les opérations régionales. Les outils de planification intègrent les orientations du guide sylvicole.

INDICATEUR 1.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence	Annuellement, atteinte d'au moins 70 %	63,8 %	Indicateur abandonné	Indicateur abandonné

Depuis 2011-2012, étant donné que le système permettant de faire le calcul n'est plus en fonction, cet indicateur ne peut pas être quantifié. Ce système nécessitait une quantité significative de données et les opérations à faire pour calculer l'indicateur étaient particulièrement complexes. Par conséquent, dans un souci d'efficacité, le Ministère a décidé de cesser de l'utiliser.

INDICATEUR 1.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Superficie couverte par des levés géoscientifiques	Annuellement, superficie de 50 000 km ²	197 591 km ²	159 243 km ²	265 319 km ²

6.9

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.9 **Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire ».

12.11

Cet indicateur fait également état de l'action 12.11 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Acquérir et diffuser des connaissances sur le potentiel minéral ».

La superficie de 265 319 kilomètres carrés (km²), couverte par les travaux géoscientifiques accomplis en 2012-2013, englobe les inventaires géologiques (28 605 km²), géophysiques (99 059 km²), géochimiques (78 849 km²) et du quaternaire (58 805 km²).

En 2012-2013, les investissements en travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques s'élèvent à près de 13 millions de dollars (12,5 millions de dollars pour les levés géoscientifiques et 354 000 \$ pour l'inventaire des eaux souterraines), comparativement à près de 10,7 millions de dollars en 2011-2012, à 10,6 millions de dollars en 2010-2011 et à 7,3 millions de dollars en 2009-2010. En 2012-2013, l'accent a été mis sur les levés à grande superficie, où les connaissances géoscientifiques étaient faibles, voire inexistantes, ce qui a conduit à une couverture record de 265 319 km².

En 2012-2013, la cible annuelle fixée dans la Stratégie minérale a été dépassée d'environ 4,5 fois. Cette augmentation importante résulte de la mise en place du Fonds des ressources naturelles : volet Patrimoine minier. La cible de 50 000 km² pour la couverture de travaux géoscientifiques a été fixée quand le budget prévu pour l'acquisition des connaissances était de 7 millions de dollars.

Par ailleurs, en 2012-2013, la base de données du Système d'informations géominières (SIGÉOM) s'est enrichie de près de 1 100 documents de sources variées, y compris des rapports et des cartes géologiques produits par Géologie Québec et indexés dans le fonds documentaire géoscientifique numérique. Ainsi, 37 rapports et 70 cartes ont été indexés dans SIGÉOM-EXAMINE au cours de l'année financière.

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

Par la poursuite de la modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé, le Ministère participe au développement économique du Québec. À cet égard, la rénovation cadastrale permet au Ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, c'est-à-dire une représentation des propriétés foncières fidèle, complète et accessible. La rénovation cadastrale contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulé des lots rénovés du cadastre québécois

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
67,2 %	71,2 %	74,0 %

6.5

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.5 **Compléter la rénovation cadastrale**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire ».

12.7

Conjointement avec l'indicateur 3.1, cet indicateur fait également état de l'action 12.7 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulée « Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional ».

En 2012-2013, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser 124 144 lots, ce qui porte à 74,0 % le pourcentage cumulé de lots rénovés, soit un peu plus de 2,8 millions de lots. On estime à un peu plus de 3,8 millions le nombre total de lots cadastrés devant être rénovés d'ici la fin du programme prévue en 2021.

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Dans le but de promouvoir la connaissance et la mise en valeur, de façon optimale, du territoire et de ses ressources, il est nécessaire de disposer d'une information foncière relative aux terres du domaine de l'État, qui soit officielle, complète et à jour. Par la mise en place du Registre du domaine de l'État, le Ministère permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits et contraintes accordés par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même qu'à leur emplacement. Ce registre facilite l'accès à la connaissance du territoire et de ses possibilités. En favorisant ainsi la connaissance actualisée de l'information foncière du domaine de l'État, le Ministère contribue à une meilleure protection des droits de l'État et des citoyens, en plus de fournir un levier supplémentaire pour le plein développement économique du Québec.

INDICATEUR 3.1

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts particuliers

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
99,2 %	99,7 % ⁴	99,8 %

6.6

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.6 **Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Instauration de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire ».

12.7

Conjointement avec l'indicateur 2.1, cet indicateur fait également état de l'action 12.7 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulée « Fournir l'information foncière pour appuyer le développement local et régional ».

En vertu de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (chapitre M-25.2), la ministre, en sa qualité d'arpenteur général du Québec, constitue et tient à jour le Registre du domaine de l'État (RDE). C'est dans ce registre que sont inscrits tous les actes visés par la Loi sur les terres du domaine de l'État (chapitre T-8.1). Dans la mesure où ils sont disponibles, ce registre contient aussi des renseignements sur le caractère privé ou public des terres, sur le nom du ministère ou de l'organisme public qui en détient l'autorité ainsi que sur leur emplacement géographique et la représentation géométrique du morcellement du territoire. Ce registre public permet à l'État de contribuer à assurer l'intégrité du territoire public et la cohérence des actions à l'égard du domaine de l'État.

Un ministre ou un organisme public désigné par la ministre des Ressources naturelles doit, sans délai, inscrire dans le registre tout acte, ainsi que l'emplacement géographique et la représentation géométrique de la terre visée par cet acte, conformément aux instructions de l'arpenteur général du Québec. En 2007, lors de l'établissement de la cible, on prévoyait que près de 325 000 droits et contraintes devaient être enregistrés dans le RDE. Or, au 31 mars 2011, cette cible a été révisée puisqu'on en dénombrait 297 431. Au 31 mars 2013, 99,8 % de ces droits et contraintes étaient enregistrés dans le registre.

⁴ Ce résultat ne comprend pas les zones agricoles situées sur les terres du domaine de l'État.

Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

La bonne gestion de l'information foncière qui permet, notamment, de contribuer à la sécurité des droits de propriété constitue une autre responsabilité du Ministère. Le principe de propriété est le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable car, en l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est grandement affecté. Le respect de l'intégrité du lien qui existe entre la propriété et le propriétaire est l'assise de la majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire. La disponibilité de registres identifiant les propriétés foncières et dans lesquels sont enregistrés les droits de propriété afférents permet donc de préserver le respect de l'intégrité des droits et, par le fait même, de s'assurer que les transactions immobilières se font sur la base d'une information foncière officielle, fiable et à jour.

INDICATEUR 4.1

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
99,2 %	98,3 %	98,4 %

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Comme le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2012-2013, 632 553 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 98,4 % des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable étant donné différents facteurs qui se révèlent difficiles à maîtriser. Parmi ces facteurs se trouvent le dépôt occasionnel de méga-documents dont le traitement demande plus d'une journée, la forte demande à certaines périodes de l'année, dépassant la capacité de travail possible, ainsi que des problèmes de ralentissement du système informatique survenus occasionnellement qui ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

INDICATEUR 4.2

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 20 %

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
3 %	-59,1 %	50,3 %

L'implantation d'un cadastre entièrement informatisé a marqué un tournant dans la préparation et dans la présentation des plans cadastraux par les arpenteurs-géomètres qui pratiquent au Québec. Ce projet a eu des effets très positifs; en effet, le délai moyen de traitement des requêtes a diminué de façon constante en 2012-2013. Pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, le délai moyen a été de 12,4 jours ouvrables.

INDICATEUR 4.3

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 25 %

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
33,5 %	22,9 %	38,4 %

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi ses efforts de réduction des délais de traitement afférents aux demandes de modifications cadastrales. Ainsi, le délai moyen de traitement de ces demandes s'élevait à 166,7 jours civils pour la période allant du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du Plan stratégique 2008-2011, soit 271 jours civils (délai de référence). Il s'agit d'une amélioration de 38,4 %. Pour le mois de mars 2013, le délai était de 110,6 jours civils.

Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a pour but d'assurer la pérennité du patrimoine forestier, tout en favorisant le développement économique et social du Québec et de ses régions. Depuis le 1^{er} avril 2010, cette loi permet la mise en place d'un nouveau régime forestier durable, de calibre international, adapté aux réalités du XXI^e siècle et répondant aux besoins des travailleurs, des communautés et de l'industrie.

INDICATEUR 5.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre	100 % du plan de mise en œuvre élaboré	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

6.1

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.1 **Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Instauration de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire ».

9.28

Cet indicateur fait également état des actions 9.28 et 12.17 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulées, respectivement, « Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Vente aux enchères » et « Favoriser la gestion participative et l'implication des milieux dans la réalisation des plans d'aménagement forestier intégré ». Le fait saillant à propos du Bureau de mise en marché des bois fournit de plus amples renseignements (p. 4).

12.17

Le Ministère a terminé le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier qui découle de l'adoption, le 23 mars 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. En mars 2011, le Bureau de coordination du régime forestier (BCRF) a été créé. Durant les mois suivant l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier, soit le 1^{er} avril 2013, le BCRF poursuivra, au sein des secteurs des forêts et des opérations régionales, ses tâches de coordination globale du contenu des travaux et du respect des échéanciers pour les éléments du régime forestier dont la mise en œuvre n'est pas terminée.

Au cours de l'année 2012-2013, le BCRF a continué ses travaux de suivi de la mise en œuvre du régime forestier. Pour mener à bien cette tâche, une planification globale, intégrant les livrables des différents projets contribuant à la mise en œuvre du régime forestier, a été utilisée. Cette planification a fait l'objet d'une mise à jour périodique. Au cours des prochains mois, à mesure que les derniers éléments associés à la mise en œuvre du nouveau régime forestier seront terminés, le BCRF achèvera son mandat.

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Dans la foulée du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, considéré comme un jalon de la réforme du régime forestier, le Ministère a adopté la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée⁵. Cette stratégie favorise le maintien d'une industrie innovante, créatrice de richesse et d'emplois durables; de plus, elle suscite, au sein de la population québécoise, une culture de l'utilisation du matériau bois. La mise en place de cette stratégie permet également d'attirer de nouveaux joueurs au sein d'une industrie innovante dans le secteur forestier et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

En 2012-2013, le ministère des Ressources naturelles a procédé à une analyse de la situation de l'industrie des produits forestiers à la suite de laquelle il a conclu qu'il fallait poursuivre les efforts pour aider l'industrie à s'adapter et à se renforcer par rapport aux changements rapides de la concurrence.

Le Ministère a donc produit une nouvelle stratégie pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers dans le but de l'aider à se diversifier, à innover et à s'adapter, et ce, selon trois filières principales, soit la construction verte, la chimie verte et l'énergie verte.

En conséquence, c'est par la mise au point d'outils, la création d'occasions d'affaires, la promotion et l'innovation, de même que par son rôle en matière de développement durable, que le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

INDICATEUR 6.1

Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Poursuite de la mise en œuvre des mesures de la stratégie pour les 4 filières	Projet de bioraffinage réalisé et les 27 recommandations du rapport Beaulieu démarrées	4 projets de bioraffinage approuvés avant le 27 mars 2013; application des recommandations du rapport Beaulieu

9.27

Cet indicateur fait également état de l'action 9.27 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Maintenir l'accès à la ressource ligneuse — Garanties d'approvisionnement ».

À la suite des interventions faites dans le cadre de la Stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée et à la suite des recommandations du Groupe de travail visant à favoriser une utilisation accrue du bois dans la construction (rapport Beaulieu), le Ministère a procédé à une révision de son modèle d'affaires.

Ainsi, en juillet 2012, le Ministère lançait la Stratégie quinquennale 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers.

Cette stratégie a pour but de permettre l'affranchissement par rapport aux contraintes d'une économie cyclique dans le secteur de la fabrication des produits du bois, de mettre au point de nouveaux produits et de développer de nouveaux marchés dans l'industrie des pâtes et papiers, de même que d'exploiter les occasions d'affaires liées à la valorisation énergétique de la biomasse forestière.

En conséquence, des actions ont été mises en place pour soutenir les entreprises ou les promoteurs en vue de diversifier, d'innover et d'adapter l'industrie des produits forestiers. Parmi ces actions, il y a le Fonds Valorisation du bois, le Chantier sur la forêt feuillue et l'application des recommandations du rapport Beaulieu.

Chantier de la forêt feuillue

Pour le volet industrie, une somme de 72 500 \$ était prévue pour effectuer des analyses de base et exécuter des travaux de démarchage international en vue d'établir une liste de produits ou de procédés potentiels. Ces analyses permettront de dresser

⁵ Stratégie de développement industriel
mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/entreprises/strategie-developpement-2012-2017.pdf

une vue d'ensemble de la situation provinciale dans le domaine de la consommation industrielle et de caractériser la fibre ligneuse et les bois ronds dans la municipalité régionale de comté du Pontiac. Au 31 mars 2013, 52 000 \$ ont été investis pour des travaux qui ont été accomplis. D'autres travaux vont se poursuivre ou débiter le 1^{er} avril 2013.

Applications des recommandations du rapport Beaulieu

Pour donner suite au rapport Beaulieu, le gouvernement a annoncé qu'il entendait investir près de 28,9 millions de dollars, répartis sur cinq ans, pour encourager l'utilisation du bois dans la construction. Pour l'année 2012-2013, en réponse aux recommandations du groupe de travail, une somme totale de 0,6 million de dollars a été consacrée notamment à la création de la grappe sur l'utilisation du bois ainsi qu'au soutien technique aux professionnels et donneurs d'ordres.

Chimie verte

En 2010, le ministère des Finances a annoncé l'attribution au Ministère de crédits additionnels de l'ordre de 30 millions de dollars pour les exercices financiers allant de 2010-2011 à 2012-2013. Cette somme avait pour but de soutenir des projets mobilisateurs issus de la chimie verte. À ce jour, trois projets ont été réalisés. Il s'agit de l'usine de démonstration de production de nanocellulose cristalline (NCC) de Celluforce; de l'usine de fabrication de matériaux composites de Tembec et de l'usine de valorisation des cendres de la centrale de cogénération de Kruger, à Bromptonville. Un projet a été ajouté en 2012-2013. Il consiste à produire de l'hémicellulose et de l'acétate de potassium à l'usine de Norampac à Cabano. La production d'acétate de potassium peut servir d'antigel pour le tarmac des aéroports et le flux d'hémicellulose, pour la production de différents produits ou de biocarburant. Le Ministère a prévu une aide de 4,36 millions de dollars, échelonnée sur trois ans à compter de 2012-2013, pour contribuer à la réalisation de ce projet.

Finalement, à la suite de la parution du Plan d'action — Vers la valorisation de la biomasse forestière, en 2009, des appels de propositions ont été lancés dans presque toutes les régions du Québec. C'est ainsi que plus de 1,3 million de tonnes métriques vertes sont, à ce jour, attribuées annuellement à la suite d'ententes découlant de ces appels de propositions. Ces ententes représentent environ 32 % de l'ensemble de la biomasse forestière potentiellement disponible dans les forêts.

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

Dans le but d'assurer l'avenir du secteur minier québécois, le gouvernement du Québec s'est donné une stratégie. La participation des communautés locales et autochtones de même que l'harmonisation des usages et la protection de l'environnement sont des éléments relevant de cette stratégie. La Stratégie minérale du Québec repose sur trois grandes orientations, soit la création de la richesse, le respect de l'environnement ainsi que l'association avec les communautés et l'intégration dans le milieu.

INDICATEUR 7.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 34 sont réalisées et 45 sont en cours de réalisation	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 39 sont réalisées et 40 sont en cours de réalisation	Sur 80 actions : 2 sont abandonnées, 48 sont réalisées, y compris celles qui se font de façon continue ou récurrente, et 30 sont en cours de réalisation

Au 31 mars 2013, 48 des 80 actions du plan d'action découlant de la Stratégie minérale du Québec étaient réalisées. Ce résultat inclut des actions dont la mise en œuvre se fait de façon continue, et qui se font ainsi de façon récurrente ou ont été intégrées dans les activités du Ministère. Le nombre d'actions en cours de réalisation s'établissait, quant à lui, à 30 ; il regroupe plusieurs mesures qui sont associées à la mise à jour de la Loi sur les mines dont le projet doit être déposé au printemps 2013. De plus, une deuxième action a été abandonnée durant la dernière année financière, soit celle qui avait rapport au soutien à l'utilisation du chrysotile. L'autre action abandonnée concerne la mise en œuvre de campagnes de mise en valeur des emplois du secteur minier par le Ministère; de telles campagnes sont organisées par le Comité sectoriel de main-d'œuvre de l'industrie des mines et l'Institut national des mines.

Outre les deux actions abandonnées, les actions découlant de la Stratégie minérale du Québec ont été réalisées ou sont en cours de réalisation.

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Le 4 mai 2006, la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015⁶ était rendue publique. Cette stratégie définit les buts à atteindre et les actions à entreprendre d'ici à 2015 ainsi que les orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique, soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. Par ailleurs, la stratégie énergétique comprend des orientations sur le plan législatif. Depuis, le Ministère poursuit sa mise en œuvre et veille à sa concrétisation.

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine

3.4

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Améliorer la vitalité économique des régions du Québec ».

Les travaux au complexe hydroélectrique de la Romaine avancent selon le calendrier prévu. Déjà, trois des quatre aménagements hydroélectriques sont en chantier. Au chantier de la Romaine-1, les travaux d'excavation du canal d'amenée de la centrale se poursuivent. L'excavation de la galerie de dérivation a commencé et elle permet d'assécher le lit de la rivière en vue de la construction du barrage.

À l'aménagement de la Romaine-2, la galerie d'amenée, un tunnel de 5,5 kilomètres reliant le réservoir à la centrale, est terminée. L'installation des groupes turbines-alternateurs de la centrale, ainsi que des systèmes électriques, mécaniques et de commande est prévue pour l'année 2013.

Au chantier de la Romaine-3, le tronçon de route allant du kilomètre 99 au kilomètre 117 est terminé depuis l'été 2012 ainsi que le pont du ruisseau Mista. Par ailleurs, les travaux d'excavation de la dérivation ont été lancés dès le début de 2013. Le déboisement des routes d'accès à la centrale est bien avancé, tandis que la ligne à 34,5 kV jusqu'au kilomètre 117 est terminée. Cette ligne servira à alimenter en électricité le futur campement du Mista.

Actuellement, Hydro-Québec concentre ses efforts à la construction de la ligne qui reliera la centrale de la Romaine-2 au poste Arnaud, près de Sept-Îles. Le déboisement de l'emprise est en cours ainsi que la construction des installations qui feront transiter l'énergie provenant de la centrale. Des équipes s'affairent également à la construction du poste de la Romaine-2 et à l'ajout d'équipement au poste Arnaud.

Malgré la poursuite des travaux, qui à terme ajouteront 1550 MW, aucun mégawatt additionnel n'a été ajouté en 2012-2013. La cible de 4 500 MW n'est pas atteinte.

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTATS

2010-2011 ⁷	2011-2012	2012-2013
98 340 TEP	118 196 TEP	122 858 TEP

⁶ L'énergie pour construire le Québec de demain — Stratégie énergétique du Québec 2006-2015
mrn.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf

⁷ Les résultats ont été modifiés en raison de la révision à la hausse du nombre prévisionnel de TEP économisées en 2010-2011, qui sont passées respectivement de 98 169 à 98 340.

Avec la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement du Québec a fixé des cibles d'économie d'énergie à l'horizon 2015, soit 2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP)⁸ (13,5 millions de barils de pétrole) pour les produits pétroliers, 11 TWh pour l'électricité (945 780 TEP) et 350 millions de mètres cubes pour le gaz naturel (319 860 TEP). Ces cibles ont rapport aux initiatives prises au Québec pour que l'ensemble des intervenants contribue à économiser de l'énergie.

En 2012-2013, des économies d'énergie annuelles de 122 858 TEP ont été réalisées, soit 872 TEP pour les produits pétroliers, 86 496 TEP pour l'électricité et 35 490 TEP pour le gaz naturel.

INDICATEUR 8.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés	D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010
		Au total, 659,1 MW implantés	Au total, 1 057,2 MW implantés	Au total, 1 716,2 MW implantés

3.5 Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.5 **Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne** qui est rattachée à l'objectif ministériel « Améliorer la vitalité économique des régions du Québec ».

Durant l'année 2012-2013, six parcs éoliens sont devenus opérationnels, soit Gros Morne phase 2, Saint-Robert-Bellarmin, New Richmond, Montérégie, Massif du Sud et Lac Alfred phase 1. Au 31 mars 2013, 1 716,2 MW éoliens ont été implantés; par conséquent, la cible de 1 600 MW, visée pour 2011, est atteinte.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

À titre de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer aux générations futures un legs prospère en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il considère comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veille aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

⁸ Les taux de conversion sont ceux qui étaient en vigueur au moment de l'élaboration du plan stratégique du Ministère, soit 10³ kWh = 0,08598 TEP pour l'électricité et 10³ m³ = 0,91389 TEP.

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

L'acquisition, le traitement et la diffusion de connaissances actualisées sont des actions essentielles qui permettent d'assurer la conservation, la protection et la mise en valeur des ressources naturelles. Dans cette perspective, il convient de suivre les choix stratégiques du Ministère liés à la diffusion d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, à l'élaboration du cadre global de gestion forestière de même qu'à la réalisation des inventaires fauniques.

INDICATEUR 9.1

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2010-2011

Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

2011-2012

2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

2012-2013

6 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

5.3

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.3 **Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

Le Ministère a mis en place un projet de suivi des indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Il a créé une publication en ligne pour diffuser les résultats de ce projet et, ainsi :

- fournir aux décideurs des outils d'analyse qui leur permettront de vérifier si les pratiques forestières contribuent à l'aménagement durable des forêts dans le contexte de gestion de la forêt québécoise et, si nécessaire, d'apporter des modifications;
- informer le public de l'état des forêts et des progrès accomplis au Québec en matière d'aménagement durable des forêts.

La cible consistait à ajouter 15 nouveaux indicateurs documentés aux 16 indicateurs déjà en ligne dans le site Internet du Ministère ainsi qu'à faire la mise à jour des indicateurs selon la disponibilité annuelle ou quinquennale des données. De 2008 à 2012, deux nouveaux indicateurs ont été développés et ajoutés à la publication en ligne. Vingt-cinq mises à jour ont été exécutées, alors que huit mises à jour et six nouveaux indicateurs sont toujours en cours de développement.

Au cours des dernières années, les ressources affectées au développement des indicateurs d'aménagement durable des forêts ont été assignées à la mise en œuvre du nouveau régime forestier et à l'élaboration de la Stratégie d'aménagement durable des forêts, ce qui explique le retard observé dans le développement des indicateurs. Les priorités d'action au regard du développement et de la diffusion de nouveaux indicateurs ont été ajustées pour tenir compte du cadre de gestion du régime forestier 2008-2013 et de la reddition de comptes prévue à l'article 224 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

En 2012-2013, les efforts ont porté davantage sur l'harmonisation des nouveaux indicateurs du cadre de gestion en fonction des objectifs de reddition de comptes ainsi que sur la définition des besoins d'une nouvelle plateforme de diffusion WEB pour l'ensemble des indicateurs.

INDICATEUR 9.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Élaboration du cadre global de gestion forestière	D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	Élaboration du cadre global achevée	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

5.2

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.2 **Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

L'élaboration du cadre global de gestion forestière a été achevée en 2010-2011. Celui-ci a pour but de faciliter la compréhension du régime forestier ainsi que sa mise en œuvre.

INDICATEUR 9.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle	Annuellement ⁹ , réalisation d'au moins 75 %	75 % (sur 4 projets planifiés : 3 projets réalisés)	80 % (sur 5 projets planifiés : 4 projets réalisés)	80 % (sur 5 projets planifiés : 4 projets réalisés)

Il est nécessaire de réaliser des inventaires à intervalles réguliers pour s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées respecte le potentiel des populations. Les inventaires de populations d'orignaux et de cerfs de Virginie ont été retenus à titre d'indicateur.

Le Ministère a réalisé deux projets d'inventaire aérien des populations d'orignaux et deux inventaires d'habitats de cerfs de Virginie. Tous ces inventaires étaient prévus dans la programmation 2012-2013. Globalement, le Ministère a investi 345 900 \$ dans ces projets. Des conditions climatiques défavorables ont empêché la réalisation de l'inventaire de population de cerfs de la zone 8 Est, située dans la région de la Montérégie.

⁹ La cible a été ajustée pour mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

À titre de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, le Ministère doit appliquer des lois, des normes et des règlements. Pour protéger les ressources, il doit aussi veiller à leur respect et faire état des cas de non-conformité au regard de la législation et de la réglementation. Dans les milieux forestiers, le Ministère s'assure de la conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État.

Pour le maintien des différentes ressources, le Ministère s'assure également que les limites établies pour les potentiels d'exploitation ne sont ni sous-utilisées ni dépassées. En ce sens, il s'assure du respect de la possibilité forestière et des efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables. Le Ministère maintient des efforts de protection consacrés aux activités illégales relativement aux habitats fauniques.

INDICATEUR 10.1

Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE

Annuellement, 100 % de conformité

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
82 %	86 %	86 %

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité des interventions des détenteurs de contrats forestiers et autres groupes de clientèle par rapport au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI). Ce taux est calculé à partir des données de la vérification faite en 2011-2012. Mentionnons que le taux de vérification déterminé par chaque direction régionale varie selon le risque associé à chacun des exécutants de travaux.

Le résultat de la vérification montre un taux de conformité de 86 %, soit 6 215 éléments conformes par rapport à 7 208 éléments vérifiés. Ce taux de conformité est identique à celui obtenu l'année précédente. Il en est de même au regard de la gravité des cas puisque l'on y retrouve sensiblement les mêmes proportions entre les deux années. Les résultats montrent que 8 % des éléments vérifiés et classés non conformes ont un impact jugé moyen sur les objectifs poursuivis par le RNI et 6 % ont un impact jugé grave, comparativement à des taux respectifs de 9 % et de 5 % obtenus en 2011-2012.

INDICATEUR 10.2

Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse

CIBLE

Annuellement, rendre compte du taux de respect

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée

Cet indicateur a pour but de comparer les volumes récoltés, soit le volume mesuré et le volume des glanures laissées sur les aires de récolte, avec la possibilité forestière. Documenter cet indicateur permet de déterminer les unités d'aménagement où la récolte dépasse la possibilité forestière et d'appliquer, au besoin, des mesures correctives. Le bilan est effectué pour chacune des 74 unités d'aménagement et, séparément, pour six groupes d'essences différents. En 2012-2013, la cible se rapporte au bilan des récoltes depuis le début de la période 2008-2013, soit le 1^{er} avril 2008, jusqu'au 31 mars 2011. Le délai s'explique par le temps requis pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte, qui est d'environ un an après la fin de l'année des activités, et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements des volumes récoltés par rapport à la possibilité forestière.

Pour la période visée, la récolte a été de 54 616 971 m³ pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 38 731 158 m³ de moins que la possibilité forestière (93 349 129 m³). Ce bilan cumule les situations de toutes les unités d'aménagement et précise que la possibilité forestière est globalement respectée. En effet, bien que, dans certaines unités d'aménagement, la récolte ait dépassé la possibilité forestière, les dépassements représentent 0,5 % de la possibilité forestière et, globalement, toutes les unités d'aménagement confondues, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. Par conséquent, on peut affirmer que la possibilité forestière est respectée au cumul de toutes les unités d'aménagement.

Possibilité forestière. Le bilan de chacune des 74 unités d'aménagement, calculé séparément pour six groupes d'essences différents, précise qu'un dépassement de la récolte est observé par rapport à la possibilité forestière dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 41,9 % des unités d'aménagement (31/74) :

- les dépassements représentent 468 875 m³, soit 0,5 % de la possibilité forestière;
- 81 % de ces dépassements (381 012 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 19 % de ces dépassements (87 863 m³) font l'objet de mesures correctives.

INDICATEUR 10.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines	Non disponible	Indicateur abandonné	Indicateur abandonné

Cet indicateur a été abandonné en 2010-2011 à la suite d'une révision des façons de faire devant mener à de nouvelles orientations en matière de traitement des dossiers d'infraction relatifs à l'habitat du poisson.

INDICATEUR 10.4	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables	Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines	Non disponible	Indicateur abandonné	Indicateur abandonné

Étant donné que le Ministère a entrepris la révision de la classification des activités dommageables et très dommageables pour la faune et ses habitats, cet indicateur a été abandonné en 2011-2012. Cette révision a introduit des changements qui ont fait en sorte qu'il n'est pas possible de calculer, en se basant sur les années antérieures, les efforts consentis pour cette activité.

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

À la suite de l'atteinte de la cible de 8 % d'aires protégées en 2009, le gouvernement du Québec annonçait, au printemps 2011, les orientations stratégiques gouvernementales ayant pour but d'atteindre de nouvelles cibles en matière d'aires protégées, soit d'étendre le réseau de façon à protéger 12 % du Québec et 10 % de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, et ce, d'ici à 2015. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les activités du Ministère en matière d'aires protégées. En plus de collaborer au développement des assises sur lesquelles repose la poursuite du développement du réseau des aires protégées, le Ministère désigne légalement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), des refuges biologiques protégeant de vieilles forêts ainsi que des sites géologiques exceptionnels.

INDICATEUR 11.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de nouveaux ¹⁰ écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

5.10 Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

La cible de cet indicateur a été atteinte en 2010-2011 par la protection légale de 64 écosystèmes forestiers exceptionnels.

¹⁰ Le libellé de l'indicateur a été ajusté pour refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

INDICATEUR 11.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	2025 refuges biologiques désignés légalement et inscrits dans le registre des aires protégées du Québec

5.10 Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet à la ministre des Ressources naturelles de désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique.

Tous les refuges biologiques ont été soustraits à l'aménagement forestier. Parmi ceux-ci, 2 025 refuges biologiques ont également été soustraits aux activités minières et énergétiques. Dans ce contexte, des démarches ont pu être faites pour les faire reconnaître à titre d'aires protégées. Ainsi, en 2012-2013, ces refuges ont été désignés légalement et inscrits dans le registre des aires protégées du Québec.

INDICATEUR 11.3	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	Projets en cours pour 19 sites potentiels	Projets en cours pour 66 sites potentiels	Projets en cours pour 24 sites issus de la 1 ^{re} , de la 2 ^e et de la 3 ^e vague

5.11 Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.11 **Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

Aucun site géologique exceptionnel (SGE) n'a encore été classé officiellement. Au total, 338 sites ont été proposés au Ministère.

- Au départ, 63 géosites ont été analysés puis insérés dans le processus de classement.
- En août 2012, 30 nouveaux sites ont été ajoutés sur le site Internet des SGE.
- En septembre 2012, 24 sites, qui n'avaient été soumis qu'à la consultation interne, ont été envoyés pour consultation externe.

Le statut de site géologique exceptionnel n'existe nulle part ailleurs dans le monde, la démarche du Ministère est à l'avant-garde dans ce domaine. Les contraintes reliées à la tenure, aux lois et aux droits sont nombreuses. De plus, le consensus des différents intervenants pour plusieurs sites est très difficile à obtenir. L'adoption du projet de loi visant à modifier la Loi sur les mines permettra de faciliter, éventuellement, le processus de classement des SGE.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

Depuis environ vingt ans, le Québec participe à la conservation des espèces en situation précaire. C'est par l'intermédiaire de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables que le gouvernement désigne, comme étant une espèce menacée ou une espèce vulnérable¹¹, toute espèce de la faune dont la situation le requiert. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet d'une protection. C'est dans ce contexte que des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre pour améliorer l'état des populations des espèces ciblées et pour protéger leurs habitats, ce qui contribue à leur sauvegarde. Dans le dossier du rétablissement des espèces menacées et vulnérables, divers acteurs du domaine sont mis à contribution, parmi lesquels des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs. Dans l'ensemble du processus d'identification, de désignation, de rétablissement et de protection des espèces fauniques, le Ministère dispose de l'outil qu'est le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec.

Quant au secteur minier, les dispositions réglementaires de la Loi sur les mines obligent, depuis 1995, les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité. Néanmoins, le réaménagement et la remise en état des anciens sites d'exploration et d'exploitation minière sont nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel. Le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental permet de suivre l'évolution des travaux de restauration de ces sites.

INDICATEUR 12.1

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

CIBLE

D'ici à 2011,
15 évaluations

RÉSULTATS

2010-2011

Au total,
16 évaluations

2011-2012

Au total,
28 évaluations

2012-2013

Au total,
36 évaluations

5.7

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.7 **Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

En vue de poursuivre les efforts de sauvegarde des espèces fauniques en situation précaire, le processus d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces s'est poursuivi en 2012-2013. Les efforts concertés des membres du Comité aviseur sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec ont permis d'analyser la situation de huit espèces fauniques, soit la pipistrelle de l'Est, la petite chauve-souris brune, la chauve-souris nordique, l'anodonte du gaspareau, le phoque commun des lacs des Loups Marins, l'obovarie olivâtre, l'esturgeon noir et la raie tachetée.

INDICATEUR 12.2

Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 3 évaluations
(2008-2009 : 1;
2009-2010 : 1 et
2010-2011 : 1)

RÉSULTATS

2010-2011

Évaluation du bilan
du rétablissement
du caribou de la
Gaspésie

2011-2012

Cible atteinte en
2010-2011

2012-2013

Cible atteinte en
2010-2011

¹¹ On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacé, il s'applique à toute espèce dont la disparition est appréhendée à plus ou moins brève échéance.

Cette cible a été atteinte au cours des années allant de 2008 à 2011 par l'évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum et par l'évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon et du caribou de la Gaspésie.

INDICATEUR 12.3	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites	Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site	Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site

5.1

Cet indicateur est partagé avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.1 **Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial ».

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers, Eustis (Estrie), Normetmar et Bevcon (Abitibi-Témiscamingue), devaient être restaurés d'ici à 2011. En date du 31 mars 2013, les travaux de restauration des sites Eustis et Bevcon sont achevés. Les travaux de mise en végétation du site Normetmar sont reportés en 2014-2015, des travaux correcteurs préalables étant requis.

INDICATEUR 12.4	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	D'ici à 2011, 100 % de conformité	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		80 %	90 %	95 %

Sur les 18 sites classifiés comme étant majeurs, 17 étaient totalement nettoyés à la fin de l'été 2012. Le 18^e site fera l'objet de travaux de nettoyage en 2013. Ainsi :

- les travaux se poursuivent sur le site minier Manitou malgré la fermeture temporaire de la mine Goldex. L'exploitation de cette mine devrait reprendre à la fin de l'année 2013;
- les travaux de restauration sont achevés sur le site Aldermac;
- les travaux de restauration sur le site Barvue sont en cours;
- les travaux de restauration sont en attente sur le site Montauban en raison de la mise en valeur possible des résidus miniers par un promoteur;
- des travaux de sécurisation et de caractérisation sur plusieurs sites miniers inscrits au passif environnemental ont été exécutés.

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable; ainsi, il lui est nécessaire de tenir compte des besoins sociaux liés à celles-ci. La mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet de concilier les préoccupations, parfois divergentes, de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée, basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels relativement aux ressources naturelles.

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

La gestion intégrée et régionalisée repose, notamment, sur une participation active des collectivités touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Puisqu'elles sont des partenaires de première importance, non seulement les collectivités régionales et locales doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs préoccupations, mais, plus encore, elles doivent pouvoir prendre part à la planification du développement de leur région. Par l'accompagnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de la première génération de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le Ministère concrétise ses convictions à l'égard de la collaboration avec les collectivités.

INDICATEUR 13.1

Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés

CIBLE

D'ici à 2011, 16 PRDIRT

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
16 PRDIRT élaborés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

12.12

Cet indicateur fait également état de l'action 12.12 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulée « Contribuer à la mise en œuvre des Plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ».

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a continué de soutenir les conférences régionales des élus (CRE) pour le fonctionnement de leurs commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire, ainsi que pour la réalisation de projets ayant pour but de concrétiser les intentions exprimées dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire. Tel qu'il est prévu dans le programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée au Ministère, le soutien aux CRE représente 8 millions de dollars pour l'année 2012-2013.

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

L'accompagnement du Ministère prévu dans l'approche intégrée et régionalisée ne saurait être complet sans la promotion de la participation active des communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). D'ailleurs, la participation des communautés autochtones est nécessaire pour faire du développement régional un véritable projet commun.

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Aucun projet intégré en 2010-2011	Aucun projet intégré en 2011-2012	9 projets relatifs à une communauté autochtone ont été intégrés dans la mise en œuvre de 5 PRDIRT

3.4

Cet indicateur fait également état de l'action 3.4 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Conclure des ententes et adopter des programmes à l'égard des Autochtones dans le domaine des ressources naturelles ».

Les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) ont été élaborés et mis en œuvre par les commissions régionales sur les ressources naturelles.

À la phase de mise en œuvre du PRDIRT de la Capitale-Nationale, trois projets ont été réalisés avec la nation des Hurons-Wendats et un autre l'a été avec la communauté de Mashteuiatsh. Quatre autres régions ont intégré des projets avec des communautés autochtones lors de la mise en œuvre de leurs PRDIRT, soit :

- l'Abitibi-Témiscamingue (un projet avec la communauté de Timiskaming);
- l'Outaouais (deux projets avec la communauté de Kitigan Zibi);
- Lanaudière (un projet avec la communauté de Manawan);
- le Saguenay-Lac-Saint-Jean (un projet avec la communauté de Mashteuiatsh).

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

La gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire repose également sur l'harmonisation des usages. La contribution du Ministère à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire s'appuie, notamment, sur l'élaboration et sur la diffusion d'outils de référence, tels que les portraits territoriaux et les plans d'affectation du territoire public. En établissant les balises en matière d'usages responsables des ressources naturelles et du territoire, le Ministère fournit une assise commune au développement socioéconomique et contribue à rendre possible l'harmonisation.

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
3 portraits achevés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

La cible de cet indicateur a été atteinte en 2010-2011 par la réalisation et par la publication de la totalité des portraits prévus. Le portrait territorial du Nord-du-Québec a été diffusé au cours de l'exercice 2009-2010, tandis que ceux des régions de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent l'ont été au cours de l'exercice 2010-2011.

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
8 PATP réalisés à hauteur de 86 %	8 PATP réalisés à hauteur de 97 %	8 PATP réalisés à hauteur de 99 %

Au 31 mars 2013, cinq plans d'affectation du territoire public (PATP) étaient approuvés par le gouvernement, dont deux l'ont été au cours de l'année financière 2012-2013, soit le PATP du Saguenay-Lac-Saint-Jean et le PATP de l'Abitibi-Témiscamingue. Un PATP était en processus d'approbation, alors qu'un autre était achevé et en voie d'être soumis au processus d'approbation gouvernementale. Le taux d'avancement global des huit PATP était estimé à 99 %.

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Élaboration de 59 % des 5 PATP	Élaboration de 65 % des 5 PATP	Élaboration de 77 % des 5 PATP

Au 31 mars 2013, le Ministère avait élaboré à hauteur de 77 % les cinq plans d'affectation du territoire public (PATP) de la phase 2 de réalisation, soit ceux des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière et du Nord-du-Québec.

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

La planification rigoureuse de la main-d'œuvre pour affronter, de façon proactive, les défis qu'occasionnent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue en matière d'efficience, fait partie des préoccupations du Ministère. Pour assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère gère, activement, l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être acquis par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de concrétisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de services et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à l'accomplissement de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État. Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, et il compte les valoriser davantage, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amène le Ministère à maintenir sa contribution aux activités de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

Le Ministère veille à la préservation de l'expertise, tout en comptant sur des personnes compétentes et engagées envers l'organisation. Ainsi, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels relativement aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver, ainsi que la mise en œuvre du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation des personnes contribuent à l'atteinte de cette orientation gouvernementale.

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 10 plans d'action sectoriels¹²

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre	Sept plans, sur 10, élaborés et mis en œuvre

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a poursuivi ses efforts en matière de planification de la main-d'œuvre et de savoirs à préserver en complétant un nouvel exercice de planification des retraites, soit celui visant la période s'échelonnant de 2012 à 2015. Combinée aux services d'accompagnement pour faciliter le transfert d'expertise et aux activités de promotion des emplois du Ministère, cette démarche lui permet de disposer de la main-d'œuvre nécessaire pour satisfaire à ses engagements.

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion	Poursuite de la mise en œuvre du cadre de gestion	Cible atteinte

Pour atteindre cet objectif du Plan stratégique 2008-2011, le Ministère s'est donné, dès 2008, un cadre de gestion des personnes. La mise en œuvre de ce cadre s'est faite progressivement au cours des années, et ce, à travers diverses activités de gestion des ressources humaines.

¹² En 2008-2009, la cible a été ajustée à la suite du changement apporté à la structure administrative du Ministère, passant ainsi de 7 à 9. Elle a été de nouveau modifiée au début de l'exercice financier 2010-2011 à la suite de l'ajout du Secteur du Plan Nord et du territoire qui n'était pas présent au début de l'exercice précédent.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à la mission

L'État québécois est en constante modernisation pour offrir les meilleurs services à ses clients et partenaires. Dans cette perspective, le Ministère poursuit ses efforts et adapte son offre de services ainsi que ses façons de faire en fonction des moyens disponibles. Cet objectif est incontournable puisque son atteinte contribue à assurer la capacité du Ministère à assumer adéquatement sa mission en tant que gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif

RÉSULTATS

2010-2011

Au total, transfert de 3,4 % de l'effectif (28 postes transférés)

2011-2012

Cible atteinte en 2010-2011

2012-2013

Cible atteinte en 2010-2011

La cible de cet indicateur a été atteinte par le transfert de 28 postes, soit 3,4 % de l'effectif vers des produits et services de mission. Ce transfert s'est terminé en 2010-2011.

Objectif 18

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Comme le Québec connaît des changements démographiques importants, le Ministère doit composer avec les enjeux liés à la disponibilité de l'expertise. Dans ce contexte, il poursuit sa contribution à la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services fiables et de qualité assurés par un État moderne et efficace. Pour ce faire, il doit renouveler son approche client et innover dans sa façon d'assumer son rôle. Le plan d'amélioration en rapport avec la rénovation cadastrale et avec la mise à jour du cadastre constitue un exemple probant d'adaptation de son offre de services et de ses processus.

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTATS

2010-2011

17 mesures mises en œuvre

2011-2012

21 mesures mises en œuvre

2012-2013

Cible atteinte en 2010-2011

Cette cible a été atteinte en 2010-2011 par la mise en œuvre de 17 mesures provenant du rapport intitulé « Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois ».

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

L'ampleur grandissante des préoccupations relatives au développement durable au sein de la population et la complexité de la situation économique actuelle, où la demande relative aux ressources naturelles fluctue de façon importante, amènent le Ministère à clarifier son rôle et à vouloir affirmer, encore davantage, l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise. Pour renforcer sa position stratégique, le Ministère souhaite mettre en œuvre des actions de communication plus efficaces et il vise une amélioration de la perception de la population à son égard.

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2010-2011

Indicateur abandonné

2011-2012

Indicateur abandonné

2012-2013

Indicateur abandonné

La mise en œuvre de la stratégie de relations publiques avait pour but d'élaborer des actions de communication plus efficaces. Cependant, au cours de l'année 2010-2011, le Ministère a réévalué la pertinence d'élaborer une telle stratégie globale. L'évolution rapide de dossiers de première importance a fait en sorte que le Ministère a jugé qu'il était davantage efficace d'adopter des stratégies particulières pour chacun des dossiers. Dans un contexte sociopolitique complexe, une stratégie générale de relations publiques se serait révélée un cadre trop rigide et aurait constitué un frein à certaines initiatives mises de l'avant pour réagir promptement à des événements d'actualité.

INDICATEUR 19.2	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère	D'ici à 2011, amélioration de la perception	Mise en œuvre d'actions ayant pour but d'améliorer la perception	Indicateur abandonné	Indicateur abandonné

En avril 2009, le Ministère a fait un sondage pour connaître la perception de la population à son égard. Ce sondage a mis en lumière certaines lacunes qui devaient être comblées. Le Ministère a alors établi des objectifs et accompli différentes actions de communication et de relations publiques ayant pour but de favoriser le transfert de connaissances vers la population, de promouvoir l'expertise et le savoir-faire du Ministère et, enfin, d'améliorer la perception des citoyens à l'égard du Ministère. À ce moment, il était prévu de refaire, à différents moments, des sondages pour mesurer l'évolution de la perception de la population.

Depuis, les façons de mesurer la perception de la population ont été modifiées; elles sont passées d'un sondage général à un sondage sur des sujets ciblés, et ce, en raison des frais liés à la mise sur pied de tels sondages et à cause des besoins particuliers de l'organisation. Il a donc été jugé préférable de faire plusieurs sondages particuliers plutôt qu'un autre sondage général. Par conséquent, l'indicateur a été abandonné.

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

L'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire, de même que la clarification du rôle qu'exerce le Ministère, passe, notamment, par des interventions éducatives auprès de la clientèle scolaire. Le Ministère s'engage auprès des jeunes et joue un rôle accru dans l'enrichissement de leurs connaissances sur les milieux forestiers et fauniques, sur les ressources énergétiques et minières ainsi que sur l'aménagement du territoire. Par la mise en œuvre de la stratégie éducative, le Ministère participe au développement des citoyens de demain.

INDICATEUR 20.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Mise en œuvre de la stratégie éducative	D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie	Stratégie mise en œuvre	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

La stratégie éducative a été mise en œuvre en 2010-2011. Par conséquent, la cible établie dans le plan stratégique du Ministère est atteinte.

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

Le gouvernement du Québec s'est engagé à renforcer ses relations avec les citoyens et à leur offrir des services de qualité qui correspondent à leurs besoins, et ce, au meilleur coût. Dans cette perspective, le Ministère et son personnel mettent tout en œuvre pour soutenir ces engagements et offrir aux citoyens les meilleurs services dans les secteurs d'activité des ressources naturelles. L'approche mise de l'avant est la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires, laquelle approche est basée sur les attentes de ceux-ci, tout en considérant la capacité du Ministère. Être à l'écoute des besoins des différents groupes de clientèle et concentrer l'accueil de certains services dans un guichet unique sont deux éléments-clés qui découlent de l'approche renouvelée mise en place.

INDICATEUR 21.1	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
Taux de satisfaction de la clientèle	D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration	Taux de satisfaction stable par rapport à 2009-2010 (Taux de satisfaction : 80,4 %)	Légère amélioration du taux de satisfaction par rapport à 2010-2011 (Taux de satisfaction : 84,3 %)	Légère amélioration du taux de satisfaction par rapport à 2011-2012 (Taux de satisfaction : 87,1 %)

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats avec les services offerts. Depuis le 1^{er} septembre 2009, un court sondage est accessible dans le site Internet du Ministère. Il permet aux citoyens de donner une rétroaction sur les services qu'ils ont reçus. De plus, un hyperlien qui pointe vers ce sondage apparaît dans les accusés de réception par courriel des principales adresses de courriels du Ministère.

Du 1^{er} avril 2012 au 31 mars 2013, 476 personnes ont répondu au sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens, soit un nombre de personnes près de deux fois plus élevé que celui de l'année précédente.

Selon les résultats recueillis, le principal motif de contact par courriel avec le Ministère est la recherche de renseignements (57 % des répondants).

En 2012-2013, l'aspect recueillant le taux de satisfaction le plus élevé est la qualité du français, alors que le taux le plus faible est celui qui se rapporte à la facilité d'utilisation des services Web.

Tableau 20

Résultats du sondage en ligne de la Déclaration de services aux citoyens

La réponse reçue était en lien avec ma question	Ma démarche a été facile	J'ai reçu une réponse rapidement	La qualité du français était excellente	J'ai été traité respectueusement	Les renseignements reçus étaient clairs	Les services, formulaires et boutiques Web étaient faciles d'utilisation	J'ai été traité de manière confidentielle	J'ai obtenu ce que je recherchais
84,5 %	84,6 %	89,6 %	94,8 %	93,9 %	84,2 %	80,1 %	90,8 %	80,5 %

La mesure du taux global de satisfaction révèle une amélioration par rapport aux deux dernières années, soit 87,1 % en 2012-2013, comparativement à 84,3 % en 2011-2012 et à 80,4 % en 2010-2011. Ce résultat peut s'expliquer par une amélioration notable du résultat portant sur l'obtention de ce qui était recherché par le citoyen. Ce résultat a progressé de 72,9 % à 80,5 % au cours de la période allant de 2011-2012 à 2012-2013. Le citoyen obtient plus souvent que dans le passé l'information ou le service qu'il recherchait en 2012-2013.

INDICATEUR 21.2	CIBLE	RÉSULTATS		
Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec	D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec

Un processus d'amélioration continue a été mis en place et fait en sorte que les propositions des citoyens au sujet des améliorations du site Internet du Ministère sont davantage prises en considération.

Jusqu'en 2012, le Ministère publiait une liste de plusieurs numéros de téléphones dans les différents répertoires téléphoniques provinciaux. Les citoyens étaient placés devant une multitude de choix lorsqu'ils souhaitaient communiquer avec le Ministère, ce qui rendait plus difficile leur expérience de communication avec celui-ci. En 2012-2013, la publication dans ces répertoires téléphoniques d'un numéro de téléphone unique (1 866 CITOYEN) pour joindre le Ministère a permis d'améliorer cette expérience de communication. De plus, cette nouvelle pratique a engendré des économies substantielles.

Actions déterminantes

Action déterminante

Élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

Cette action déterminante a été accomplie par l'adoption, le 23 mars 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (chapitre A-18.1).

Le 15 novembre 2012, le projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives, a été déposé pour apporter des modifications nécessaires à l'instauration du nouveau régime forestier. Cette nouvelle loi a été adoptée le 28 mars 2013. Entre autres choses, elle :

- précise que le volume de bois mentionné dans la garantie est un volume de bois que le bénéficiaire peut acheter en vue d'approvisionner son usine de transformation du bois et précise les cas d'exonération de la responsabilité du ministre lorsque la totalité des bois achetés ne peut être délivrée;
- précise la nature de la garantie d'approvisionnement et les effets juridiques des actes qui en découlent (levées d'option, contrats de vente des bois, ententes de récolte et conventions d'intégration);
- indique que les bénéficiaires de garanties sont chargés de la récolte des bois qu'ils achètent; que, lorsque plusieurs bénéficiaires récoltent des bois dans un même secteur d'intervention, ils doivent convenir d'une convention d'intégration de leurs activités d'aménagement incluant le partage des coûts engagés; que cette convention est obligatoire pour que les bénéficiaires puissent être autorisés à procéder à la récolte de leurs bois (signer une entente de récolte);
- oblige l'ensemble des bénéficiaires réalisant la récolte dans un même secteur à identifier un interlocuteur unique et à signer une convention d'intégration des récoltes;
- introduit un nouveau mode d'attribution de droit pour la récolte (le permis de récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois) et modifie les règles de conversion des contrats d'aménagement forestier de manière à délivrer ce type de permis aux bénéficiaires de ces contrats pour le 1^{er} avril 2013;

- permet que les activités d'aménagement forestier soient effectuées sous la supervision d'une entreprise détenant les certificats requis ou étant inscrite à un programme pour l'obtention de ces certificats;
- précise les circonstances pouvant mener au versement d'une indemnité pour la construction d'infrastructures par des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement et des titulaires de permis pour la récolte de bois aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois;
- précise certaines règles régissant la gestion et la surveillance des activités des organismes de protection des forêts contre les incendies de forêt et contre les insectes nuisibles et les maladies cryptogamiques, notamment en matière d'éthique et de financement;
- assure le maintien de la certification forestière au sein de l'industrie et facilite l'organisation opérationnelle des activités de récolte par la mise sur pied d'une table opérationnelle.

Action déterminante

Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

6.2

Cette action déterminante est partagée avec le Plan d'action de développement durable 2008-2011. Elle fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 6.2 **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire ».

La Stratégie d'aménagement durable des forêts est une pièce maîtresse du nouveau régime forestier défini par la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Cette loi précise, en particulier, ce qui suit :

- le ministre des Ressources naturelles élabore, en collaboration avec le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les autres ministres et organismes publics concernés, une stratégie d'aménagement durable des forêts qu'il rend publique et tient à jour;
- la stratégie expose la vision retenue et énonce des orientations et des objectifs d'aménagement durable des forêts s'appliquant aux territoires forestiers, notamment en matière d'aménagement écosystémique.

La consultation publique sur un projet de stratégie d'aménagement durable des forêts s'est déroulée à la fin de 2010. Un rapport des consultations est accessible dans le site Internet du Ministère.

La prochaine étape consistera à publier la Stratégie d'aménagement durable des forêts.

Action déterminante

Élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention

La date d'entrée en vigueur du règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) est reportée au 1^{er} avril 2015 pour tenir compte des contraintes liées à l'intégration des éléments réglementaires dans la planification forestière réalisée par le Ministère.

Des avancées majeures ont été faites en vue d'harmoniser le projet du RADF avec les exigences de la Loi sur les pêches du gouvernement fédéral.

Le Règlement sur les normes d'intervention demeure en vigueur tant qu'il n'est pas abrogé par un règlement édicté en vertu de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Action déterminante

Réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière

Quatre nouveaux modèles de croissance ont été conçus, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire. Ces modèles ont été livrés au Bureau du forestier en chef au cours de l'exercice 2009-2010. Cette action déterminante est donc entièrement accomplie.

Action déterminante

Réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière

Dans son Plan stratégique 2008-2011, le Ministère a pris l'engagement, dans ses actions déterminantes, de faire un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière. Le rapport final a été déposé en juillet 2010.

Action déterminante

Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Le projet intitulé « Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier », dont l'appellation a été renommée pour « Service en ligne de réquisition d'inscription » (SLRI), a pour objectif de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits dans le Registre foncier pour satisfaire, notamment, aux impératifs démographiques auxquels le Québec est confronté.

Dans un souci d'efficacité et de pérennité de l'information, le Ministère a donc lancé, en 2009, le projet SLRI dont l'objectif est de maintenir, voire d'améliorer l'efficacité opérationnelle et les services à la clientèle, et ce, en dépit d'une baisse prévue de 30 %, au cours des années allant de 2007 à 2016, du personnel affecté à la tenue du Registre foncier.

Actuellement, l'enrichissement de la prestation électronique qui résulte de ce projet permet aux clients professionnels, à partir d'une interface conviviale et sécuritaire, de préparer et de valider une demande d'inscription dans le Registre foncier directement à partir du site Internet « Registre foncier du Québec en ligne ». Cette solution permet également de diminuer les délais d'inscription pour la grande majorité des documents et les déplacements dans les bureaux de la publicité des droits.

À la richesse de cette interface s'ajoute la mise en place d'un module de corrélation ayant pour but de permettre l'analyse de l'admissibilité et l'inscription, dans le Registre foncier, des ventes et hypothèques conventionnelles. Le module de corrélation est sans doute une innovation marquante du projet SLRI. Cette innovation a vu le jour grâce au recours à des logiciels libres de traitement automatique de langage naturel.

Le projet SLRI s'est conclu le 1^{er} septembre 2012 et s'est déroulé selon les attentes initiales et dans le respect du budget et de l'échéancier. Cette solution performante de gouvernement en ligne continuera d'assurer le maintien de la mission, malgré l'attrition prévue par les départs à la retraite.

Action déterminante

Réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Au cours de l'année 2012-2013 et dans la poursuite de l'optimisation de ses processus d'affaires, le Bureau de l'arpenteur général du Québec (BAGQ) a préparé la mise en place de diverses fonctionnalités permettant le traitement des requêtes numériques d'arpentage. De plus, il a mis à jour les processus de travail afférents. Ainsi, à compter de 2013-2014, tout document d'arpentage préparé par les arpenteurs-géomètres qui exécutent des travaux sur les terres du domaine de l'État devra être produit uniquement en format numérique (PDF/A-1b) et inclure la signature numérique de ces arpenteurs-géomètres.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la prestation de services à la clientèle, d'optimiser la gestion du greffe avec des outils géomatiques plus efficaces et de préserver l'intégrité des documents en utilisant des services communs de gestion électronique des documents, le BAGQ a démarré les travaux de conception du nouveau système de gestion du greffe de l'arpenteur général.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013

Dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013, le Ministère a inscrit des actions structurantes qui le guident dans la concrétisation de sa mission. Les actions qui n'ont pas fait l'objet d'une reddition de comptes dans les sections précédentes du rapport sont traitées ci-dessous. Elles sont regroupées selon les orientations du Plan stratégique 2008-2011.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

- **La poursuite de la réalisation du Programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin**

Le ministère des Ressources naturelles est le ministère responsable du Programme d'évaluations environnementales stratégiques (EES) sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin.

Le Programme d'EES s'est poursuivi en 2012-2013 par la réalisation de l'EES sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2).

La réalisation de l'EES2 vise à dresser un état de situation et à obtenir un meilleur état des connaissances des bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs. Ainsi, le rapport d'étude final de l'EES2 dressera un portrait global de la zone d'étude et des effets environnementaux potentiels d'éventuelles activités de mise en valeur des hydrocarbures dans ces bassins.

- **La poursuite des efforts en matière de travaux sylvicoles, notamment par l'intermédiaire de programmes**

Au cours de l'exercice financier 2012-2013, le gouvernement a établi une cible de 189 millions de dollars pour la réalisation de travaux sylvicoles sur les terres publiques.

Par ailleurs, dans le contexte de l'entente Canada-Québec sur la sylviculture, un budget s'est ajouté pour la réalisation de travaux sylvicoles, ce qui portait les sommes investies à près de 200 millions de dollars.

- **Le parachèvement du Manuel de détermination des possibilités forestières et le calcul des possibilités forestières 2013-2018 pour les forêts du domaine de l'État**

Dans le but de refléter l'évolution des décisions relatives à la conduite du calcul des possibilités forestières, des ajustements ont été apportés, au cours de l'année 2012-2013, au contenu et à la table des matières du Manuel de détermination des possibilités forestières.

Au 31 mars 2013, ledit manuel se composait de 39 fascicules, dont 27 étaient accessibles dans le site Internet du Bureau du forestier en chef. Achievés à 95 %, presque tous les fascicules étaient en processus de révision finale. La diffusion, en version préliminaire, du manuel est prévue pour le mois de mai 2013 à l'occasion de la mise en ligne des résultats préliminaires du calcul des possibilités forestières pour les besoins de la Revue externe.

Par ailleurs, plusieurs étapes ont été franchies au cours de l'exercice financier 2012-2013 en ce qui concerne le calcul des possibilités forestières 2013-2018 pour les forêts du domaine de l'État.

Ainsi, au 31 mars 2013, 80 % des travaux inhérents au calcul des possibilités forestières ont été achevés. Les résultats préliminaires, basés sur ces bonifications, seront présentés au moment de la Revue externe effectuée par le Forestier en chef au printemps 2013. La mise en ligne des résultats préliminaires est prévue au cours de l'été 2013.

- **La participation à des activités d'acquisition et de diffusion des connaissances, dans le cadre de la réalisation du Plan Nord, et la coordination de celles-ci au sein du gouvernement du Québec**

Le Ministère a poursuivi, en 2012-2013, la réalisation de plusieurs projets pour améliorer les connaissances géographiques des milieux nordiques.

Il a notamment acquis 121 851 km² d'images satellite, dans le but de compléter la couverture de tout le territoire au nord du 49^e parallèle, soit un total de 1 216 885 km². Pour soutenir le développement des infrastructures municipales de Fermont et de Schefferville, il a acquis 113 km² de photographies aériennes de grande précision dans ces deux secteurs. Il a produit une nouvelle cartographie topographique à l'échelle de 1/20 000 d'un secteur de la Basse-Côte-Nord couvrant 18 402 km². Il a terminé la cartographie topographique de grande précision de 8 villages cris et de 1 village naskapi, ce qui complète la cartographie de 24 villages autochtones du Nord. Il a poursuivi les travaux de cartographie régionale à des fins d'aménagement du territoire au nord du 53^e parallèle. Il a également terminé le développement d'une application d'accès en ligne aux connaissances territoriales des milieux nordiques, laquelle devrait être mise en ligne en 2013. Pour consolider l'infrastructure de référence géodésique dans

le nord du Québec, il a mis à jour 25 points géodésiques de grande précision dans la Basse-Côte-Nord et dans différents secteurs de la municipalité de la Baie-James.

Finalement, dans le contexte des activités de l'Approche de coopération en réseau pour l'information géographique (ACRIgé), le Ministère a réuni, à deux reprises, le Comité de coordination des projets de connaissances des milieux nordiques pour assurer la coordination des projets en cours dans les différents ministères.

● **La continuité des travaux relatifs à la rénovation du cadastre du Québec et de la réforme de ses systèmes**

Le Ministère a reçu l'autorisation d'entreprendre l'analyse préliminaire de ce nouveau système et les travaux d'analyse préliminaire ont débuté. Ces travaux ont pour but de trouver la solution logicielle applicative et technologique la meilleure pour soutenir la vision d'affaires en matière de gestion du cadastre.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

● **La mise en œuvre du Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques**

6.12 Cette action fait également état de l'action 6.12 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Poursuivre la mise en œuvre de programmes favorisant des modes de transport durables qui contribuent à la réduction des émissions de GES ».

Le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques a été lancé le 7 avril 2011. Les faits saillants des principales mesures sous la responsabilité du Ministère pour l'année 2012-2013 sont décrits ci-dessous.

- **Programme Roulez électrique**
 - 946 rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule électrique (entièrement électrique ou hybride rechargeable) et 4 598 rabais à l'achat ou à la location d'un véhicule hybride ont été consentis. L'aide moyenne était de 7 680 \$ et 945 \$, respectivement;
 - 310 remboursements pour l'acquisition et l'installation d'une borne de recharge à domicile ont été consentis. La valeur moyenne du remboursement était de 700 \$ et représentait 50 % des dépenses admissibles.
- **Projet « 400 véhicules électriques pour le Québec »**
 - En plus de faciliter l'acquisition de 400 véhicules électriques par des organismes publics et des entreprises privées, ce projet a comme objectif de favoriser l'installation d'une infrastructure de recharge en milieu professionnel et de permettre l'acquisition et le partage des connaissances liées à l'utilisation de ces nouvelles technologies en contexte québécois;
 - En 2012-2013, 48 véhicules électriques ont été acquis par des ministères et organismes, 16 l'ont été par des municipalités et 27, par des entreprises privées, sociétés d'État et entreprises de l'État;
 - 43 subventions pour l'achat et l'installation de bornes de recharge à usage professionnel ont été accordées à des municipalités et à des entreprises, pour une valeur moyenne de la subvention de 1 113 \$.
- **Promotion et sensibilisation à l'égard des consommateurs**
 - Les véhicules électriques ont constitué un volet important des activités de promotion lors de la 14^e Semaine de l'efficacité énergétique, qui s'est déroulée en novembre 2012;
 - Le Ministère était présent aux salons de l'auto de Québec et de Montréal pour promouvoir les véhicules électriques;
 - En collaboration avec Hydro-Québec et le CAA-Québec, un guide grand public sur la recharge à domicile a été préparé et diffusé.
- **Initiative de politiques publiques en matière de véhicules électriques – collaboration Québec-Climate Group**
 - Cette initiative constitue un forum où des experts d'États fédérés et de gouvernements régionaux à travers le monde échangent au sujet des politiques publiques en matière de véhicules électriques, partagent leur expertise et déterminent les meilleures pratiques et des pistes de collaboration;
 - Trois webinaires ont eu lieu en 2012-2013;
 - Une dizaine de gouvernements régionaux et d'États fédérés participent à cette initiative.

● Le soutien au développement des bioénergies

Pour permettre le développement de la filière des bioénergies, le Ministère a poursuivi différentes initiatives et programmes. Tout d'abord, en matière de biocarburants, le soutien s'articule autour du suivi des projets de production d'éthanol cellulosique appuyés par le Ministère, ainsi qu'autour du suivi des différents projets potentiels de production de biocarburants au Québec et des activités particulières liées au développement des biocarburants ou par la participation à celles-ci.

- En 2012-2013, le Ministère a continué de suivre l'évolution des projets de production d'éthanol cellulosique auxquels il accorde un soutien financier dont font partie l'usine commerciale d'Éthanol cellulosique Varennes s.e.c. ainsi que l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique, construite à Westbury par la société Enerkem.
- Le Programme d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la production d'éthanol de première génération a été mis sur pied suivant la décision annoncée dans le Discours sur le budget 2011-2012 d'accorder, à cette fin, des crédits de 2 millions de dollars par année jusqu'en 2014-2015. Un projet couvrant les années 2011-2012 et 2012-2013 a été retenu dans le contexte de ce programme, et il a reçu une aide financière totale de 3,9 millions de dollars.
- Au cours de l'année 2012-2013, des promoteurs souhaitant produire des biocarburants au Québec ont été rencontrés et ils ont été renseignés sur l'aide disponible.
- Le Ministère participe, de façon continue, aux travaux de l'Office des normes générales du Canada en vue d'élaborer les normes canadiennes nécessaires à l'encadrement du marché des biocarburants.

Par ailleurs, le Ministère a poursuivi la gestion des deux programmes d'importance visant les conversions des énergies fossiles vers la biomasse forestière dans le but d'induire un marché pour les bioénergies. Il s'agit du Programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage (PABC) et du Programme de réduction de la consommation de mazout lourd (PRCML).

Ces deux programmes s'inscrivent dans la stratégie de développement industriel du secteur forestier, « Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers ». Cette stratégie incite à innover et à s'adapter, dans le but, notamment, que l'industrie exploite les occasions d'affaires liées à la valorisation énergétique de la biomasse forestière.

Le programme PABC avait comme objectif de soutenir l'utilisation de la biomasse forestière dans le chauffage des bâtiments commerciaux, institutionnels et religieux, de même que de favoriser l'établissement de réseaux de chaleur. Au total, 44 projets ont été acceptés, ce qui représente des engagements financiers s'élevant à 3,5 millions de dollars. Les projets de conversion qui ont été soutenus se sont principalement déployés dans les régions administratives du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le programme PRCML, quant à lui, permet aux consommateurs de mazout lourd de prendre le virage du développement durable et d'améliorer leur position concurrentielle en réduisant leur consommation de combustible par la conversion vers des formes d'énergie moins polluantes comme le gaz naturel, la biomasse forestière et l'électricité. Au total, 10 projets ont été acceptés dans le volet de conversion à la biomasse, ce qui représente des engagements financiers de 3,3 millions de dollars.

Enfin, le Ministère valorise aussi la biomasse forestière avec un programme d'attribution dans les différentes régions du Québec; celui-ci est décrit à l'indicateur 6.1 (p. 33).

● Le soutien à l'innovation dans le secteur minier

Il est prévu que le Ministère accorde un appui de 135 000 \$ (45 000 \$ par année pour les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015) à SOREDEM, une société de recherche à but non lucratif mise sur pied par l'Association minière du Québec. Son mandat consiste à favoriser l'émergence de nouvelles technologies dans les mines souterraines du Québec dans le but d'accroître la compétitivité de ces entreprises sur les marchés internationaux et de développer des conditions plus sécuritaires en milieu de travail.

Un programme de recherche sur le développement durable de l'industrie minière a été mis sur pied par le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. Ce programme a pour objectif de soutenir des travaux de recherche qui satisfont aux priorités du secteur minier québécois. À cette fin, un financement de l'ordre de 15 000 000 \$, répartis sur une période de cinq ans, soit de 2012-2013 à 2016-2017, est prévu.

Une somme de 3 000 000 \$ (1 000 000 \$ par année pendant trois ans au cours des exercices financiers allant de 2011-2012 à 2013-2014) sera accordée à COREM pour le soutien à ses activités de recherche et d'innovation technologique dans le traitement des minerais. En 2012-2013, une somme totale de 1 000 000 \$ a été versée.

Une subvention de 450 000 \$ (150 000 \$ par année qui couvre les exercices financiers 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015), destinée au Consortium de recherche en exploration minérale (CONSOREM) pour le soutien aux activités de recherche dans le domaine de l'exploration minière, a été autorisée.

● Le soutien à l'entrepreneuriat minier

Le Ministère finance, à hauteur de 150 000 \$ par année pendant cinq ans, la Chaire en entrepreneuriat minier UQAT-UQAM. Ce soutien a débuté pendant l'année 2011. En 2012, plusieurs résultats de recherche ont été présentés.

- Une étude sur la gouvernance des compagnies juniors d'exploration produite par ladite chaire a fait ressortir que 98 % des présidents d'entreprise ont reçu une formation universitaire et que 44 % sont des géologues.
- Le livre intitulé *100 innovations dans le secteur minier*, publié par Minalliance et réalisé grâce à la collaboration de cette chaire, a rapidement été épuisé. Une version anglaise a été lancée au congrès de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) à Edmonton.
- Une étude de ladite chaire effectuée en collaboration avec 20 experts des entreprises d'exploration minière, a permis de déterminer une dizaine d'indicateurs de réussite pour ce secteur d'activité particulier; ils sont principalement liés à la capitalisation boursière.
- Sur le plan de la formation, cette chaire a collaboré au développement et à l'ouverture d'un microprogramme de deuxième cycle en gestion appliquée à l'industrie minière et à l'ouverture d'une spécialisation pour le MBA s'adressant aux cadres, laquelle est donnée à l'UQAT. Elle a aussi tenu deux séminaires et deux colloques sur les thèmes du développement des ressources en milieu autochtone, de la gouvernance, de la responsabilité sociale, de l'entrepreneuriat minier et de l'innovation minière.

● La poursuite du programme décennal de restauration des sites miniers abandonnés

La mise à jour annuelle de la planification décennale des travaux de restauration des sites miniers a été effectuée au 31 mars 2013.

Le Québec est aux prises avec un lourd héritage de sites miniers abandonnés qui contaminent l'environnement. Le passif environnemental minier représente environ le tiers du passif environnemental total et le coût inscrit aux comptes publics est évalué à 1,194 milliard de dollars¹³.

● La publication de la Politique de délimitation des forêts de proximité

 Cette action fait également état de l'action 12.13 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulée « Créer des forêts de proximité sur les terres du domaine de l'État ».

La Loi sur le ministère des Ressources naturelles et de la Faune prévoit l'adoption d'une politique sur les forêts de proximité. À cette fin, un projet de politique a fait l'objet d'une consultation publique au cours de l'automne 2011; le rapport en découlant est en ligne dans le site Internet du ministère des Ressources naturelles.

¹³ Il s'agit de la donnée publiée au 31 mars 2012. Elle est révisée annuellement.

● L'amorce de la production du Bilan de durabilité des forêts publiques 2008-2013

La production du Bilan de durabilité des forêts publiques 2008-2013 est amorcée. Les étapes suivantes ont été achevées :

- la planification du projet de bilan 2008-2013;
- la révision du processus d'engagement envers les parties prenantes;
- un sondage de satisfaction relatif au bilan 2000-2008;
- la révision du cadre d'évaluation de l'aménagement durable des forêts;
- l'amorce de la documentation *Fiches de l'état des forêts 2008-2013*.

● La contribution à l'atteinte de la cible de 12 % du territoire en aires protégées d'ici 2015

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a participé à l'avancement des travaux visant la création de nouvelles aires protégées, ou l'agrandissement d'aires protégées existantes, en plus de collaborer avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) au développement de nouveaux outils de conservation. Entre autres choses, le Ministère a :

- collaboré aux travaux des Tables régionales d'aires protégées et autres forums régionaux, dans plusieurs régions administratives du Québec;
- contribué aux travaux ayant conduit aux annonces de création prochaine des parcs nationaux Opémican et Tursujuq;
- participé aux audiences publiques portant sur l'attribution des statuts permanents de huit aires protégées projetées en Abitibi-Témiscamingue et de dix aires protégées permanentes au Saguenay-Lac-Saint-Jean;
- procédé à la mise en place des mesures administratives découlant des recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement relativement à l'attribution des statuts permanents de huit aires protégées projetées de la Côte-Nord.

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

● Le maintien d'un processus de concertation initié lors de l'élaboration du Plan Nord découlant d'un partenariat impliquant plusieurs ministères et organismes ainsi que les communautés régionales et autochtones, et les acteurs concernés par le développement du Nord québécois.

12.18

Cette action fait également état de l'action 12.18 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Favoriser la participation des acteurs du milieu au suivi de la mise en œuvre du Plan Nord ».

Dans le but d'assurer une bonne coordination du dossier entourant le développement nordique, le Ministère¹⁴ a entretenu des échanges fréquents avec ses répondants rattachés à l'appareil gouvernemental. Le Ministère s'est chargé de la préparation de la onzième rencontre de la Table des partenaires qui s'est tenue à Québec le 4 mai 2012. En tant qu'entité de coordination du développement nordique, le Ministère a suivi les travaux des différentes tables autochtones créées dans le contexte du développement nordique. Le Ministère a également suivi les travaux de groupes de travail.

¹⁴ À la suite de l'annonce faite par la première ministre lors du discours d'ouverture de la 40^e législature de l'Assemblée nationale, le Secrétariat au développement nordique a été créé le 14 novembre 2012 et il est maintenant responsable de la coordination gouvernementale du développement nordique, Le Nord pour tous.

- **La poursuite du programme de lutte pour minimiser les impacts de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier**

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette continue de progresser rapidement depuis quelques années, particulièrement dans les régions de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean où les superficies touchées sont passées respectivement de 1 322 612 hectares en 2011 à 1 745 314 hectares en 2012, et de 248 259 hectares en 2011 à 371 692 hectares en 2012.

Le 23 avril 2012, le Ministère approuvait le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies (SOPFIM).

Du 23 mai au 17 juin 2012, plus de 98 000 hectares de forêts publiques situées sur la Côte-Nord et au nord du lac Saint-Jean, admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique Btk, ont été arrosées pour réduire les dommages causés par l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 80 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2012, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain dans le but d'apprécier l'ampleur de l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de prévoir sa propagation pour 2013. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2013, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

Services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

À la suite de la révision de la Déclaration de services aux citoyens en 2011, un engagement sur le délai de réponse téléphonique avait été ajouté. Il s'agit de l'engagement Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes. Cet engagement a été respecté à 65,4 % au cours de la période 2012-2013. Le pointage obtenu reflète une diminution temporaire de la capacité de réponse du centre d'appel des services à la clientèle au cours de l'année, occasionnée, en grande partie, par l'augmentation du nombre de demandes traitées.

Cette augmentation a été causée par la prise en charge des demandes associées aux programmes en innovation et efficacité énergétiques qui représentent plus de 50 000 demandes téléphoniques par année et qui s'ajoutent à celles déjà assumées.

L'embauche de trois préposées aux renseignements a été nécessaire pour traiter le volume de demandes supplémentaires. Par ailleurs, les nombreux changements dans les programmes en efficacité énergétique, parmi lesquels l'adoption de nouveaux cadres normatifs peu après la prise en charge des demandes citoyennes (au 1^{er} décembre 2012), ont contribué à augmenter la complexité du traitement des demandes pour la fin de la période 2012-2013.

Finalement, la hausse du nombre de demandes dans une période où l'achalandage était historiquement bas a réduit, significativement, les résultats de l'engagement Répondre à votre appel logé au 1 866-CITOYEN en moins de 3 minutes. Avec un résultat de 99,4 %, l'engagement Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes est considéré comme stable depuis plusieurs années. En ce qui a trait à l'engagement Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins, on observe une relative stabilité du résultat; celui-ci est passé de 84,4 % à 83,8 %. L'engagement Donner suite à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins a légèrement augmenté, passant de 96,0 % en 2011-2012 à 97,1 % en 2012-2013, et ce, malgré une hausse très importante (+ 50 %) du nombre de courriels qui ont reçu une réponse au cours de l'exercice 2012-2013 comparativement à l'exercice précédent.

Tableau 21

Résultats relatifs aux engagements de la Déclaration de services aux citoyens

Engagements	Résultats		
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,6 %	99,7 %	99,4 %
Répondre à votre lettre en 10 jours ouvrables ou moins	90,8 %	84,4 %	83,8 %
Répondre à votre courriel en 3 jours ouvrables ou moins	n. d.	96,0 %	97,1 %
Répondre à votre appel logé au 1 866 CITOYEN en moins de 3 minutes	n. d.	80,6 %	65,4 %

n. d. signifie non disponible

Demandes de renseignements

Le nombre de demandes de renseignements traitées par le Service des moyens de communication et des relations avec les divers groupes de clientèle du Ministère a augmenté significativement par rapport aux résultats de l'année 2011-2012. En effet, une augmentation de 15 % des demandes téléphoniques ainsi qu'une hausse de 50 % du nombre de courriels sont observées en 2012-2013.

L'augmentation du nombre de contacts effectués est occasionnée par la hausse de demandes liées à l'efficacité énergétique à la suite de la prise en charge, en décembre 2012, des demandes associées aux différents programmes offerts par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques.

Par ailleurs, le nombre de demandes traitées par courriel a fortement augmenté au cours de l'année 2012-2013. En ce qui concerne le nombre de courriels traités, on observe une augmentation de plus de 50 %; il est passé de 6 220 courriels traités ou transférés en 2011-2012 à 9 648 au cours de l'exercice 2012-2013.

Tableau 22

Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication

Mode de communication	Nombre de contacts effectués		
	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Téléphone	64 762	60 478	69 707
Courrier	256	187	139
Courriel	6 325	6 220	9 648
Comptoir ¹	29	12	5
Total	71 372	66 897	79 499

¹ Au Centre d'appels des services à la clientèle, il n'y a plus de structure d'accueil au comptoir depuis plusieurs années. Les citoyens qui se présentent au Ministère pour rencontrer le personnel d'accueil et de renseignements ont accès à un téléphone qu'ils peuvent utiliser pour prendre contact avec un employé en particulier ou avec les services à la clientèle. En de rares occasions, des clients se présentent et souhaitent parler, en personne, avec du personnel des services à la clientèle. L'indicateur du nombre de contacts *comptoir* effectués par le Centre d'appels des services à la clientèle représente ces contacts. Par conséquent, puisque ces visiteurs sont trop peu nombreux, cet indicateur ne sera plus produit à l'avenir.

Avec la prise en charge des demandes associées à l'efficacité énergétique, de nouveaux contacts sont effectués par le Centre d'appels des services à la clientèle. Des sondages portant sur la qualité des services reçus et sur la conformité des interventions auprès des participants au programme Éconologis sont effectués par les préposés du Centre d'appels des services à la clientèle. Au total, 435 sondages ont été faits auprès de la population en 2012-2013.

Prestation électronique de services

Le site Internet du Ministère permet à la population et aux entreprises d'accéder à un ensemble de données sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications, autrefois disponibles en version imprimée, sont maintenant diffusées en version électronique uniquement. On constate, d'ailleurs, qu'en 2012-2013, le nombre de visites au site ministériel a connu une augmentation de 11,22 % par rapport au nombre obtenu en 2011-2012.

Cette augmentation est attribuable, en grande partie, aux visites effectuées par les adeptes de la chasse, de la pêche et du piégeage qui ont maintenant adopté cette façon de faire qui consiste à s'informer en ligne des règles en vigueur. Effectivement, le Ministère a poursuivi, en 2012-2013, son virage vert, amorcé en 2010, relativement à la diffusion de l'information réglementaire sur la chasse, la pêche et le piégeage. Le Ministère offrait déjà, dans Internet, toute l'information réglementaire de la faune, et ce, depuis plus d'une douzaine d'années. Il ne s'agissait donc pas d'une nouvelle façon de faire.

Pour les utilisateurs qui n'ont pas accès à Internet ou à une imprimante, le Ministère a également continué d'imprimer l'information réglementaire, mais uniquement à la demande de ces utilisateurs et de façon adaptée aux besoins particuliers de chacun. La production des brochures réglementaires publiées à grand tirage jusqu'en 2009 représentait, annuellement, plus de 22 millions de feuilles imprimées et occasionnait des frais importants pour le gouvernement du Québec. En 2012-2013, les utilisateurs ayant accès à Internet ont été invités à consulter le site Internet du Ministère dans le but d'y trouver toute l'information réglementaire dont ils avaient besoin pour pratiquer leurs activités.

Enfin, pour améliorer les services offerts aux chasseurs, pêcheurs et piégeurs qui n'ont pas accès à Internet, le Ministère a fait parvenir un formulaire de commande, au début du mois de mars 2013, à tous ceux qui ont commandé une brochure sur la chasse, la pêche ou le piégeage durant la saison 2012. S'ils le désiraient toujours, ils n'avaient qu'à le remplir et à le faire parvenir au Ministère.

Par ailleurs, le nombre de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique de services du Ministère a diminué légèrement en 2012-2013.

Le Ministère est responsable de plusieurs sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec (par exemple, Adresses Québec). Le Ministère utilise aussi Internet pour publier des sites thématiques et événementiels au fil de l'actualité gouvernementale, ce qui lui permet d'adapter, aux besoins des utilisateurs, ses façons de communiquer.

Enfin, la prestation électronique de services du Ministère est toujours aussi populaire, surtout en ce qui concerne le site du Registre foncier du Québec en ligne.

Gestion des plaintes

Au cours de l'année 2012-2013, les unités administratives du Ministère ont reçu, tout comme l'an dernier, 486 plaintes pour traitement en première instance relativement aux produits et services. Le Bureau de la gestion des plaintes, quant à lui, a reçu 69 plaintes pour traitement en deuxième instance par rapport à 45 en 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 53,3 %.

Par rapport au résultat de l'année 2011-2012, l'augmentation constatée dans le nombre de plaintes reçues pour traitement en deuxième instance s'explique par l'intégration, au Ministère, de l'Agence de l'efficacité énergétique, devenue le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, et de ses programmes en efficacité énergétique, ainsi que par la révision des loyers des baux de villégiature. Notons que près de la moitié des plaintes reçues en première instance porte sur ce dernier sujet.

Tableau 23

Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles

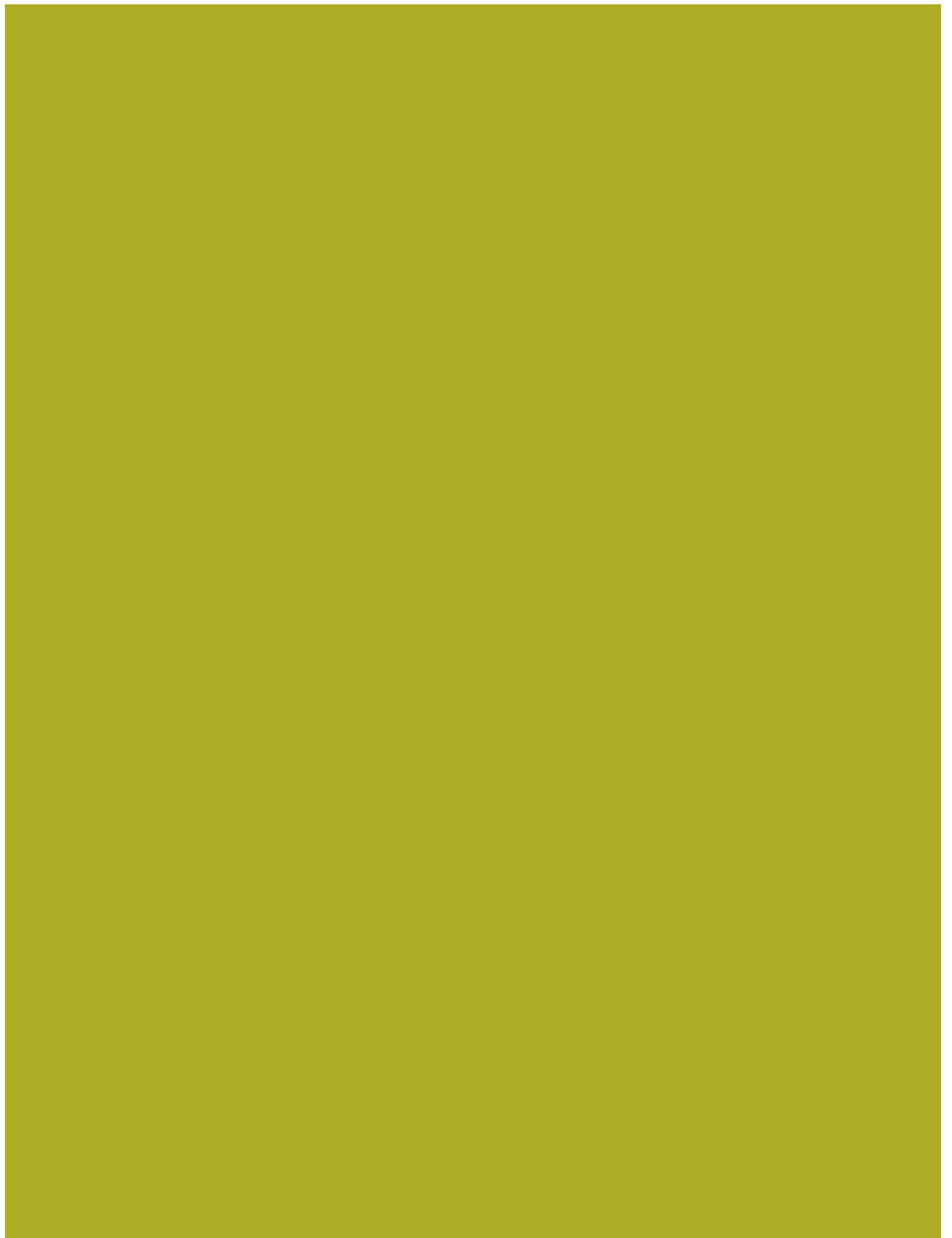
Plaintes	Nombre de plaintes reçues par année				
	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
1 ^{re} instance	288	209	481	486	486
2 ^e instance	24	22	24	45	69
Total	312	231	505	531	555

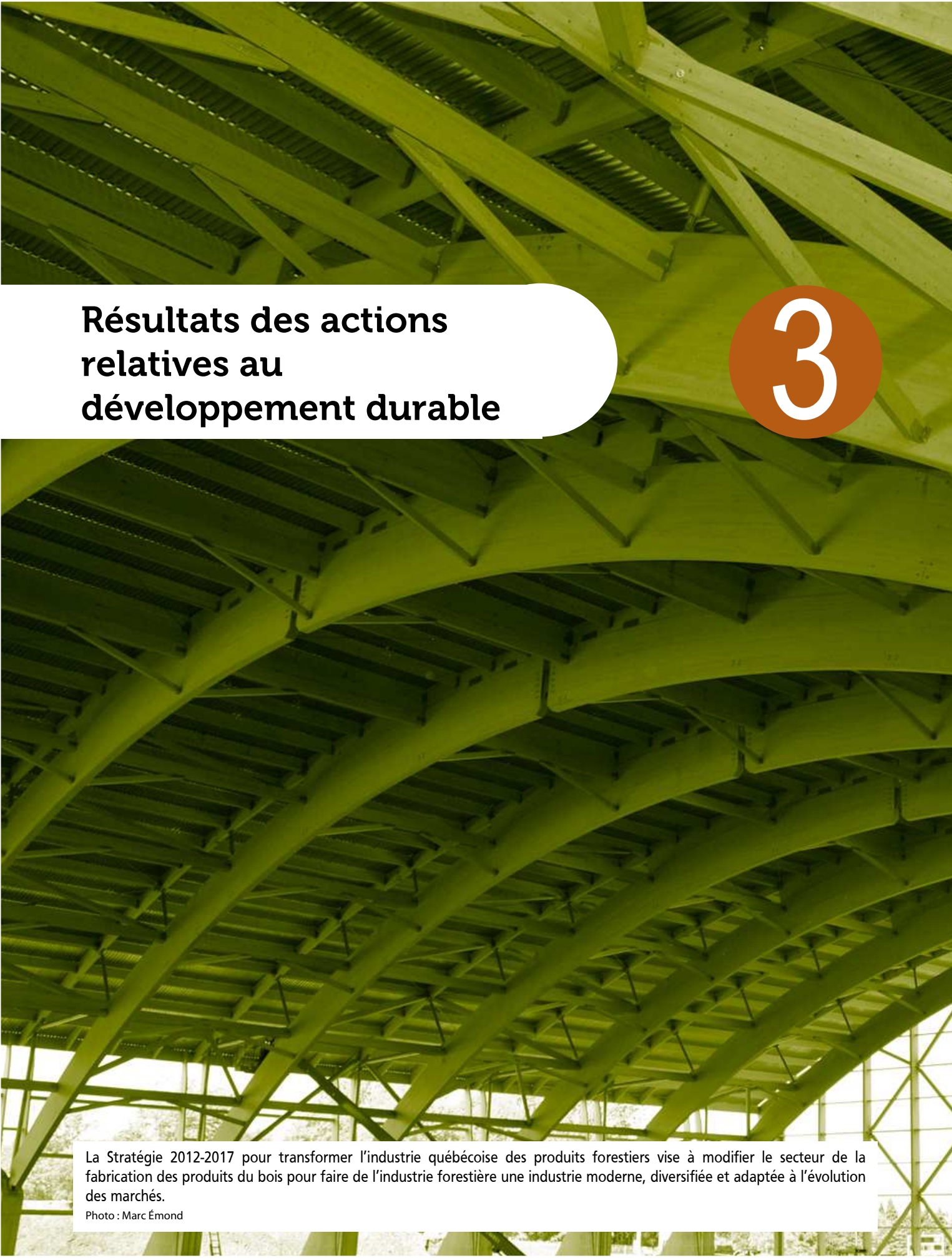
Évaluation de programme

Les rapports d'évaluation procurent une information pertinente, fiable et crédible sur les programmes évalués. De plus, ils constituent un soutien en ce qui concerne la prise de décision.

Au cours de l'année, le Ministère a mené des activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2011-2016. Deux rapports ont été produits. Ils sont intitulés :

- Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière;
- Plan cuivre.





Résultats des actions relatives au développement durable

3

La Stratégie 2012-2017 pour transformer l'industrie québécoise des produits forestiers vise à modifier le secteur de la fabrication des produits du bois pour faire de l'industrie forestière une industrie moderne, diversifiée et adaptée à l'évolution des marchés.

Photo : Marc Émond

Plan d'action de développement durable 2008-2011

En tant que gestionnaire du territoire public, des ressources forestières, minérales et énergétiques ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles contribue, de manière importante, au développement durable du Québec. Le 9 avril 2009, il rendait public son Plan d'action de développement durable 2008-2011 dans lequel il indique les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 (SGDD). La mise en œuvre de ce plan, prolongée en 2012-2013, repose sur une démarche progressive de prise en considération des principes de développement durable dans la réalisation de la mission du Ministère et souscrit, tout particulièrement, aux trois orientations prioritaires de la SGDD qui sont :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

La sensibilisation et la formation du personnel s'inscrivent parmi les activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. Les activités de sensibilisation suscitent l'adhésion des employés du Ministère à la démarche de développement durable. Les activités de formation leur permettent d'acquérir de nouvelles compétences pour mettre en pratique cette démarche et tenir compte, dans l'exercice de leur travail, des 16 principes de développement durable. Dans le respect des orientations du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique, le Ministère a d'abord mis la priorité sur la sensibilisation du personnel par l'intermédiaire de son portail d'information interne pour, ensuite, former certaines catégories ciblées du personnel.

Action 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique¹⁵

INDICATEUR Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable	CIBLE D'ici à 2011, 80 %	<table> <tr> <th colspan="3">RÉSULTATS</th></tr> <tr> <th>2010-2011</th><th>2011-2012</th><th>2012-2013</th></tr> <tr> <td>90 % des employés de l'État sensibilisés</td><td>Cible atteinte en 2010-2011</td><td>Cible atteinte en 2010-2011</td></tr> </table>	RÉSULTATS			2010-2011	2011-2012	2012-2013	90 % des employés de l'État sensibilisés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011
RÉSULTATS											
2010-2011	2011-2012	2012-2013									
90 % des employés de l'État sensibilisés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011									
INDICATEUR Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières	CIBLE D'ici à 2011, 40 %	<table> <tr> <th colspan="3">RÉSULTATS</th></tr> <tr> <th>2010-2011</th><th>2011-2012</th><th>2012-2013</th></tr> <tr> <td>Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013</td><td>Mesure du résultat prévue en 2012-2013</td><td>56,34 % du personnel ciblé</td></tr> </table>	RÉSULTATS			2010-2011	2011-2012	2012-2013	Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013	Mesure du résultat prévue en 2012-2013	56,34 % du personnel ciblé
RÉSULTATS											
2010-2011	2011-2012	2012-2013									
Cible révisée à 50 % du personnel ciblé d'ici à mars 2013	Mesure du résultat prévue en 2012-2013	56,34 % du personnel ciblé									

À la suite de réorganisations administratives au sein du Ministère en 2012-2013, le personnel ciblé (encadrement, planification, analyse, organisation d'événements et communications) par la formation sur la démarche gouvernementale et la prise en considération des principes de développement durable est passé de 845 à 726 employés. En tout, 409 employés concernés ont suivi une telle formation, pour un total de 56,34 % du personnel ciblé du Ministère, excluant les employés de la faune.

L'objectif principal de la formation consiste à s'assurer qu'une part importante du personnel ciblé du gouvernement du Québec reçoit un recueil commun de connaissances sur la démarche gouvernementale de développement durable (loi, stratégie et plans d'action) et sur la prise en considération des 16 principes de développement durable. Lors des séances de formation tenues au Ministère, des exemples portant sur les ressources naturelles ont été ajoutés pour illustrer chacun des principes; de plus, un outil d'aide pour la prise en considération des principes a été présenté. Le caractère indissociable des trois dimensions du développement durable (environnement, économie et société) et les mesures mises en œuvre pour accompagner les entreprises et les organismes municipaux dans l'élaboration d'une démarche de développement durable sont également abordés dans la formation.

¹⁵ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Dans le but de réduire les impacts de ses activités sur l'environnement, le Ministère s'est engagé à mettre en œuvre diverses pratiques de gestion environnementale, telles que la récupération multimatière, la gestion des matières dangereuses, la réduction de la consommation de carburant et l'économie d'énergie. Les pratiques et activités prévues ont presque toutes été mises en œuvre au cours des dernières années. L'organisation poursuit tout de même ses efforts pour assurer une amélioration continue de sa gestion environnementale.

Action 2.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable¹⁶

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues	D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)	Au total, mise en œuvre de 27 pratiques et activités (96 %)

La cible de 28 pratiques et activités retenues est subdivisée en quatre mesures prioritaires, soit la récupération multimatière, la gestion des matières dangereuses, la réduction de la consommation de carburant ainsi que l'économie d'énergie dans les pépinières et stations piscicoles.

Pour la récupération multimatière, la cible de mettre en place la récupération multimatière dans cinq localités non desservies jusqu'à présent (Baie-Comeau, Trois-Rivières, Gatineau, Québec, Saguenay) a été atteinte en 2009-2010.

Pour la réduction de la consommation de carburant, trois activités devaient être mises en œuvre : distribuer des autocollants rappelant les instructions de bonne conduite automobile pour tous les véhicules du Ministère, élaborer et appliquer un questionnaire pour évaluer les besoins lorsqu'il y a acquisition d'un véhicule ainsi que former le personnel à la conduite écoresponsable. La cible de trois activités a été atteinte en 2009-2010. Il importe de noter que la réduction de la consommation de carburant du parc de véhicules du Ministère est abordée dans la section 3.2 intitulée « Changements climatiques » du présent rapport.

Pour l'économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles, deux activités devaient être concrétisées, soit réaliser des diagnostics d'économie d'énergie dans les six pépinières et trois stations piscicoles du Ministère, pour un total de neuf diagnostics, et mettre en œuvre les pratiques d'économie d'énergie dans les six pépinières et trois stations piscicoles du Ministère, pour un total de neuf pratiques. La cible de 18 activités et pratiques a été atteinte en 2010-2011.

Pour la gestion des matières dangereuses, à la suite d'une réorientation du Ministère, l'objectif d'élaborer un plan d'intervention pour la gestion des matières dangereuses a été abandonné. La cible de deux pratiques et activités est donc atteinte à 50 %. La formation intitulée « Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) » s'adresse aux membres des comités de la santé et de la sécurité au travail qui sont responsables du dossier SIMDUT dans leur milieu de travail. Cette formation est offerte annuellement par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Administration provinciale. Elle permet d'informer les participants sur la nature des risques présents dans leur milieu de travail et liés à l'entreposage, à l'utilisation et à la gestion des matières dangereuses. Au cours de l'année financière 2012-2013, 41 personnes ont suivi cette formation.

Des détails supplémentaires sur les 28 pratiques et activités retenues sont disponibles dans le Rapport annuel de gestion 2011-2012 du Ministère.

¹⁶ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables	D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010

Pour l'année 2012-2013, le suivi des achats permet d'observer que le papier recyclé contenant au moins 30 % de fibres post-consommation a représenté 96,6 % des achats de papier au Ministère comparativement à 98,2 % en 2011-2012. Les pneus remoulés et les piles rechargeables ont représenté pour leur part, respectivement, 8,1 % et 5,3 % des achats de ces produits comparativement à 3,0 % et 2,0 % en 2011-2012.

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
		2010-2011	2011-2012	2012-2013
État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale	D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale	Système de gestion environnementale en élaboration	Système de gestion environnementale en élaboration	Système de gestion environnementale en élaboration

En 2012-2013, les travaux se sont poursuivis en vue d'élaborer un système de gestion environnementale. Ainsi ont été créés un lexique, un document décrivant les critères de cotation des impacts environnementaux et leur pondération, une grille de calcul de l'évaluation des impacts ainsi qu'un tableau servant à afficher les résultats de l'évaluation des impacts et à déterminer les impacts environnementaux devant être réduits au Ministère. L'indicateur et la cible seront révisés dans le cadre du prochain plan de développement durable du Ministère.

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue, significativement, à l'économie du Québec, notamment en améliorant la vitalité économique de ses régions. Des projets de première importance découlent des diverses stratégies et politiques mises en place par le Ministère. La réalisation de ces projets fait du Ministère et de ses partenaires des acteurs d'influence pour le développement durable du Québec.

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère	D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		1 projet (Sept-Îles)	2 projets (Dolbeau-Mistassini et Montmagny)	Aucun nouveau projet impliquant l'usage du bois entrepris en 2012-2013

Aucun nouveau projet ayant recours à l'usage du bois n'a été entrepris au cours de l'année 2012-2013. Cependant, le Ministère a poursuivi, en collaboration avec la Société immobilière du Québec, d'importants projets commencés au cours des années antérieures et valorisant l'utilisation du bois dans les matériaux utilisés, tel le projet de l'aménagement d'un nouvel édifice à Radisson.

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière	D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, lancement de 17 appels de propositions dans 9 régions	Au total, lancement de 21 appels de propositions dans 9 régions	Au total, lancement de 21 appels de propositions dans 9 régions

En 2012-2013, aucun nouvel appel de propositions pour l'attribution de biomasse forestière n'a été effectué au Québec. Par ailleurs, deux appels de propositions lancés en 2011-2012 dans les régions du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue ont conduit à la signature d'une entente d'attribution pendant l'année 2012-2013. Ainsi, depuis le lancement du programme en juin 2008, 16 appels de propositions ont permis de concrétiser 31 ententes d'attribution de biomasse d'une durée de cinq ans totalisant 1 644 736 tonnes métriques vertes (tmv/an), dont cinq ont été résiliées à la demande de leurs titulaires (- 344 700 tmv/an). De plus, cinq ventes à l'enchère avaient permis de concrétiser sept ententes d'attribution d'une durée de un ou deux ans totalisant 144 829 tmv/an. Ces ententes ne sont plus en vigueur. Des quantités de biomasse forestière ont été offertes dans toutes les régions forestières du Québec, à l'exception de l'Estrie.

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère	D'ici à 2011, 5 projets	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, 4 projets	Au total, 7 projets	Cible atteinte en 2011-2012

La cible consistant à soutenir financièrement cinq projets d'éthanol cellulosique a été atteinte en 2011-2012. Le Ministère a tout de même poursuivi son soutien en accordant des montants, en 2012-2013, pour la construction, à Varennes, d'une usine de production d'éthanol cellulosique par Éthanol cellulosique Varennes s.e.c., pour la construction, à Westbury, en Estrie, d'une deuxième usine de démonstration qui produira de l'éthanol cellulosique et des coproduits ainsi que pour la réalisation d'un projet dans le contexte du programme d'appui à l'amélioration de l'efficacité de la production d'éthanol de première génération.

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques	D'ici à 2011, 4 500 MW	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine (la mise en service de la première centrale prévue pour 2014)	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine	Travaux en cours au complexe de la rivière Romaine

8.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 8.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 36 du présent rapport.

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés	D'ici à 2011, 1 600 MW	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, 659,1 MW implantés	Au total, 1 057,2 MW implantés	Au total, 1 716,2 MW implantés

8.3 Cet indicateur correspond à l'indicateur 8.3 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 37 du présent rapport.

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de cibles d'exploration du cuivre générées	D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, 41 cibles d'exploration	Au total, 59 cibles d'exploration	Cible atteinte en 2011-2012

Cette cible a été atteinte en 2011-2012. Au total, 59 cibles d'exploration du cuivre ont été générées.

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Travaux en cours	Indicateur abandonné, les travaux d'accompagnement se poursuivent par l'entremise des divers secteurs	Indicateur abandonné, les travaux d'accompagnement se poursuivent par l'entremise des divers secteurs

Le Ministère poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien pour favoriser la réalisation de projets socioéconomiques. Un système de suivi des projets d'investissement a été mis à l'essai en 2010 dans le but de fournir une vision d'ensemble des projets et de mieux coordonner les appuis gouvernementaux lorsqu'ils sont nécessaires. En 2011-2012, certaines améliorations ont été apportées et il a été constaté que d'autres seraient encore nécessaires pour répondre adéquatement aux besoins. Compte tenu de l'ampleur des ajustements à faire, il a été décidé de ne pas entreprendre l'implantation du système dans l'ensemble du Ministère. L'accompagnement se poursuit selon l'approche déjà adoptée par les divers secteurs du Ministère.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire qui concilie les besoins sociaux, les objectifs économiques et la protection de l'environnement. Dans le respect des orientations gouvernementales, les régions exercent maintenant un rôle plus important dans la gestion des ressources naturelles et du territoire et elles bénéficient d'une grande autonomie en ce qui concerne les priorités qu'elles désirent mettre de l'avant.

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT	D'ici à 2011, 16 avis ministériels	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		16 PRDIRT élaborés, avis en élaboration	14 avis ministériels formulés	Aucun avis ministériel demandé

Selon le processus convenu avec les conférences régionales des élus (CRE), le Ministère s'est engagé à fournir un avis sur les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) qui devaient être déposés à son attention. En vertu du plan d'aménagement intégré des ressources, les CRE ont déposé leur PRDIRT durant l'hiver 2010-2011. Puis, au cours de l'année 2011-2012, le Ministère a produit les avis demandés.

Seuls les PRDIRT du Nord-du-Québec et de la Côte-Nord n'ont pas fait l'objet d'un avis. Dans le premier cas, la CRE Baie-James a accepté de suspendre la réalisation de son PRDIRT en raison des négociations entre le gouvernement du Québec et la nation crie. Dans le cas de la Côte-Nord, le Ministère a émis ses commentaires en continu lors de la réalisation du PRDIRT par la CRE. Par conséquent, vu les échanges fructueux, les parties ont convenu qu'un avis officiel n'était pas nécessaire. Ainsi, cette cible est considérée comme étant atteinte.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC	D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		24 ententes signées	5 ententes signées	Cible atteinte en 2010-2011

12.16 Cette action fait également état de l'action 12.16 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires intitulée « Poursuivre la délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier ».

Le 23 juin 2009, le Conseil des ministres adoptait le Programme relatif à une délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État en faveur des municipalités régionales de comté (MRC) et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une MRC ainsi que le décret visant la délégation de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier. Ce programme prévoit la délégation de plus de 28 400 baux de villégiature, de 11 600 baux pour un abri sommaire et de plus de 2 600 baux d'exploitation de sable et de gravier. Ces baux sont situés dans 54 MRC.

Aucune entente n'a été signée en 2012-2013.

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100 % des modalités aux plans	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		100 % des modalités intégrées dans les plans	100 % des modalités intégrées dans les plans	100 % des modalités intégrées dans les plans

Les 15 plans annuels d'interventions forestières originaux de l'année 2012-2013 dans chacune des unités d'aménagement forestier du territoire d'application du régime forestier adapté, de même que chacune des modifications de ces plans, ont été validés. Les statistiques forestières à propos de chaque aire de trappe et les critères maximaux quant à la récolte permise dans chacune de ces dernières ont également été validés. La cible de 100 % d'application a été atteinte puisqu'il s'agit d'un critère de délivrance du permis annuel.

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de la révision des modalités de consultation	D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Modalités de consultation en validation	Modalités de consultation diffusées à l'interne	Cible atteinte en 2011-2012

Cette cible a été atteinte en 2011-2012. Le Ministère a adapté les modalités d'application du Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones au contexte particulier de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Ces modalités ont été diffusées auprès du personnel du Ministère.

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial¹⁷

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009 : 1; 2009-2010 : 9 et 2010-2011 : 11)	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, mise en œuvre de 10 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions	Au total, mise en œuvre de 10 actions

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	100 % des entités ciblées	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Indicateur et cible révisés pour 2013	Indicateur et cible révisés pour 2013	Indicateur et cible en révision

Le Ministère a contribué aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP) et de la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM). Au 31 mars 2013, 10 des 11 actions prévues au Plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des organismes municipaux et des entreprises ont été réalisées, dont la bonification des répertoires d'outils, tant pour les entreprises que pour les organismes municipaux. En 2012-2013, les activités de sensibilisation se sont poursuivies dans le but d'augmenter le nombre d'associations d'entreprises privées rejointes. Parmi les succès obtenus, il y a la présentation des résultats des projets pilotes du BNQ-21000 au cours de l'automne 2012. Le secteur minier constituait le cœur de l'un de ces projets pilotes.

Le Ministère révisera dans son prochain plan d'action de développement durable l'indicateur et la cible relatifs à l'adoption d'une démarche de développement durable.

¹⁷ Cette action se poursuivra dans le prochain plan d'action de développement durable du Ministère.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public tient compte de la durabilité des ressources, de la multiplicité des usages, des préoccupations régionales et de la gestion intégrée, dans le but d'assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial. Depuis l'aménagement durable des forêts jusqu'à la restauration des sites miniers abandonnés, les actions sont fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et de pérennité des écosystèmes, tout en tenant compte des préoccupations de la population et des communautés régionales et autochtones.

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2010-2011

Travaux achevés sur 1 site, en cours sur 2 sites

2011-2012

Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site

2012-2013

Travaux achevés sur 2 sites, en cours sur 1 site

12.3

Cet indicateur correspond à l'indicateur 12.3 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits à la page 44 du présent rapport.

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2010-2011

Élaboration du cadre global achevée

2011-2012

Cible atteinte en 2010-2011

2012-2013

Cible atteinte en 2010-2011

9.2

Cet indicateur correspond à l'indicateur 9.2 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits à la page 39 du présent rapport.

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet	D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Diffusion de 1 nouvel indicateur; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	2 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés	6 indicateurs en développement; au total, 2 nouveaux indicateurs diffusés

9.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 9.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits à la page 38 du présent rapport.

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières	D'ici à 2011, mettre en œuvre 100 % des OPMV assignés dans les plans	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans	100 % des OPMV intégrés dans les plans

Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier contribuent à la conservation des sols et de l'eau, à la préservation de la diversité biologique et au maintien des avantages socioéconomiques multiples que les forêts procurent à la société. Les instructions du Ministère, transmises aux bénéficiaires en juin 2010 en vue de l'intégration des 11 objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier dans la planification des interventions forestières, ont été appliquées.

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)	Respect du taux de récolte planifié (orignal) et récolte inférieure (cerf de Virginie et ours noir)	Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)

La mise en œuvre des plans de gestion est essentielle pour permettre l'exploitation rationnelle des populations de grand et de petit gibier. L'enregistrement de la récolte de certaines espèces permet au Ministère de connaître le nombre d'animaux capturés ainsi que leur structure de population; à titre d'exemple, les statistiques sur l'âge ou le sexe. Ainsi, le Ministère peut définir le taux de récolte à respecter annuellement. Les potentiels de récolte établis pour le cerf de Virginie et l'ours noir sont de 61 508 cerfs et de 6 236 ours. Dans le cas de l'orignal, la cible à atteindre est un accroissement, aussi faible soit-il, ou une stabilisation du cheptel propre à chaque zone de chasse.

Au cours de la saison 2012, la récolte d'ours noirs a représenté 77 % de la récolte potentielle. Ce résultat est garant du maintien d'une population en santé et de l'équilibre par rapport à sa structure. Il s'explique par un intérêt modéré de la clientèle pour la capture d'ours. Les actions entamées depuis 2009 pour redresser les populations de cerfs ont été efficaces puisque, en 2012, la récolte de cerfs de Virginie a représenté 95 % du potentiel de récolte.

Dans le cas de l'orignal, la récolte de 2012 s'est élevée à 20 549 animaux, ce qui est semblable à celle de 2010, ces deux années étant des années restrictives. Lorsqu'il s'agit d'une année restrictive, seuls les mâles adultes avec bois et les veaux sont autorisés à être récoltés pendant les périodes de chasse; la récolte des femelles adultes est interdite. Les objectifs de stabilisation ou de croissance des populations d'originaux ont été atteints dans la plupart des territoires de chasse, comme en témoigne la récolte de 15 108 originaux mâles adultes, indicateur le plus représentatif de l'état des populations d'originaux.

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		836,7 ha protégés et 93,5 ha restaurés; au total, 3 198,8 ha protégés	120,4 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et 8,5 ha restaurés; au total, 3 327,7 ha protégés	714,1 ha protégés (estimation, le résultat pourrait être révisé) et aucune restauration; au total, 4 041,8 ha protégés

La cible a été atteinte en 2009-2010. L'Entente tripartite de partenariat financier pour la protection de milieux naturels par l'acquisition de terres privées entre le Secteur de la faune, faisant désormais partie du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada s'est tout de même poursuivie pour une cinquième année. En 2012-2013, 15 nouveaux terrains ont été acquis ou sont en voie de l'être. Ceux-ci sont situés dans les régions administratives de la Montérégie, de l'Outaouais, de l'Estrie et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. Leur superficie varie de 0,6 à 350 hectares et l'ensemble des projets totalise 714 hectares.

Par ailleurs, l'Entente de partenariat financier pour la restauration de sites fauniques entre le Secteur de la faune, faisant désormais partie du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, et Canards Illimités Canada s'est également poursuivie pour la cinquième année, sur une durée totale de sept ans. Aucun nouveau projet n'a été achevé en 2012-2013.

Les superficies protégées sont supérieures à celles qui ont été rapportées l'année précédente. Cela s'explique par le fait que les budgets disponibles et engagés par les deux organismes de conservation étaient plus substantiels, en raison de l'allocation, en 2012-2013, du budget non engagé en 2011-2012. En restauration, le projet principal prévu dans la programmation a dû être reporté.

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	D'ici à 2011, 15 évaluations	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Au total, 16 évaluations	Au total, 28 évaluations	Au total, 36 évaluations

121

Cet indicateur correspond à l'indicateur 12.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits à la page 43 du présent rapport.

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Réalisation de 15 plans provinciaux de protection sur la base du nouveau cadre de référence	Réalisation de 10 plans provinciaux de protection	Indicateur abandonné

Cet indicateur a été abandonné en 2012, le Ministère ayant décidé de réévaluer ses priorités dans ce dossier. Au terme d'une analyse de la situation, il sera possible de dégager une orientation au regard des efforts de protection à consacrer aux espèces menacées ou vulnérables en fonction des ressources disponibles.

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique	D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		75 %	75 %	75 %

Le Plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique 2009-2013, déposé conjointement en 2008 par Hydro-Québec et par le Ministère a comme objectifs de réduire de 50 % la mortalité de l'anguille causée par les pêches commerciales et de réintroduire l'anguille au sein d'habitats de production favorables. Le plan d'action comporte les trois mesures suivantes qui permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs.

Mesure 1 : Programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille

Dans le but de vérifier l'efficacité du programme de rachat des permis de pêche commerciale mis en œuvre en 2009-2010, une évaluation précise de l'abondance des anguilles et de leur taux d'exploitation a été faite en 2010 et 2011. Il a été établi que le taux d'exploitation de l'anguille dans le Saint-Laurent a diminué de plus de 50 % à la suite du rachat des permis de l'estuaire, pour se situer à 10,4 % en 2010 et à 7,7 % en 2011. L'objectif premier du plan d'action a donc été atteint. Par ailleurs, en raison des disponibilités financières supérieures à celles qui avaient été prévues, le comité responsable de la mise en œuvre du plan d'action a approuvé le déploiement d'un second programme de rachat des permis de pêche commerciale en 2012, applicable dans le secteur du lac Saint-François, de Contrecoeur et de la rivière des Outaouais. Ce programme a contribué au dépassement des objectifs du plan d'action. Le coût du programme de rachat des permis pour l'estuaire a été de 1 235 717 \$, alors que le second programme a engendré des dépenses de 200 277 \$. Un troisième et dernier programme de rachat a été annoncé par les

autorités du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs; il sera déployé au cours de l'année 2013 dans le secteur du fleuve Saint-Laurent compris entre le pont Laviolette et l'île d'Orléans.

Mesure 2 : Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (civelles)

Le programme de transfert de civelles, qui devait favoriser la réintroduction de l'anguille dans des habitats de production favorables, a été suspendu, pour la durée du plan d'action, en raison de préoccupations quant aux risques de contamination pathologique et génétique. Il importe de noter que l'enveloppe initiale allouée à cette mesure correspondait au quart du montant total destiné à financer le plan d'action. Les sommes inutilisées pour le transfert de civelles ont été allouées de nouveau dans les deux autres mesures du plan d'action.

Mesure 3 : Programme de recherche appliquée

En 2012-2013, cinq projets ont été financés par le plan d'action, pour une somme totale de 103 060 \$. Les activités de recherche réalisées sont les suivantes : collecte d'anguilles d'Amérique marquées et capturées de nouveau dans le fleuve Saint-Laurent; suivi du réseau sentinelle de recrutement pour l'anguille d'Amérique dans le système Saint-Laurent; aménagement de dispositifs de franchissement pour l'anguille d'Amérique dans le bassin versant de la rivière l'Assomption; analyse de l'évolution temporelle des montaisons d'anguille d'Amérique aux passes migratoires de la centrale de Beauharnois; évaluation de la dynamique de dévalaison et identification des sites de concentration de l'anguille d'Amérique dans le canal de Beauharnois.

Le taux d'avancement global est évalué à 75 %, compte tenu de la suspension de la mesure 2. Les deux autres mesures sont mises en œuvre de manière satisfaisante.

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de nouveaux écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement ¹⁸	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009 : 20; 2009-2010 : 15 et 2010-2011 : 15)	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		40 EFE protégés; au total, 64 EFE protégés	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)	2 025 refuges biologiques désignés légalement et inscrits dans le registre des aires protégées du Québec

111

Ces indicateurs correspondent aux indicateurs 11.1 et 11.2 du Plan stratégique 2008-2011. Ils font état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits aux pages 41 et 42 du présent rapport.

112

¹⁸ Le libellé de l'indicateur a été ajusté dans le but de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009 : 10; 2009-2010 : 10 et 2010-2011 : 10)	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Projets en cours pour 19 sites potentiels	Projets en cours pour 66 sites potentiels	Projets en cours pour 24 sites issus de la 1 ^{re} , de la 2 ^e et de la 3 ^e vague

11.3

Cet indicateur correspond à l'indicateur 11.3 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles ». Ces résultats sont décrits à la page 42 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion des ressources naturelles et du territoire en instaurant des approches novatrices et responsables. Il compte également sur de solides méthodes de recherche et d'acquisition de connaissances qui lui fournissent de l'information utile pour ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser dans son rôle et de l'exercer efficacement, et ce, dans le but de contribuer au développement durable et d'en maximiser les retombées au Québec.

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier	D'ici à 2011, élaboration du plan	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		100 % du plan de mise en œuvre élaboré	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

5.1

Cet indicateur correspond à l'indicateur 5.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Réaliser la réforme de la gestion des forêts**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 32 du présent rapport.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts	D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Stratégie élaborée à 80 %	Stratégie en approbation	Stratégie en voie d'être publiée

AD Cet indicateur est partagé avec le Plan stratégique 2008-2011. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action déterminante **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**. Ces résultats sont décrits à la page 52 du présent rapport.

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique	D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Plan d'action élaboré	Cible atteinte en 2010-2011	Cible atteinte en 2010-2011

La cible a été atteinte en 2010-2011 par l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement du développement de l'approche participative	D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées	2010-2011	2011-2012	2012-2013
	D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral	Cible atteinte en 2009-2010
		Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010

Les deux cibles relevant de cet indicateur ont été atteintes en 2009-2010. Effectivement, 2 ententes de partenariat ont été signées avec le gouvernement fédéral et 16 ententes particulières ont été signées avec les conférences régionales des élus.

128 Cet indicateur fait également état de l'action 12.8 du document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, intitulée « Partager l'information géographique avec les organismes autorisés à agir au nom du Ministère ».

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR

Pourcentage cumulé des lots rénovés du cadastre québécois

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
67,2 %	71,2 %	74,0 %

2.1

Cet indicateur correspond à l'indicateur 2.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 29 du présent rapport.

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR

Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
99,2 %	99,7 %	99,8 %

3.1

Cet indicateur correspond à l'indicateur 3.1 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État** qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 30 du présent rapport.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 22 projets

RÉSULTATS

2010-2011	2011-2012	2012-2013
Cible dépassée (au total, 43 projets réalisés)	Cible dépassée en 2010-2011 (au total, 54 projets réalisés)	Cible dépassée en 2010-2011

Cette cible a été dépassée, dès 2010-2011, en raison de fructueux partenariats scientifiques et financiers avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux, des organismes parapublics, des municipalités, des centres de recherche universitaire et des associations sans but lucratif.

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		74 % (17 projets achevés et 6 projets en cours)	100 % (23 projets achevés)	Cible atteinte en 2011-2012

La cible a été atteinte en 2011-2012, car les travaux liés aux 23 projets de recherche ont alors été achevés.

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Superficie couverte par des levés géoscientifiques	Annuellement, superficie de 50 000 km ²	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		197 591 km ²	159 243 km ²	265 319 km ²

1.3

Cet indicateur correspond à l'indicateur 1.3 du Plan stratégique 2008-2011. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances**, qui est rattaché à l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire ». Ces résultats sont décrits à la page 28 du présent rapport.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100 % des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50 %; 2009-2010 : 75 % et 2010-2011 : 100 %)	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		100 % des rapports d'évaluation de programme	Travaux en cours	100 % des rapports d'évaluation de programme

Au cours de l'année, le Ministère a produit deux rapports d'évaluation de programme, le premier portant sur le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuëtière et le second, le Plan cuivre. Ces deux rapports comprennent des indicateurs ou des instruments de mesure de développement durable. La cible annuelle de 100 % a été atteinte.

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS		
État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	2010-2011	2011-2012	2012-2013
		Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010	Cible atteinte en 2009-2010

Cette cible a été atteinte en 2009-2010. En effet, le Ministère a développé une offre de service et a rendu disponibles des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable.

Changements climatiques

Le Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques prévoit deux actions qui interpellent tous les ministères et organismes.

- **Les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, leur efficacité énergétique en abaissant leur consommation d'énergie de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et de 20 % celle du carburant (action 16)**

L'objectif de réduire de 20 % la consommation de carburant du parc de véhicules du Ministère a été atteint en 2010-2011. L'année de référence utilisée est 2006-2007, car elle correspond à l'arrivée de Faune Québec au sein du Ministère. Le Ministère a poursuivi ses efforts pour réduire sa consommation de carburant. Ainsi, en 2012-2013, le nombre de litres de carburant consommé a diminué de 26,6 %, et le nombre de kilomètres parcourus est en baisse de 23,7 % par rapport aux résultats de l'année 2006-2007. Le nombre de litres consommés tous les 100 kilomètres, une mesure des gains en efficacité, a été réduit de 3,7 % en sept ans. Il importe de noter que le nombre de véhicules hybrides est passé à 23 en 2012-2013, alors qu'il était de 8 en 2006-2007.

- **Les ministères doivent élaborer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (action 17)**

Une entente administrative conclue, en juin 2009, avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs attribue un budget au Ministère pour mettre en œuvre des actions en vue d'inciter les employés à préférer l'utilisation des transports durables (marche, vélo, covoiturage et transport en commun) à celle de l'automobile en solo. L'objectif principal de cette mesure est la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les déplacements des employés entre le lieu de leur domicile et celui de leur travail.

Le Plan de navettage durable du Ministère a été adopté le 13 janvier 2012. Les principales mesures mises en œuvre en 2012-2013 ont été l'installation d'infrastructures de douches, de supports à vélos et de vestiaires, tant à Québec qu'en région, pour favoriser l'utilisation de la marche et du vélo, l'entretien mécanique des vélos des employés à Gatineau et à Québec, le projet-pilote en collaboration avec le Réseau de transport de la capitale pour offrir un laissez-passer au tarif général d'une durée de trois mois pour le prix d'un seul ainsi que la bonification du rabais accordé dans le contexte de l'abonne BUS dans la grande région de Québec.

L'objectif de ce plan de navettage durable était une diminution de 5 % de l'utilisation de l'automobile (en solo ou avec des enfants) comme moyen de transport entre le domicile et le lieu de travail au Ministère. La comparaison entre les données du sondage initial et celles du sondage de suivi montre que cette cible a été atteinte, tant en ce qui concerne l'été que l'hiver. De juin 2010 à février 2013, l'utilisation de l'automobile a décliné de 5,96 % en été, passant de 58,35 % à 52,39 %, et de 5,48 % en hiver, passant de 62,48 % à 57,00 %.

- **Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes d'ici 2012, une mesure devant réduire les émissions de GES de 780 kilotonnes (action 4)**

3.3

Le Ministère a intégré cette action dans son Plan d'action de développement durable 2008-2011. En conséquence, les résultats qui y sont relatifs sont décrits sous l'action 3.3 **Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières celluloseuses**, qui est rattachée à l'objectif ministériel « Améliorer la vitalité économique des régions du Québec », à la page 70 du présent rapport.

● Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques (action 24)

Les équipes de recherche forestière au Ministère ont poursuivi leurs activités de recherche en collaboration avec le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques, Ouranos, et avec des maisons d'enseignement universitaire dans le but de déterminer et de documenter la vulnérabilité des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques anticipés.

Ainsi, en 2012-2013, 1,4 million de dollars provenant du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques a pu servir à améliorer les connaissances.

Les fonds disponibles ont permis de poursuivre ou de conclure plus de 15 projets de recherche abordant, notamment, la vulnérabilité d'éléments biophysiques des écosystèmes forestiers et de la forêt, tels la migration des niches écologiques, la fertilité des sols, les effets anticipés sur la croissance, le recrutement ou la mortalité, la connaissance de la dynamique forestière au cours des derniers millénaires, la migration latitudinale des espèces forestières et la production de sirop d'érable.

D'autres aspects, liés à la gestion des forêts, ont pu être analysés. Parmi ceux-ci figurent la gestion des bois affectés par des perturbations naturelles dans un contexte de changements climatiques, la vulnérabilité biophysique et socioéconomique des collectivités face aux changements climatiques et les stratégies d'adaptation à envisager par l'étude de cas concrets.

L'ensemble des connaissances acquises par l'intermédiaire de l'action 24 permettra de moduler certaines orientations de gestion et d'aménagement des écosystèmes forestiers dans le but de mieux réagir aux impacts causés par les changements climatiques et d'adapter l'aménagement des forêts au climat en évolution. Ainsi, les forêts pourront continuer de soutenir l'activité économique, tout en satisfaisant aux impératifs sociaux et environnementaux.

Les résultats des travaux accomplis ont également permis la préparation et la tenue de journées d'échanges et d'information sur l'adaptation des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques. Cet événement a réuni, les 13 et 14 mars 2013, plus d'une centaine de participants venant de toutes les sphères du secteur forestier au Québec.

● Actions en efficacité énergétique

Les activités de l'Agence de l'efficacité énergétique ayant été intégrées à celles du Ministère au cours de l'année financière 2011-2012, celui-ci est porteur d'autres actions du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques qui sont présentées à l'annexe II portant sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques.

The first of these is the fact that the world is not a uniform whole, but a collection of many different parts, each with its own characteristics and interests. This is the principle of diversity, which is the foundation of all life and progress. Without diversity, there would be no room for growth or change, and the world would be a stagnant, lifeless mass.

The second principle is that of balance. Just as a body is healthy only when its various parts are in harmony, so a society can only thrive when its different elements are in equilibrium. If one part becomes too dominant, it will disrupt the whole, leading to chaos and destruction.

The third principle is that of unity. While we recognize the diversity of the world, we must also see it as a single, interconnected whole. All things are linked together in a complex web of relationships, and no part can exist in isolation. This sense of unity is what gives the world its meaning and purpose.

These three principles—diversity, balance, and unity—are the guiding lights of a wise and just society. They remind us that we are all part of a larger whole, and that our actions have consequences for the entire world. By striving for these principles, we can create a better, more harmonious world for ourselves and for future generations.



Exigences législatives et gouvernementales

4

Coucher de soleil sur le bord du lac Rémigny, juillet 2012.

Photo : Michel Lepage, Direction générale de l'Abitibi-Témiscamingue

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus à l'égard d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. En outre, le Ministère doit rendre compte de ses résultats en ce qui concerne cinq autres exigences : l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la Politique de financement des services publics, l'application de la politique linguistique, l'allègement réglementaire et administratif et, enfin, le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Accès à l'égalité en emploi

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but est de hausser la représentativité de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 24

Embauche totale au cours de la période 2012-2013

Répartition	Statut d'emploi				Total
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	
Nombre de personnes embauchées	250	1 175	285	93	1 803
Nombre d'employés en place au 31 mars 2013	3 382	694	83	15	4 174

Membres de communautés culturelles, anglophones et autochtones, et personnes handicapées

Tableau 25

Taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2012-2013

Statut d'emploi	Embauche totale 2012-2013	Nombre d'embauche de membres de groupes cibles en 2012-2013					Taux d'embauche par statut d'emploi ¹ (en %)
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	
Régulier	250	2	1	2	1	6	2,4
Occasionnel	1 175	5	1	4	4	14	1,2
Étudiant	285	5	1	0	0	6	2,1
Stagiaire	93	2	1	1	0	4	4,3

¹ Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2012-2013 dans le statut d'emploi.

Tableau 26

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Statut d'emploi (en %)				Total
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	
2010-2011	3,6	4,2	5,8	5,4	4,6
2011-2012	8,7	2,0	1,5	33,3	4,5
2012-2013	2,4	1,2	2,1	4,3	1,7

Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2013, l'effectif régulier comptait 3 382 employés.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les autochtones ainsi que de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour obtenir des accommodements en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels.

Tableau 27

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupes cibles	2011		2012		2013	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux ¹
Communautés culturelles	59	1,9	64	1,9	67	2,0
Autochtones	31	1,0	29	0,9	28	0,8
Anglophones	21	0,7	25	0,7	24	0,7
Personnes handicapées	23	0,7	25	0,7	28	0,8
Total	134	4,3	143	4,2	147	4,3

¹ Ce taux se calcule par rapport à l'effectif régulier au 31 mars 2013, soit 3382 employés.

Tableau 28

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2013

	Catégorie d'emploi ¹											
	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ²		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Total	
Groupes cibles	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux ³
Communautés culturelles	3	1,1	44	3,3	12	1,1	6	1,9	2	0,5	67	2,0
Anglophones	2	0,8	9	0,7	5	0,5	1	0,3	7	2,0	24	0,7
Autochtones	3	1,1	3	0,2	10	0,9	3	1,0	9	2,5	28	0,8
Personnes handicapées	1	0,4	9	0,7	9	0,8	7	2,3	2	0,5	28	0,8
Total	9	3,4	65	4,8	36	3,3	17	5,5	20	5,5	147	4,3

¹ Le Ministère compte des ouvriers dans son effectif, mais aucun ne fait partie des groupes cibles.

² Y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

³ Ce taux se calcule par rapport à l'effectif au 31 mars 2013, soit 3382 employés.

Représentativité des femmes

Tableau 29

Taux d'embauche des femmes en 2012-2013¹, par statut d'emploi

Répartition	Statut d'emploi				Total
	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	
Nombre de femmes embauchées	91	567	158	58	874
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2012-2013	36,4	48,3	55,4	62,4	48,5

¹ Le taux d'embauche des femmes par statut d'emploi se calcule selon le nombre de femmes embauchées dans un statut donné par rapport à l'embauche totale en 2012-2013.

Tableau 30

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2013

Répartition	Catégorie d'emploi					Total
	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technicien	Personnel des agents de la paix	Personnel de bureau et personnel ouvrier	
Nombre total d'employés réguliers	267	1 352	1 088	365	310	3 382
Nombre de femmes ayant un statut d'employée régulière	56	512	482	27	284	1 361
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	21,0	37,9	44,3	7,4	91,6	40,2

¹ Y compris les ingénieurs et les conseillers en gestion des ressources humaines.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Tableau 31

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

Nombre de projets	Automne 2010 (cohortes 2011)	Automne 2011 (cohortes 2012)	Automne 2012 (cohortes 2013)
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH	5	5	1
Nombre de participants	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Nombre de participants au PDEIPH accueillis du 1 ^{er} avril au 31 mars	0	2	0

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Tableau 32

Répartition des demandes d'accès à l'information, par année

Demandes d'accès à l'information	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Demandes d'accès	630	744	722
Refus	66	74	47
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel ¹	93	148	142
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	565	631	650
Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours	65	113	72

¹ Pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus de donner accès à certains documents ou à des parties de document, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la loi.

En 2012-2013, le Ministère a traité 722 demandes d'accès à des documents, comparativement à 744 en 2011-2012, ce qui représente une diminution de 3 %.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu, en 2012-2013, 18 demandes, parmi lesquelles 6 ont été acceptées totalement, 5 l'ont été partiellement et 3 ont été refusées. De plus, le Ministère ne détenait aucun document relatif à 4 demandes. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de 16,5 jours.

Les dispositions suivantes ont été invoquées pour justifier le refus de communiquer des documents :

- articles 1, 9, 9 al. 2, 10, 12, 13, 14, 15, 18, 22, 23, 24, 25, 28, 31 à 34, 36, 37, 39, 41.2, 42, 48, 49, 53, 54, 87, 88 et 137.1 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels;
- article 9 de la Charte des droits et libertés de la personne;
- article 80.3 de la Loi sur l'impôt minier.

Aucune demande d'accès n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable. Neuf décisions ont fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.

Le Ministère atteste que les obligations de diffusion de la section III du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 2) ont été remplies.

Financement des services publics

La Politique de financement des services publics a pour objectif d'encadrer le choix des modes de financement des services publics ainsi que la fixation, la révision et l'indexation des tarifs perçus par les organismes publics. Ainsi, en tenant compte de cette politique, le Ministère procède à l'indexation annuelle de ses tarifs.

Le Ministère continue de travailler au calcul du coût de revient de ses produits et services. Les travaux permettront de quantifier le niveau d'autofinancement actuel et d'établir des cibles de tarification appropriées.

Au cours de l'année 2012-2013, le Ministère a également poursuivi l'examen des services offerts pour lesquels aucun tarif n'est actuellement exigé. Par la suite, la possibilité d'appliquer une tarification sera examinée.

Par ailleurs, l'annexe I présente les revenus de tarification du Ministère.

Emploi et qualité de la langue française dans l'Administration

En 2012-2013, le Ministère a poursuivi le processus de mise à jour de sa politique linguistique, entrepris en 2011-2012. L'Office québécois de la langue française ayant modifié en 2011 la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, il convenait d'en tenir compte dans la mise à jour de la politique ministérielle. Celle-ci devrait être adoptée au cours de l'exercice 2013-2014.

Par l'intermédiaire de la page d'accueil de son intranet, le Ministère rend accessible une page intitulée « Un français de qualité ». En 2012-2013, cette page a été mise à jour dans le but de la rendre plus attrayante et conviviale.

Allègement réglementaire et administratif

Publié en août 2004, le Plan d'action gouvernemental en allègement réglementaire et administratif prévoyait l'arrêt de la croissance du volume de formalités administratives au cours des années allant de 2004 à 2007. Rendue publique le 13 octobre 2005, la Stratégie gouvernementale de développement économique prévoyait, pour sa part, un nouvel effort global de réduction de 20 % du coût des formalités administratives d'ici 2010.

Le 16 janvier 2012, le Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative a rendu public son rapport intitulé *Simplifier et mieux réguler*. Le rapport présentait 63 recommandations dont le calendrier de réalisation s'échelonne sur la période 2012-2015. Le 22 février 2012, le Conseil des ministres a adopté l'ensemble des recommandations du rapport du Groupe de travail.

L'une de ces recommandations consiste à reporter à 2015 l'échéance de l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises. Tout comme l'ensemble des ministères et organismes, le ministère des Ressources naturelles est appelé à contribuer à cet objectif dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires du Québec. À cette fin, un plan de réduction a été élaboré au Ministère.

Depuis 2004, le coût et le volume associés aux formalités administratives ont évolué de la manière suivante :

- le coût total a chuté de 17,6 % dans les années allant de 2004-2005 à 2011-2012;
- le volume total a diminué de 14,4 % dans les années allant de 2004-2005 à 2011-2012.

Tableau 33

Nombre de formalités administratives, coût et variation par année

Formalités administratives	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Nombre	91	91	91	91	91	92	96	91
Coût total associé (en M\$) ¹	18,2	18,4	17,9	20,4	14,7	15,0	16,6	15,0
Volume ¹	21 730	21 728	21 728	21 480	21 108	18 581	19 130 ²	18 608
Variation du coût depuis 2004-2005 (en %)	—	0,76	-1,85	11,96	-19,32	-17,91	-8,63	-17,62
Variation du volume depuis 2004-2005 (en %)	—	-0,01	-0,01	-1,15	-2,87	-14,49	-11,97	-14,37

¹ En valeur constante de 2004.

² Donnée modifiée à la suite d'une mise à jour du volume des registres en 2012-2013.

La variation du coût total des formalités est, principalement, attribuable à la diminution du coût unitaire de l'une des plus importantes exigences administratives du Ministère, soit les permis d'intervention pour l'approvisionnement des usines de transformation du bois.

Le nombre de formalités a, quant à lui, diminué en raison du regroupement de certaines formalités relatives à l'utilisation du territoire et aux activités fauniques. Le regroupement de formalités contribue à diminuer le fardeau administratif des entreprises; en raison de ce regroupement, celles-ci ont ainsi moins de formulaires à remplir.

Occupation et vitalité des territoires

Le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux ministères et organismes concernés d'entreprendre la reddition de comptes des actions inscrites dans le document d'accompagnement de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016. Plusieurs de celles-ci ont des résultats communs avec des indicateurs du Plan stratégique 2008-2011, des actions du Plan de développement durable 2008-2011 ou des actions du Plan annuel de gestion des dépenses 2012-2013. L'action 12.9 intitulée « Mettre en place des partenariats pour l'acquisition d'information géospatiale » est, quant à elle, traitée dans le fait saillant sur les partenariats en matière d'acquisition d'information géographique (p. 6). Les six actions relevant du ministère des Ressources naturelles qui n'apparaissent pas ailleurs dans le rapport annuel sont présentées ci-dessous.

● 9.29 Délimiter des aires d'intensification de la production de matière ligneuse en région

Le Ministère souhaite intensifier la production de bois sur certaines portions du territoire. La stratégie d'aménagement durable des forêts présentée lors des consultations prévoit l'implantation de 15 % d'aires d'intensification de la production ligneuse. Ces aires sont établies prioritairement sur les sites les plus productifs et situées à proximité des usines de transformation et de la main d'œuvre. Elles sont également établies en concertation avec les personnes et les organismes du milieu, ce qui permet de minimiser les conflits d'usages.

Cette démarche de détermination et de localisation des aires d'intensification de la production ligneuse est en cours de réalisation dans toutes les régions du Québec. Cette démarche est fort différente d'une région à l'autre tant au regard de la méthode utilisée qu'à celui de la participation des intervenants. Dans un premier temps, des aires d'intensification potentielles

sont déterminées. Certaines régions ont prévu les inclure dans la planification forestière 2013-2018. Des actions se poursuivront au cours des prochaines années en vue de déterminer les aires d'intensification de la production ligneuse qui seront retenues.

- **9.30 Réviser le programme d'attribution des terres du domaine de l'État pour fins de bleuetières**

Le Ministère révisé le Programme d'attribution des terres du domaine de l'État sous aménagement forestier ayant pour fins une bleuetière en tenant compte davantage des préoccupations régionales. La révision a également pour objectif de revoir les modalités du Programme dans le contexte du nouveau régime forestier.

- **9.32 Accompagner les producteurs miniers auprès des divers acteurs concernés par le développement minier**

Le Ministère souhaite promouvoir le développement de l'industrie minière au Québec dans une perspective de développement durable. Pour ce faire, il accompagne les entreprises qui désirent implanter un projet minier sur le territoire québécois. Il s'assure donc qu'elles connaissent et comprennent les divers processus et exigences légales qui existent au Québec. Il s'applique également à guider l'entreprise dans ses démarches auprès des autres ministères et organismes touchés par la question, notamment, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le ministère des Finances et de l'Économie, Investissement Québec, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le ministère des Transports et le ministère des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur. À l'intérieur de ses fonctions, le professionnel effectuera également le suivi des projets miniers par la rédaction d'avis sectoriels pour les autres ministères où il s'assurera de présenter les éléments techniques du projet et participera également aux rencontres organisées par d'autres ministères.

- **12.10 Mettre en place une approche participative visant l'enrichissement des connaissances du territoire**

Cette action nécessite la mise en place d'une application technologique. Une fiche d'investissement en technologie de l'information a été présentée pour 2012-2013 afin de créer un service de cartographie participative. Le projet n'a cependant pas été retenu par le Comité stratégique des technologies de l'information.

- **12.14 Poursuivre la délégation aux MRC de la gestion foncière et forestière en territoire public intramunicipal**

Le 13 février 2013, la municipalité régionale de comté de Papineau a signé, avec le Ministère, une première entente de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal en faveur des municipalités régionales de comté et des municipalités dont le territoire n'est pas compris dans celui d'une municipalité régionale de comté.

- **12.15 Poursuivre la délégation de la gestion des droits fonciers dans les parcs régionaux**

La Ville de Chibougamau a créé un premier parc régional sur son territoire. La Ville peut demander, sur une base volontaire, que lui soit déléguée la gestion des droits fonciers dans la zone de récréation principale. À ce jour, aucune demande de délégation de la gestion foncière de la zone principale n'a été faite au ministère des Ressources naturelles.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 2, interventions gouvernementales dans le secteur minier

Le Vérificateur général du Québec a procédé, en 2008-2009, à une vérification, auprès du ministère des Ressources naturelles, de l'optimisation des ressources en ce qui concerne les interventions gouvernementales dans le secteur minier. Les résultats de cette vérification ont été publiés dans le chapitre 2 du tome 2 du Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009. Les recommandations du Vérificateur sont de deux ordres, c'est-à-dire la planification des interventions gouvernementales dans le secteur minier et les mécanismes de contrôle liés au développement minier.

En 2012-2013, le Vérificateur général du Québec a exercé un suivi de ces travaux de vérification. Les résultats de ce suivi se trouvent dans le chapitre 7 du rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013, déposé au cours de l'hiver 2013. L'objectif du rapport de suivi est de voir si les recommandations faisant l'objet du suivi ont été prises en considération et si le Ministère a remédié aux déficiences qui avaient été soulevées lors de la vérification. Parmi les 20 recommandations formulées en 2008-2009, 15 ont été sélectionnées dans le contexte du suivi, soit celles qui, au sens du Vérificateur, contribuent le plus à améliorer la planification et la gestion des interventions du gouvernement dans le secteur minier. Selon le rapport de suivi déposé au cours de l'hiver 2013, il y a eu des progrès satisfaisants pour 4 des 15 recommandations adressées au Ministère en 2009. Les progrès ont été jugés insatisfaisants pour 11 des 15 recommandations adressées au Ministère en 2009.

En ce qui concerne la planification des interventions gouvernementales, le rapport de suivi souligne, entre autres, que le Ministère n'a pas effectué d'analyse des principaux coûts et bénéfices liés à l'exploitation minière. Il mentionne aussi que la stratégie minérale, telle qu'elle a été publiée, ne présente pas suffisamment d'information en matière d'indicateurs, de cibles et d'échéanciers.

Pour ce qui est des mécanismes de contrôle, le rapport de suivi souligne aussi que la plupart des mécanismes pour s'assurer que les sites miniers sont restaurés et réaménagés n'ont pas été renforcés. Les autres éléments sur lesquels les progrès sont jugés insatisfaisants ont rapport à la suffisance, au contrôle et au suivi de la garantie financière, à la planification et à l'encadrement des inspections, ainsi qu'à la documentation et aux outils de gestion permettant la reddition de comptes.

Le rapport mentionne que les progrès sont jugés satisfaisants en ce qui a trait aux processus liés à la délivrance de certificats de libération et aux échanges avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en ce qui concerne les inspections.

Dans ses commentaires relatifs à ce rapport de suivi, le Ministère accepte les commentaires du Vérificateur.

Actuellement, le Ministère prépare un rapport qui présentera les principaux coûts, bénéfices et impacts des activités minières au Québec. Il prépare également un tableau de bord évolutif qui présentera différents indicateurs de développement durable liés au secteur minier au Québec.

La Stratégie minérale du Québec, dévoilée en 2009, présente les grandes orientations du Québec pour le développement minier. Les axes de développement et les mesures qui en découlent sont clairement définis. Le Secteur des mines a aussi élaboré un plan d'action présentant des cibles et échéanciers ainsi que les responsables de chaque mesure.

À la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec, le système informatique Octroi des droits miniers a été développé. Ce système, qui intègre l'ensemble des données relatives aux sites miniers, permettra de produire des rapports de suivi portant, notamment, sur les plans de restauration, sur les révisions de plans ainsi que sur la garantie financière. Le développement informatique du système ODM est maintenant terminé et demande des ajustements. Les dossiers les plus simples et représentant le plus grand volume (80 %) ont été saisis. Cependant, la saisie des dossiers plus complexes a révélé des anomalies qui doivent être analysées puis corrigées. L'analyse et les correctifs des anomalies ainsi que la saisie des données relatives aux plans de restauration, aux garanties financières et aux inspections se poursuivent et seront terminés d'ici le 30 juin 2014. Soulignons aussi que des ajustements réglementaires et un nouveau projet de loi, dont le dépôt est prévu au cours de la session du printemps 2013, visent à corriger plusieurs éléments jugés insatisfaisants dans le rapport de suivi.

Le suivi semestriel qui a pour but de mettre en œuvre les recommandations du Vérificateur général du Québec se poursuit.

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 5, crédit d'impôt pour la construction et la réfection majeure de chemins et de ponts forestiers

En 2010-2011, le Vérificateur général a eu pour mandat de s'assurer que le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier était géré selon les règles établies et les principes de saine gestion. Les travaux ont été menés auprès du ministère des Finances du Québec, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de Revenu Québec. Dans son rapport déposé en mai 2011, le Vérificateur général a fait sept recommandations au Ministère. À cette fin, un plan d'action a été déposé en avril 2012. Voici les actions réalisées au cours de la dernière année.

Pour l'ensemble des régions, une mise à jour de la cartographie a été produite, à partir du système d'information « Routard », dans le but d'obtenir une vue d'ensemble des activités réalisées pour la construction et la réfection des chemins et des ponts forestiers. Réalisée au cours de l'automne 2012, cette mise à jour a permis de réviser les emplacements et des caractéristiques des chemins et des ponts existants, ainsi que de créer de nouveaux chemins et des ponts dans le système « Routard ».

Dans le but de recueillir et de fournir des données fiables et complètes, de concert avec Revenu Québec et pour permettre au ministère des Finances et de l'Économie de suivre adéquatement l'évolution des frais liés au programme, un registre de suivi des attestations délivrées a été instauré.

Le ministère des Ressources naturelles et le ministère des Finances et de l'Économie ont travaillé à l'élaboration d'indicateurs de suivi permettant de mesurer l'impact du programme de crédit d'impôt forestier. Le formulaire d'attestation et le mode de mise à jour des documents ont été révisés et les critères d'admissibilité au programme ont été précisés.

Pour veiller à ce qu'une supervision adéquate soit effectuée, et ce, dans le but d'assurer le respect des conditions d'admissibilité du programme, le Ministère a mis en place un plan de vérification du respect des critères pour l'ensemble des régions. Un suivi rigoureux des attestations délivrées, réalisées ou révoquées est effectué par le Ministère.

Finalement, le Ministère, en collaboration avec Revenu Québec, a développé un outil de suivi pour assurer un traitement efficient et efficace des demandes de crédit d'impôt forestier.

Le Programme de crédit d'impôt remboursable temporaire pour la construction et la réfection majeure de chemins d'accès et de ponts d'intérêt public en milieu forestier a pris fin le 31 mars 2013.

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2010-2011, tome II, chapitre 3, gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste

En 2011, le Vérificateur général du Québec (VGQ) publiait le Rapport du commissaire au développement durable sur la gestion gouvernementale de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste au Québec. Une série de recommandations y ont été faites pour améliorer l'encadrement administratif et opérationnel des activités, accroître la capacité de contrôle et d'inspection des installations des entreprises gazières et resserrer la réglementation. Voici ce qui a été entrepris au Ministère au cours de la dernière année.

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action dont l'objectif est de donner suite aux recommandations formulées par le commissaire au développement durable. La priorité a été accordée à la continuation de ses démarches pour préparer et mettre en place des outils ayant pour but d'assurer l'application rigoureuse du cadre légal et réglementaire au moment de la délivrance des droits, permis et autorisations, ainsi que dans le suivi administratif de ceux-ci.

Également, d'importants travaux ont été exécutés afin de bonifier le suivi et le contrôle des activités d'exploration pétrolière et gazière accomplies par les entreprises, en plus de poursuivre ses échanges opérationnels avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour faire en sorte que s'harmonisent les interventions des deux entités.

Enfin, mentionnons la participation du Ministère à l'évaluation environnementale stratégique sur le gaz de schiste, en tant que membre du comité central.



Annexes



À titre de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère a la responsabilité d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer aux générations futures un legs prospère en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective.

Photo : David Rousseau

Annexe I - Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles

Tableau 34

Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles

Ressources naturelles (en milliers de dollars)	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Ressources forestières					
Coupe de bois - Usage domestique	185	182	181	Oui	DA
Usines de transformation du bois	610	579	628	Oui	DA
Permis d'intervention - approvisionnement de bois sur les terres publiques	119 943	114 078	162 011	Oui	MAJ
Marché libre des bois	0	439	2 432	Non	MAJ
Biomasse forestière	51	52	0	Non	MAJ
Érablières	1 808	1 829	2 152	Oui	DA
Intervention - Travaux d'utilité publique	56	28	28	Oui	MAJ
Intervention - Activités minières	149	277	189	Oui	MAJ
Intervention - Aménagement faunique et récréatif	39	38	32	Oui	MAJ
Mesureurs de bois	24	7	6	Oui	DA
Autres droits sur la gestion des forêts	16	20	38	Oui	MAJ
Total - Ressources forestières	122 881	117 529	167 697		
Ressources minières					
Exploitation minière	318 004	339 195	202 218	Non	MAJ
Claim	12 755	12 579	10 183	Oui	DA
Exploitation par baux	1 566	2 532	1 859	Oui	DA
Prospecteurs	10	11	14	Oui	DA
Permis de recherche pour réservoir souterrain ¹	273	277	0	Oui	MAJ
Renseignements généraux	88	101	158	Oui	DA
Plaques de jalonnement	8	5	2	Oui	DA
Exploitation - Sable, gravier et autres	3 811	3 301	4 258	Oui	DA
Total - Ressources minières	336 515	358 001	218 692		
Ressources hydrauliques					
Énergie électrique produite ²	0	0	2 719	Oui	DA
Régimes des eaux	1 367	1 364	1 290	Oui	DA
Total - Ressources hydrauliques	1 367	1 364	4 009		
Ressources fauniques					
Permis de chasse, pêche et piégeage	30 701	31 261	31 412	Oui	MAJ
Permis commerciaux et particuliers	223	260	291	Oui	MAJ
Droits pour activités commerciales	1 184	1 193	1 294	Oui	MAJ
Total - Ressources fauniques	32 108	32 714	32 997		

Tableau 34

Revenus de tarification du ministère des Ressources naturelles (suite)

Ressources naturelles (en milliers de dollars)	2010-2011	2011-2012	2012-2013	Indexation	Base de fixation
Droits et permis					
Autres					
Études de dossiers	72	21	28	Oui	MAJ
Bail d'exploitation et d'utilisation	64	63	52	Non	MAJ
Permis de recherche de pétrole, de gaz naturel et de réservoir souterrain	794	1 074	1 054	Oui	MAJ
Permis de recherche saumure	17	18	16	Non	MAJ
Autres permis	2	1	1	Non	MAJ
Total - autres	949	1 177	1 151		
Total partiel	493 820	510 785	424 546		
Ventes de biens et services					
Formules et documents	211	206	174	Oui	DA
Matériels et fournitures	0	3	0	Non	DA
Bois	41	18	1	Non	MAJ
Terres de l'État	1 846	3 134	2 612	Non	MAJ
Terrains et bâtisses	241	9	12	Non	MAJ
Dossier éolien - Tarif annuel d'une réserve de superficie	261	171	185	Oui	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	196	187	193	Oui	DA
Frais de vente et de location de terrains	628	645	528	Oui	DA
Location et concessions	12 913	14 323	15 038	Oui	MAJ
Enregistrement de transfert	203	258	246	Oui	DA
Arpentages de terrains	11	11	21	Oui	DA
Frais d'inscription aux tirages au sort	143	130	143	Oui	DA
Frais de recherche	4	5	1	Oui	DA
Total partiel	16 698	19 100	19 154		
Amendes et confiscations					
Dispenses	77	0	0	Non	MAJ
Total partiel	77	0	0		
TOTAL	510 595	529 885	443 700		

- 1 Ces revenus sont présentés dans le domaine d'activité Énergie, à la section intitulée « Ressources financières » du présent rapport.
- 2 Depuis le 1^{er} janvier 2008, les revenus appartenant à cette catégorie sont versés au Fonds des générations. Cependant, en 2012-2013, des revenus antérieurs à 2008 ont été comptabilisés à la suite d'un jugement du tribunal.

Tableau 35

Revenus de tarification du Fonds d'information sur le territoire

Secteur du territoire ¹ Fonds d'information sur le territoire (en milliers de dollars)	2010-2011 ²	2011-2012 ³	2012-2013	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Volet foncier					
Droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale	44 182	43 777	42 682	Oui	RC
Ventes enregistrements cadastraux	3 945	4 399	4 843	Oui	RC
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits	80 014	79 303	77 600	Oui	RC
Ventes de biens et services divers	1 003	946	949	Oui	DA
Total – volet foncier	129 144	128 425	126 074		
Volet géographique					
Services spécialisés en information géographique	3 438	5 742	5 669	Non	RC
Ventes de biens et services divers	639	985	722	Oui	PR
Total – volet géographique	4 077	6 727	6 391		
Total partiel	133 221	135 152	132 465		
TOTAL	133 221	135 152	132 465		

- 1 Le secteur du Territoire regroupe les activités du Fonds d'information sur le territoire, instauré le 1^{er} juillet 2011 à la suite du regroupement des activités qui se trouvaient au Fonds d'information foncière et au Fonds d'information géographique.
- 2 Regroupement des données provenant anciennement du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique.
- 3 Y compris des données provenant anciennement du Fonds d'information foncière et du Fonds d'information géographique pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

Tableau 36

Revenus de tarification du Fonds des ressources naturelles

Fonds des ressources naturelles ¹ (en milliers de dollars)	2010-2011 ²	2011-2012 ³	2012-2013	Indexation	Base de fixation
Ventes de biens et services					
Volet forestier					
Formules et documents	70	32	31	Oui	DA
Matériels et fournitures	65	109	130	Non	DA
Location et concessions	1	1	0	Non	DA
Frais d'expédition	7	2	0	Oui	DA
Analyses en laboratoire	40	34	41	Oui	DA
Fichiers numériques complets	217	196	153	Oui	DA
Expositions et séminaires	25	300	133	Non	RC
Autres revenus	5	141	377	Non	DA
Total – volet forestier	430	815	865		
Volet efficacité et innovation énergétiques					
Redevances sur l'énergie	0	46 887	40 573	Non	DA
Autres revenus	0	152	-13	Non	DA
Total – volet efficacité et innovation énergétiques	0	47 039	40 560		
Total partiel	430	47 854	41 425		
TOTAL	430	47 854	41 425		

1 Le Fonds des ressources naturelles a été instauré le 1^{er} juillet 2011 et regroupe les activités qui se trouvaient au Fonds forestier, au Fonds du patrimoine minier et à l'Agence de l'efficacité énergétique.

2 Données provenant uniquement du Fonds forestier.

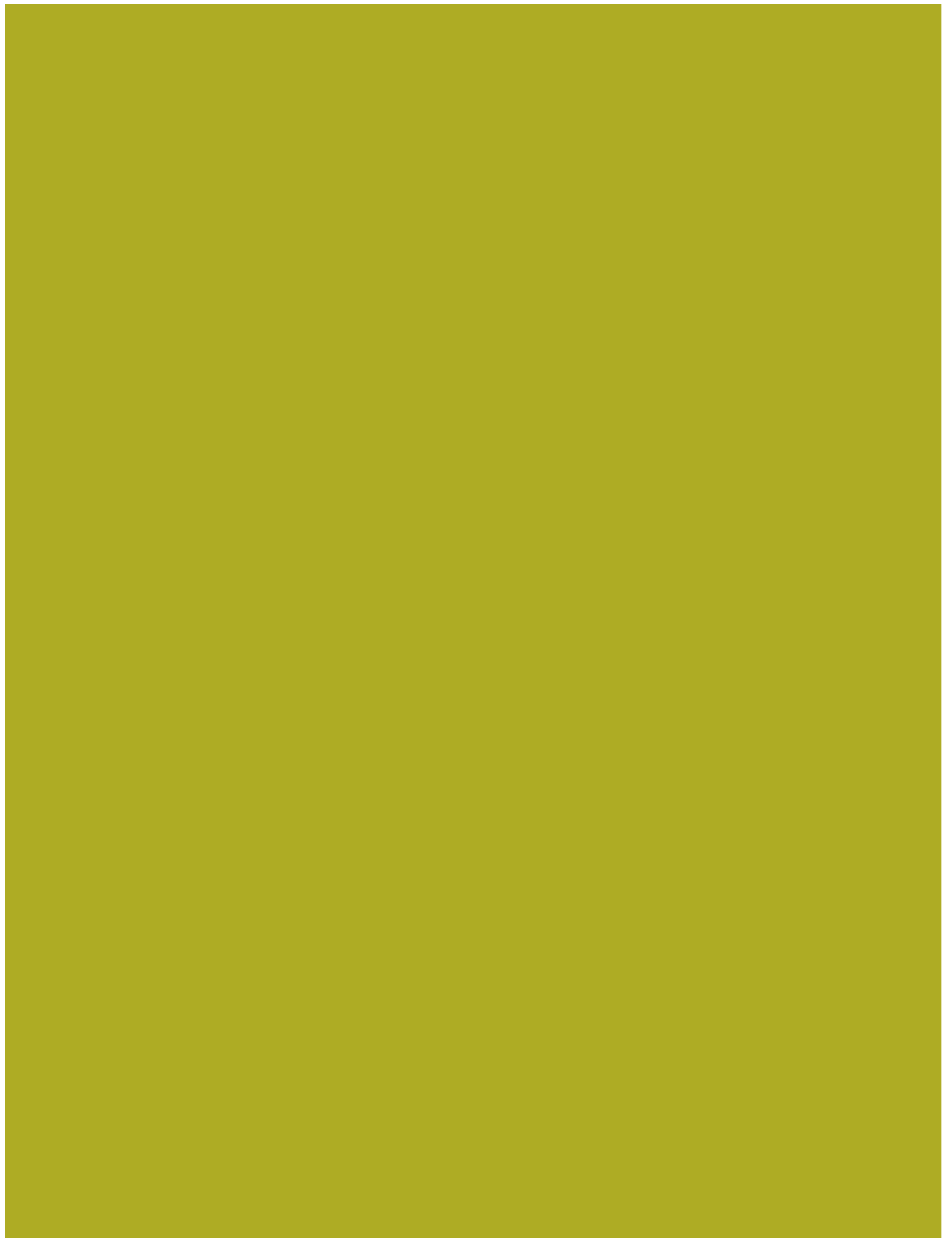
3 Y compris des données provenant anciennement du Fonds forestier pour la période allant du 1^{er} avril au 30 juin 2011.

Légende

La colonne « Indexation » indique si le tarif est indexé ou non.

La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé :

- selon le prix du marché ou comparable à celui d'une autre juridiction (MAJ);
- selon le prix de revient (PR);
- de façon à récupérer des coûts (RC);
- par décision administrative (DA).



Annexe II - Rapport 2011-2012 sur l'état d'avancement du plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques

Le 1^{er} juillet 2011, l'Agence de l'efficacité énergétique a été abolie et ses activités ont été intégrées au ministère des Ressources naturelles. Cette mesure donne suite à une décision gouvernementale annoncée dans le Plan d'action pour la réduction et le contrôle des dépenses 2010-2014, rendu public au même moment que le Discours sur le budget 2010-2011.

La Loi sur l'efficacité et l'innovation énergétiques, adoptée en 2011 et donnant suite à la décision gouvernementale, attribue à la ministre des Ressources naturelles, les fonctions et pouvoirs qui consistent à favoriser et à promouvoir l'efficacité et l'innovation énergétiques. La ministre a également la responsabilité d'élaborer le plan d'ensemble en efficacité et en innovation énergétiques et d'en assurer la mise en œuvre et le suivi.

Le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010, préparé par l'Agence de l'efficacité énergétique, est maintenu jusqu'à ce qu'il soit remplacé par le plan d'ensemble prévu par la loi précitée.

Tableau 37

Résultats de participation par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2013

		Participants					
	Source de financement	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2008-2013
Résidentiel							
Novoclimat							
Volet unifamilial	Quote-part	2 903	2 913	3 757	3 094	2 856	15 523
Volet logements		723	1 830	2 067	2 910	2 963	10 493
Rénoclimat							
Visites D	Quote-part	13 303	19 605	5 247	9 733	4 158	52 046
Visites E		6 510	10 852	13 656	4 192	5 012	40 222
Éconologis							
Volet 1	Quote-part	12 892	13 752	12 232	11 289	6 094	56 259
Volet 2 (adresses)		9 968	8 300	6 895	6 305	3 334	34 802
Affaires							
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments ¹	Quote-part	-	3	33	11	9	56
Nouvelles technologies							
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) ^{1, 2}	Quote-part	9	15	20	22	15	81

¹ Projets acceptés.

² Les prévisions en matière d'économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et elles devront être validées une fois ceux-ci terminés.

Tableau 38

Résultats des économies d'énergie par programme, Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques, 2008-2013

		Économies d'énergie (TEP)					
	Source de financement	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2008-2013
Résidentiel							
Novoclimat							
Volet unifamilial	Quote-part	1 687	1 693	2 188	1 794	1 517	8 879
Volet logements		227	545	632	871	895	3 170
Rénoclimat							
Visites D	Quote-part	0	0	0	0	0	0
Visites E		2 587	4 354	5 432	1 735	2 019	16 127
Éconologis							
Volet 1	Quote-part	339	360	320	295	157	1 471
Volet 2 (adresses)		269	224	186	170	90	939
Affaires							
Programme d'aide à l'implantation de mesures efficaces dans les bâtiments ¹	Quote-part	-	29	486	489	235	1 239
Nouvelles technologies							
Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) ^{1, 2}	Quote-part	n.d.	38	1 246	757	43	2 084
Total - BEIE		5 109	7 243	10 490	6 111	4 956	33 909

¹ Projets acceptés.² Les prévisions à propos des économies d'énergie correspondent à 10 % de la valeur estimée par le requérant pour les projets acceptés et elles devront être validées une fois ceux-ci terminés.

● Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE)

Le Programme d'aide à l'innovation en énergie (PAIE) du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques a comme objectif d'encourager le développement de nouvelles technologies ou de procédés innovateurs, dans le domaine de l'efficacité énergétique ou pour des énergies émergentes, en offrant un soutien financier aux promoteurs de projets qui s'inscrivent à diverses étapes de la chaîne d'innovation. Ce programme vient appuyer toute personne, société ou organisation gouvernementale ou non gouvernementale ayant un établissement au Québec. Son principal but est de soutenir les travaux suivants dans une perspective de développement durable :

- recherche, expérimentation, développement ou valorisation et transfert;
- démonstration;
- mesurage;
- précommercialisation;
- diffusion.

Ce programme est financé par la quote-part des distributeurs d'énergie. La durée prévue de ce programme est indéterminée. L'aide financière peut atteindre 425 000 \$ par projet en efficacité énergétique et 1 million de dollars par projet en énergie émergente.

En 2012-2013, 24 projets ont été soumis au PAIE et 15 projets ont été acceptés.

Tableau 39

Projets acceptés au PAIE, 2012-2013

Sujets du projet accepté		Aide financière accordée (en \$)
1	Estimation du potentiel du gain énergétique et environnemental de l'exploitation par un manufacturier d'un Web de distribution ouvert habilité par l'Internet physique	100 000
2	Web de mobilité de charges pleines : une investigation panquébécoise	100 000
3	Bilan technico-économique de l'utilisation de tuyaux de chauffe à l'intérieur de la canopée des plants de tomate de serre	63 095
4	Projet d'adaptation du gréement de pêche et des panneaux de chalut semi-pélagique Thyboron 15VF pour la pêche à la crevette dans le golfe Saint-Laurent	86 236
5	Développement d'un module d'intégration intelligent pour système à énergies renouvelables dans microréseaux avec stockage sous forme d'hydrogène	100 000
6	Système intelligent de gestion énergétique d'un véhicule basse vitesse à batterie rechargeable et à pile à combustible	100 000
7	Système de gazéification de la biomasse	100 000
8	Conversion d'un système de chauffage dans une église	19 948
9	Turbine éolienne	193 775
10	Réduction de la consommation de carburant d'un navire de pêche grâce à l'énergie éolienne	215 693
11	Développement de stratégies hybrides de dégivrage des pales d'éoliennes	27 662
12	Brûleur de tambour de séchage et enrobage de bitume utilisant de la biomasse	598 997
13	Échangeur de chaleur pour conduites d'égouts municipales	342 030
14	Navire hybride de type traversier pour passagers et voitures	425 000
15	Démonstration d'un autobus scolaire électrique	425 000
TOTAL		2 897 436

● Changements climatiques

Le Secteur de l'énergie est porteur de sept actions du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques. Les résultats de ces actions, de même que l'avancement de l'ensemble du plan d'action gouvernemental peuvent être consultés dans le document intitulé *Sixième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques*¹⁹ produit sous la coordination du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

- Action 1 : Mettre en place un programme de financement visant l'efficacité énergétique pour les particuliers, les industries, les institutions, les commerces et les municipalités québécoises.
- Action 2 : Amender le Code de construction du Québec de façon à améliorer la performance énergétique des nouveaux bâtiments et habitations construits au Québec à compter de 2008.
- Action 4 : Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5 % d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes de carburants d'ici 2012.
- Action 9 : Mettre sur pied un programme de soutien à la pénétration de l'innovation technologique en matière d'efficacité énergétique dans le transport des marchandises.
- Action 15 : Mettre en place un programme d'aide pour le traitement du lisier et la valorisation énergétique de la biomasse agricole, de la biomasse forestière et de la biomasse provenant des matières résiduelles.
- Action 16 : Améliorer, d'ici 2010, l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics de 10 à 14 % sous le niveau de 2003 et réduire de 20 % la consommation de carburant dans les ministères et les organismes publics (compilation gouvernementale).
- Action 20 : Instaurer des programmes pour soutenir la recherche et l'innovation technologique visant la réduction et la séquestration de gaz à effet de serre.

¹⁹ Sixième bilan de mise en œuvre du Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques
mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/bilans/bilan6.pdf

